

# Ernolsheim-Les-Saverne

Département du Bas-Rhin

## rapport de présentation

document de travail

mars 2017



# Plan Local d'Urbanisme



Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Cartographie SIG

115, rue d'Alsace 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
03 29 56 07 59 eolis.todesco@orange.fr



Aline TOUSSAINT  
Urbaniste - Architecte  
8 Impasse des Hautes Feignes  
88 400 GERARDMER  
Tél : 06 70 21 20 19  
icietla.at@gmail.com

**FloraGIS**

Cabinet d'expertises en Flore, Habitat et  
Systèmes d'Informations Géographiques  
12 rue du maréchal Leclerc  
F-57530 Courcelles-Chaussey  
Tél : +33.03.87.21.09.15  
floragis@orange.fr - http://floragis.com





<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>A. Diagnostic territorial</b>	<b>9</b>
<b>1. Situation et présentation de la commune</b>	<b>11</b>
1.1- Le territoire d'études	11
1.2- Le contexte intercommunal	13
<b>2. Analyse socio-démographique</b>	<b>18</b>
2.1- La population	18
2.2- Les logements	21
<b>3. Activités économiques</b>	<b>26</b>
3.1- L'étude de la population active	26
3.2- Les activités économiques - hors monde agricole	27
3.3- Les activités agricoles	30
3.4- La sylviculture	34
3.5- Les activités touristiques et de loisirs	36
<b>4. Consommation sur les espaces et capacités de densification</b>	<b>39</b>
4.1- L'analyse de la consommation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers	39
4.2- L'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis	41
<b>5. Diagnostic urbain</b>	<b>46</b>
5.1- Développement urbain et patrimoine	46
5.2- Analyse urbaine et fonctionnement urbain	63
5.3- Morphologie urbaine	67
<b>6. Transports et déplacements</b>	<b>76</b>
6.1- La typologie des voies de desserte	76
6.2- Les transports collectifs	82
6.3- Le stationnement	83
<b>7. Services et équipements</b>	<b>85</b>
7.1- Les services et les équipements	85
7.2- Les réseaux	88
7.3- L'aménagement numérique	89
<b>B. Etat initial de l'environnement</b>	<b>93</b>
<b>1. Milieu physique</b>	<b>95</b>
1.1- Le relief	95
1.2- La géologie	96
1.3- La ressource en eau	97

<b>2. Milieu naturel</b>	<b>100</b>
2.1- L'occupation des sols de la commune d'Ernolsheim-les-Saverne	101
2.2- Les paysages	105
2.3- Les milieux remarquables	107
2.4- Le réseau écologique : la trame verte et bleue	110
2.5- Les enjeux écologiques identifiés au sein du territoire communal	116
<b>3. Risques et nuisances</b>	<b>123</b>
3.1- Les risques naturels et technologiques	123
3.2- Les nuisances	126

document de travail

# avant-propos

## a. Le Plan Local d'Urbanisme

La loi du 13 décembre 2000 n°2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains instaure les plans locaux d'urbanisme en remplacement des plans d'occupation des sols.

La procédure de PLU est revue depuis 2010 au travers des différentes lois dont : *loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.* **Cette nouvelle approche des PLU vise à une meilleure maîtrise du développement de l'urbanisation par une réflexion défendant le développement global et durable à l'échelle du territoire communal.**

Le PLU respecte les principes énoncés aux articles L101-1 et L101-2 du code de l'urbanisme. A ce titre, « *Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

1° *L'équilibre entre :*

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

2° *La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

3° *La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

4° *La sécurité et la salubrité publiques ;*

5° *La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

6° *La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

7° *La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.* » (article L101-2 du code de l'urbanisme).

Le dossier de PLU se compose de plusieurs pièces :

- le rapport de présentation
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- le règlement graphique
- le règlement écrit
- les annexes

### b. La mise en place du PLU à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE qui est donc Maître d'Ouvrage de l'opération.

Une commission urbanisme communale est en charge du suivi du dossier et le conseil municipal prend plusieurs délibérations au cours de la procédure.

La révision du POS pour sa transformation en PLU - mettant en œuvre la participation de tous les acteurs - constitue un temps fort de démocratie locale pour la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Le conseil municipal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE a délibéré sur les modalités de concertation devant être mises en place à minima au cours de la procédure de PLU. Cette concertation a pour objet d'informer, d'ouvrir le débat et de recueillir les avis de la population afin d'enrichir collectivement la réflexion. Le maire tire le bilan de la concertation au moment de l'arrêt du PLU.

### c. Le rapport de présentation

Le rapport de présentation constitue la pièce littéraire du PLU, sans valeur réglementaire. Son élaboration est fondamentale car ce document pose les jalons des réflexions menées tout au long du processus de l'élaboration du PLU et celui-ci permet d'enclencher les débats.

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.*

*Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules*

hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. » (article L151-4 du code de l'urbanisme).

#### d. Le bilan du POS

La commune est aujourd'hui dotée d'un plan d'occupation des sols approuvé le 26 octobre 2001, et modifié dans sa dernière version le 28 mai 2010.

Le POS divise le territoire en plusieurs zones sur la base de 2001 :

zones du POS		surfaces (ha)	surfaces totale (ha)
1. <u>Les zones urbaines</u> UA – correspond au village ancien, densément bâti et fortement marqué par sa structure ancienne à vocation vigneronne et agricole. UB – correspond aux extensions plus ou moins récentes du tissu bâti à partir du centre ancien. UX – correspond au secteur actuellement occupé par l'usine Pierre Lannier.	UA	8,41	32,82
	UA	22,96	
	UX	1,45	
2. <u>Les zones à urbaniser</u> INA1 – Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat. Les petits commerces et activités sont admis s'ils sont situés en rez-de-chaussée des maisons d'habitation. Cette zone est divisée en deux secteurs de zone : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ INA1a qui correspond à un espace situé au nord de la commune, rue de la Zinsel, à côté du cimetière et un espace situé à l'est de la rue des vergers. Avec une surface respective de 5 109 m<sup>2</sup> et 23 924 m<sup>2</sup>. <b>La zone à côté du cimetière est encore aujourd'hui libre de construction alors que la zone située rue des vergers est aujourd'hui partiellement construite.</b></li> <li>▪ INA1b situé au Schottenlthal, au-dessus de la rue Saint-Michel, pour une surface de 18 370m<sup>2</sup>. <b>Cette zone est aujourd'hui encore libre de construction.</b></li> </ul> IINA – Zone destinée à la constitution de réserves foncières par la commune (entrée sud du village). Le POS prévoyait la création de 16 logements, pour une surface de 15 147m <sup>2</sup> . <b>Cette zone est aujourd'hui encore libre de construction.</b> INA2 – Zone d'urbanisation future à vocation d'activités (entrée nord du village), pour une surface de 14 835m <sup>2</sup> . <b>Cette zone est aujourd'hui encore libre de construction.</b>	INA1	4,74	1 061,18
	INA2	1,47	
	INA3	3,37	
	IINA	1,51	
	IINA2	1,39	
	Nca	5,52	
	NCb	451,14	
	NCc	0,79	
	ND	560,39	
	Ndi	30,86	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 094,00</b>

répartition des surfaces des différentes zones du POS

IINA2 – Zone destinée à la constitution de réserves foncières. Cette zone ne pourra être urbanisée que dans le cadre d'une Z.A.C ou après modification du POS. Pour une surface de 13 594m<sup>2</sup>.

**Cette zone est aujourd'hui encore libre de construction.**

INA3 – Zone réservée aux sports et loisirs, pour une surface de 34 890m<sup>2</sup>.



Zones INIA et IINA du POS  
- Source : POS

3. Les zones agricoles

NcA – Zone constructible

NcB – Zone inconstructible

NcC – Zone constructible réservée aux constructions et installations liées aux activités équestres.

4. Les zones naturelles

ND – Correspond à l'ensemble du massif vosgien

NDi – Correspond aux abords de la Zinsel du Sud où des risques d'inondation sont possibles

**Le PLU devra repenser le dessin des différentes zones de manière à tenir des comptes des évolutions communales depuis l'approbation du POS, d'une part, et de la législation en vigueur qui a fortement évolué depuis 1983, d'autre part.**

document de travail

document de travail

A.

# Diagnostic territorial



# 1 - situation et présentation de la commune

## 1.1- le territoire d'études



La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se localise administrativement dans le département du Bas-Rhin, dans l'arrondissement de Saverne et adhère à la Communauté de Communes Saverne-Marmoutier-Sommereau.

Le territoire communal fait partie du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, la commune est également couverte par le SCoT de la Région de Saverne qui identifie ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE comme un « village », c'est-à-dire le 4<sup>ème</sup> niveau de l'armature du territoire.

ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE appartient à l'entité paysagère du Piémont Nord.

Les communes limitrophes d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE sont :

- Neuwiller-lès-Saverne et Dossenheim-sur-Zinsel au Nord,
- Saint-Jean-Saverne et Steinbourg au Sud,
- Eschbourg au nord-ouest

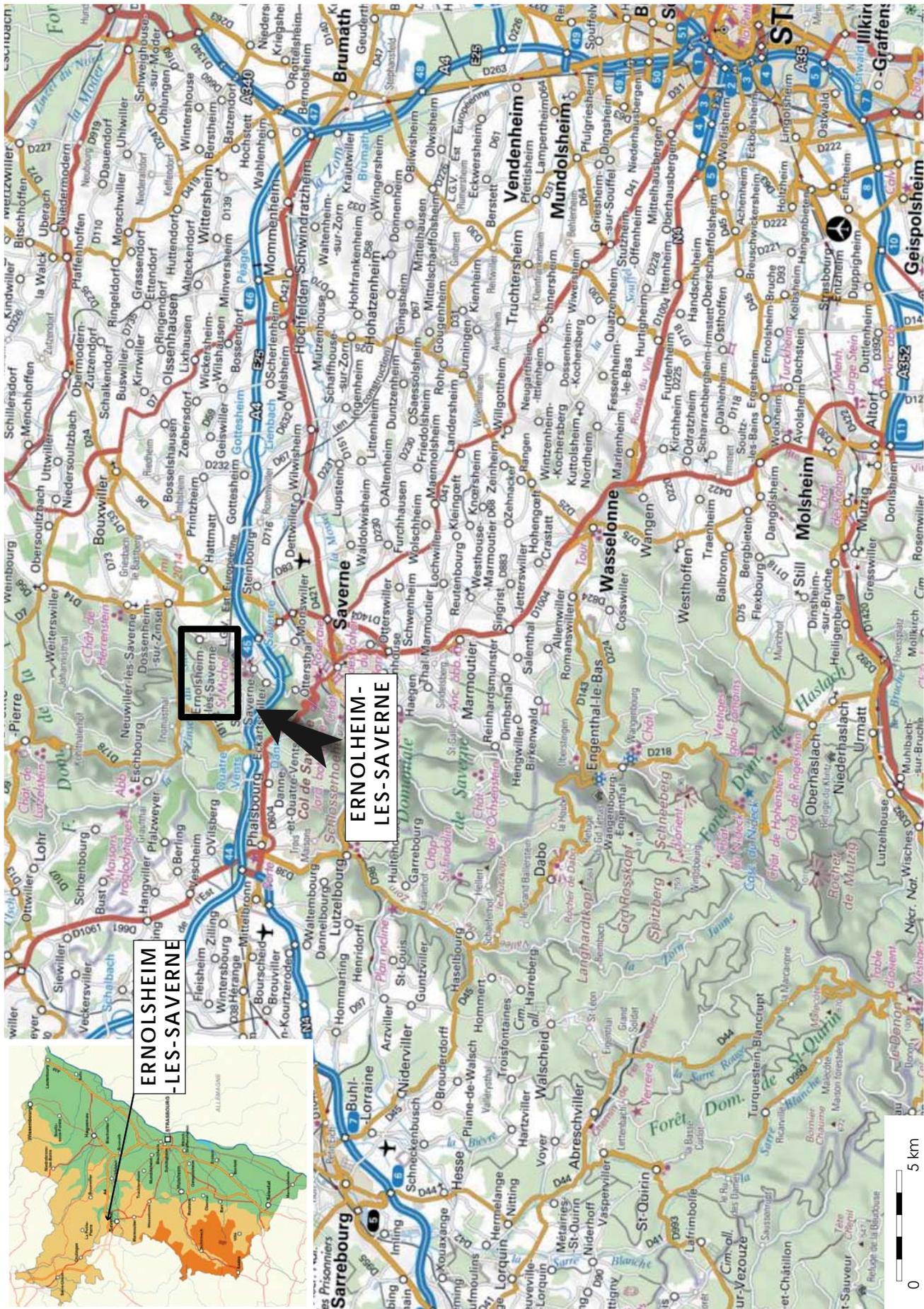
Le territoire se localise à 6 km au nord de Saverne, à 40 km au nord-ouest de Strasbourg.

**Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE couvre une superficie de 1094 ha. Le territoire est partagé entre espaces agricoles (38%) et espaces forestiers (55%) -Corine Land Cover 2012.**

Le territoire communal est couvert par un site Natura 2000 « Vosges du Nord »

Les projets communaux en termes d'équipements, d'aménagements, d'études depuis 2005 sont les suivants :

- L'Aménagement de la Rue des Châtaigniers ;
- L'Aménagement de la Rue des VERGERS (1ère tranche) et de la Rue des Prés ;
- La création du lotissement WolfStal ;
- Une étude « diagnostic » sur l'Église ;
- Remembrement suite au chantier LGV ;
- L'agrandissement du terrain de foot ;
- Un réaménagement d'une maison en 2 logements sociaux (PALULOS) ;
- La création du Columbarium ;
- L'aménagement de la rue du Château ;
- L'extension de la Rue de la Zinsel et de la Rue St Jean.



## 1.2- le contexte intercommunal

La Communauté de Communes de Saverne – Marmoutier-Sommereau suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne - qui comprenait 28 communes dont GOTTENHOUSE – avec la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier. Cette nouvelle structure intercommunale compte désormais 35 communes pour une population globale de 35 972 habitants et un territoire de 145 km<sup>2</sup>.

*En attente de données complémentaires suite à la fusion des 2 Communautés de Communes.*

La Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS) (avant fusion) disposait de plusieurs compétences dont :

- Aménagement de l'espace.
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de Communes.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel et sportif et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Compétences facultatives : enfance, transport, éveil musical dans les écoles maternelles et élémentaires, technologies de l'information et de la communication.

La CCRS (avant fusion) dispose d'un Plan Local de l'Habitat en vigueur depuis décembre 2015. Ce document définit un programme d'actions dont les orientations concernent :

- Orientation 1 : produire en densifiant les emprises urbanisées.
- Orientation 2 : accompagner les communes dans la production d'une offre en extension.
- Orientation 3 : le parc locatif social.
- Orientation 4 : soutenir l'amélioration du parc privé existant.
- Orientation 5 : reconstitution des réserves foncières.
- Orientations 6 : animation et observation des marchés immobiliers.

La CCRS (avant fusion) dispose également d'un contrat de territoire signé entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et les acteurs locaux (CCRS, communes et syndicats).

Ce contrat a vocation à :

- regrouper l'ensemble des aides apportées par le Conseil Départemental aux acteurs locaux pour leurs projets.
- mettre en valeur les priorités partagées entre le Conseil Départemental et le territoire.
- lister les projets dont le Conseil Départemental est maître d'ouvrage sur le territoire, ses dépenses spécifiques et ses modalités d'assistance aux territoires (l'ingénierie par exemple).

## Le SCoT de la Région de Saverne

Rappelons que le PLU d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE doit être mis en compatibilité avec le SCoT de la Région de Saverne au titre de l'article L142-1 du code de l'urbanisme.

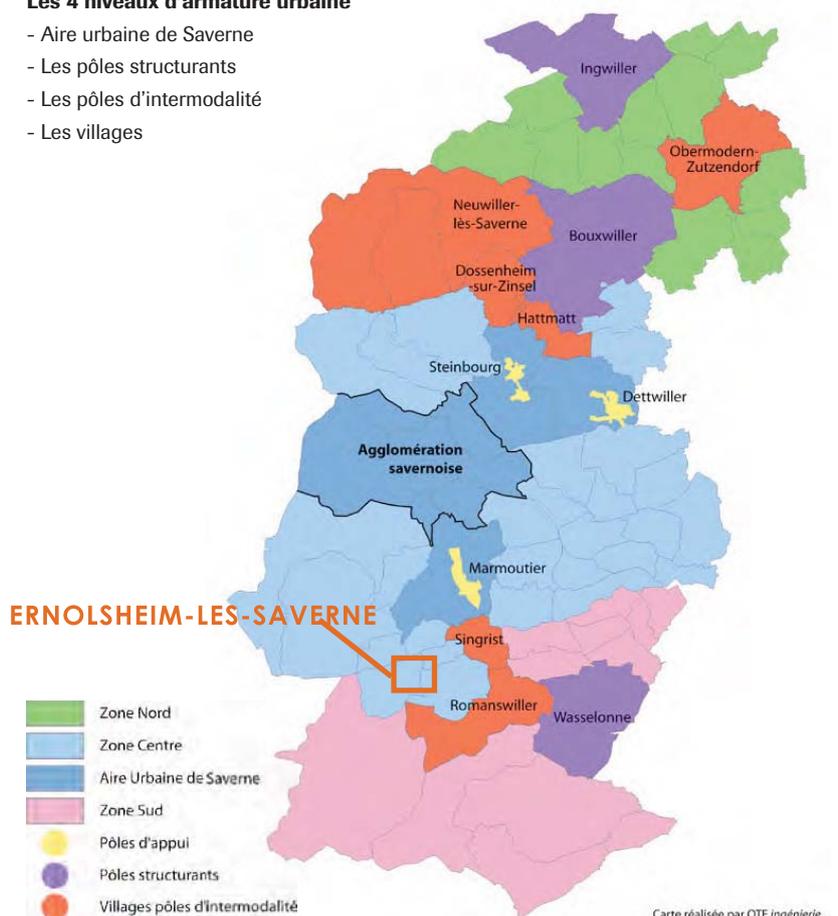
Le document a été approuvé le 27 décembre 2011. Il est actuellement en cours de révision.

Le SCOT est composé de 4 Communautés de Communes et regroupe 71 communes pour une population de 66 445 habitants :

- La Communauté de Communes du Pays de Hanau,
- La Communauté de Communes de la Région de Saverne,
- La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau,
- La Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig.

### Les 4 niveaux d'armature urbaine

- Aire urbaine de Saverne
- Les pôles structurants
- Les pôles d'intermodalité
- Les villages



armature urbaine du SCot  
- source : DOO SCOT

Tout comme le PLU, le SCOT est doté d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui fixe les politiques publiques d'une part, et d'autre part, d'un Document d'Orientations et d'Objectifs. Ce dernier s'articule autour des thèmes suivants :

- Une organisation solidaire du territoire
- Un développement équilibré de l'habitat
- Une mobilité plus durable
- Une croissance économique viable
- Un cadre de vie de qualité

**Le SCOT classe la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE dans le 4<sup>ème</sup> niveau de l'armature urbaine : les villages**, socle de l'armature du territoire. Le document prévoit de « structurer le développement des villages ». Il s'agit de maîtriser la croissance urbaine en rapport avec la taille de la commune ; une gestion économe de l'espace par l'inscription d'objectifs d'urbanisme durable et une maîtrise du développement urbain sur le développement des équipements structurants ou de mise en réseau des équipements de proximité.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE fait partie du bassin de vie de la zone centre du territoire.

Le SCoT de la Région de Saverne classe aussi la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE comme village-rue et lui consacre une orientation spécifique : « Les villages-rues du Piémont doivent maintenir la structure bâtie existante, tout en recherchant l'épaississement du tissu bâti ou la création de bouclages dans les bourgs ».

### Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

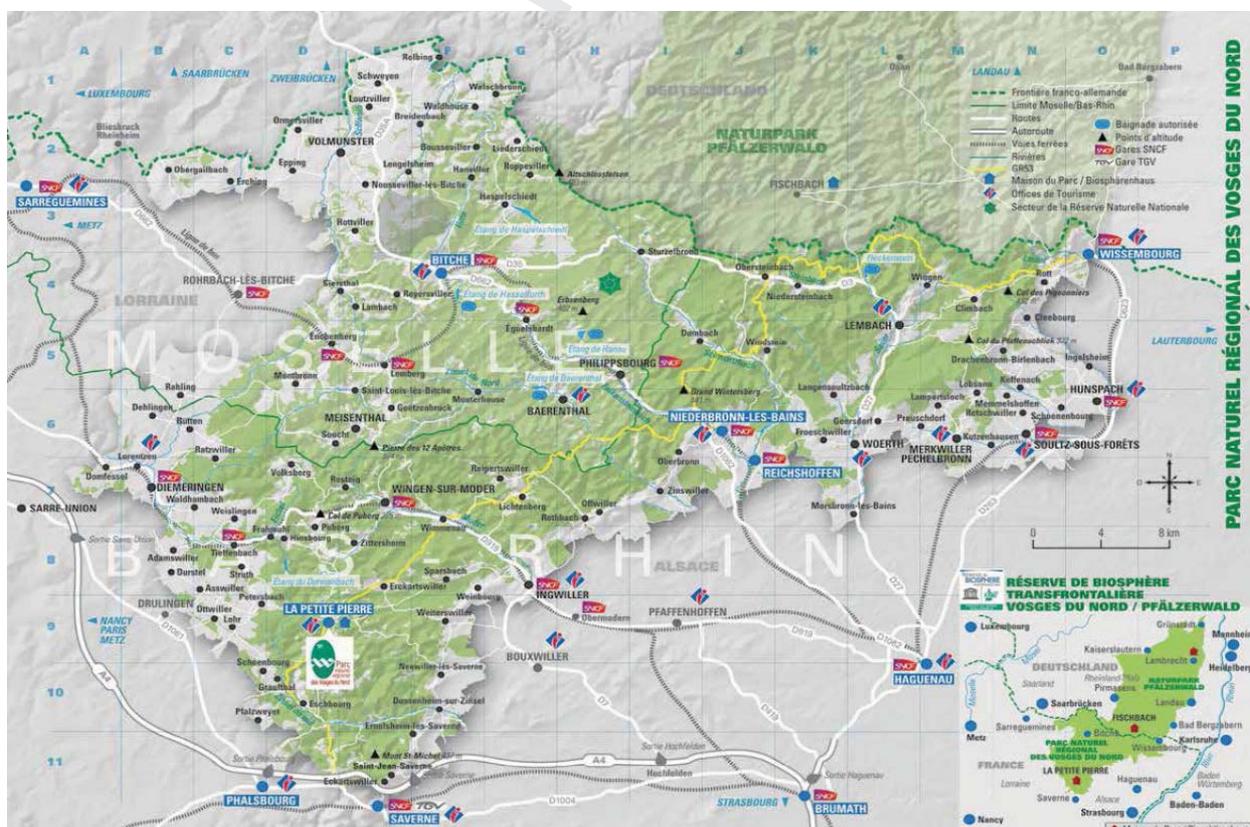
La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE fait partie du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Ce parc, créé en 1975 est situé sur les régions Alsace et Lorraine (111 communes) s'étend sur 133 000 ha. Il s'inscrit dans la continuité géographique :

- De la réserve de biosphère avec le Naturpark Pfälzerwald qui s'étend sur 180 000 ha côté allemand,
- De la réserve forestière transfrontalière intégrale de Lutzelhardt Adelsberg (400 ha).

Son territoire est couvert à 63,6 % par des forêts, c'est dire l'importance de la forêt pour ce parc.

Rappelons que le PLU devra également être mis en compatibilité avec la charte du PNRVN.

Celui-ci comprend 111 communes dont 2/3 dans le Bas-Rhin et 1/3 en Moselle. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Ce projet de territoire, décliné en actions stratégiques, est défini par une charte.



SITUATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD-  
source : [www.parc-vosges-nord.fr](http://www.parc-vosges-nord.fr)

Le PNRVN est doté d'une charte pour la période de 2014-2025. La charte sous-entend la réflexion et l'action pour concilier l'activité humaine avec la nécessaire préservation et valorisation des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales du territoire.

L'objectif stratégique 3.1 de la charte « S'obliger à penser l'espace comme un bien collectif » a pour objectif opérationnel 3.3.1 « maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace ». L'enjeu est de préserver les paysages naturels et urbains remarquable du Parc. Cela implique d'intégrer dans les outils de planification, les projets de procédure d'aménagement du territoire, les nécessités de préservation des spécificités des unités paysagères, des espaces naturels et agricoles, ainsi qu'une gestion économe de l'espace.

**Autres structures intercommunales :**

- Le syndicat d'assainissement ZINSEL du Sud ;
- Le syndicat des Eaux SAVERNE-MARMOUTIER ;
- Le syndicat des Eaux Bassin de la Haute Zorn ;
- L'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) qui accompagne notamment la commune dans son élaboration du PLU.
- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

# synthèse

## situation et présentation de la commune

---

### ATOUPS

- Une situation intéressante au Nord de Saverne
- Un cadre de vie de qualité aux ambiances forestières

### FAIBLESSES

- Pas de faiblesses identifiées

### ENJEUX

---

- Conforter la qualité du cadre de vie d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE partagé entre espaces agricoles et espaces forestiers
- Prendre en compte les aménagements et les projets communaux dans les réflexions
- Mettre en compatibilité le PLU avec les documents de rang supérieur, dont le SCOT de la Région de Saverne

# 2 - analyse socio-démographique

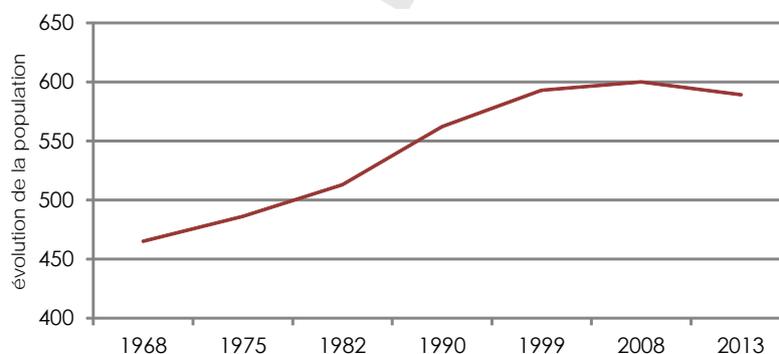
Pour l'analyse des données socio-économiques, les comparaisons entre la situation communale et la situation intercommunale est élaborée sur la base du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS).

Ces données seront ultérieurement actualisées dans le rapport de présentation.

## 2.1 - la population

### a. L'évolution de la population communale de 1968 à nos jours

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE atteint une population de 589 habitants au recensement de l'INSEE de 2013. D'après les sources communales, les habitants sont 597 en 2015.



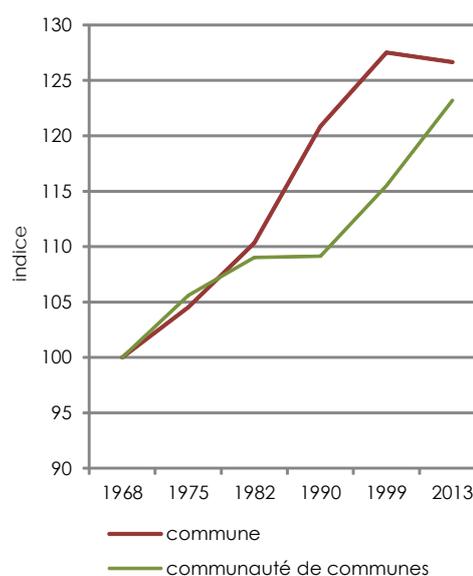
Evolution de la population communale - source : INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
population communale	465	486	513	562	593	600	589

La population communale d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE évolue peu depuis 1999 (593 habitants) et est même en léger recul, sur la période récente entre 2008 et 2013 : -0.2%.

En revanche, la population a été croissante entre 1968 et 1999 (ex : 1975-82 (+5.6%) et 1982-1990 (+ 9.6%)).

Par comparaison, la population de la Communauté de Communes de la Région de Saverne est également croissante depuis 1975 mais avec un rythme moins soutenu qu'à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE (+15.8% entre 1975 et 2013 à l'échelle de la CCRS contre +21.2% sur la même période pour la commune).



Evolution de la population communale et intercommunale - source : INSEE

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE ambitionne aujourd'hui de maintenir, voire de permettre une légère croissance du nombre des habitants pour pouvoir atteindre d'ici 10 ans : les 650 habitants dans le but

## d'assurer un renouvellement de sa population.

L'évolution de la population communale d'ERNOLSEIM-LES-SAVERNE se traduit par une action conjuguée du solde migratoire – différence entre les arrivées et les départs – et du solde naturel – différence entre les naissances et les décès.

L'analyse du graphique correspondant montre que l'évolution de la population communale est particulièrement la résultante du solde migratoire jusqu'à la fin des années 1990, qui est positif sur l'ensemble de ces périodes intercensitaires. Il atteint son niveau le plus haut +1.1% sur la période 1975-1982. Puis, le solde migratoire devient négatif sur les périodes récentes, où il atteint son plus bas niveau : -0.7% pour 2008-2013.

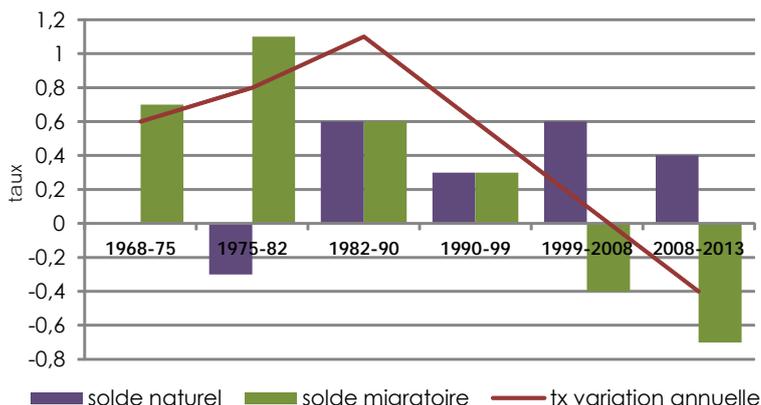
Quant au solde naturel, il devient positif au début des années 1980 et permet de compenser le solde migratoire sur les périodes intercensitaires suivantes – de 1982 à 2013, supportant ainsi la croissance de la population communale. Le solde naturel enregistre son niveau le plus bas en 1975-82 avec un taux de -0.3% et son niveau le plus haut est de 0.6% pour les périodes 1982-1990 et 1999-2008.

La forte baisse du solde migratoire sur les périodes récentes, non compensé par un solde naturel trop fragile, expliquent la tendance actuellement de la population à la stagnation.

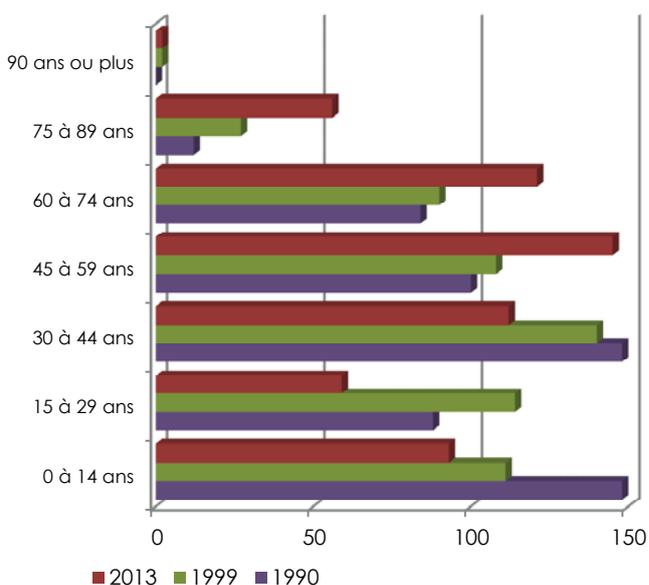
### b. La structure de la population

L'analyse de la pyramide des âges entre 1990 et 2013 montre que la commune est confrontée au vieillissement de sa population. Ce constat est la traduction d'une augmentation plus prononcée des classes d'âges les plus âgées (plus de 45 ans) (+128 habitants, soit +65.3%) par rapport aux classes d'âges des plus jeunes (moins de 45 ans) (réduction de 120 personnes, soit -31%).

L'indice de jeunesse est le rapport du nombre de la population de moins de 20 ans et le nombre de personnes de plus de 60 ans. L'indice de jeunesse constitue un parfait indicateur du niveau de vieillissement de la population communale. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune. Celui-ci diminue de 1.88 en 1990 à 0.27 en 2013, et confirme la tendance au vieillissement de la population communale.



Variation de la population  
- source : INSEE



Evolution de la structure par âge  
- source : INSEE

L'analyse fine de la structure de la population – entre 1990 et 2013 - aux différentes classes d'âge confirme également le vieillissement de la population communale. Les différentes classes d'âges progressent selon leurs propres rythmes. En effet, la classe d'âge des plus jeunes - des moins de 30 ans – enregistre une baisse (-36% entre 1990 et 2013, soit une perte de 84 habitants). Ils représentent 25.8% de la population communale (152 personnes).

La tranche d'âge des 30-44 ans connaît elle aussi un recul : -25%, soit une perte de 36 habitants. Puis, à partir de 45 ans, toutes les classes d'âges enregistrent de fortes progressions (+45% pour les 45-59 ans, +86.4 % des plus de 60 ans sur la même période de référence). Les plus de 60 ans représentent 30% de la population communale (179 habitants) dont 10% ont plus de 75 ans (58 habitants).

### c. La structure des ménages

#### On dénombre 243 ménages en 2013 à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
population communale	465	486	513	562	593	600	589
nombre de ménages	152	162	179	197	227	242	243
taille moyenne des ménages	3,1	3,0	2,9	2,9	2,6	2,5	2,4

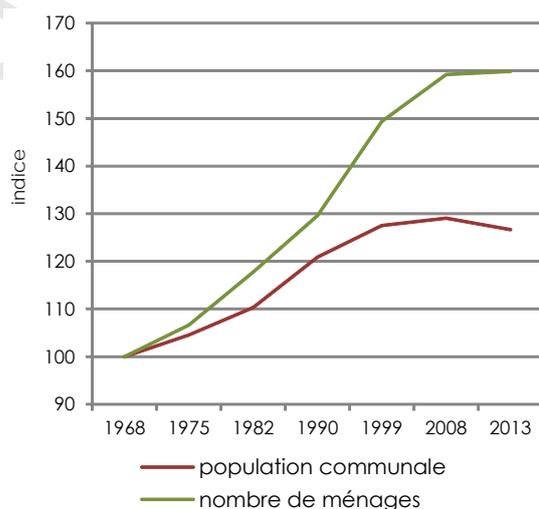
L'évolution du nombre des ménages suit la courbe d'évolution de la population communale. Mais, le nombre des ménages progresse plus rapidement que celui des habitants. En effet, le nombre de ménages a augmenté de + 60% entre 1968 et 2013 alors que la population communale n'a progressé que de +26.7% sur la même période de référence.

Le rythme de croissance des ménages - largement plus soutenu que celui de la population communale - explique que la taille moyenne des ménages ait baissé depuis 1968 passant de 3.1 personnes en moyenne par ménage en 1968 à 2.4 personnes en 2013. Le nombre de personnes par ménage est identique quel que soit le statut d'occupation des résidences, propriétaire ou locataire avec 2.4 personnes par ménage en moyenne.

A titre de comparaison, le nombre moyen de personnes par ménage à l'échelle de la CCRS est de 2.3 et de 2.4 à l'échelle du SCOT en 2013.

La diminution de la taille des ménages est la traduction de plusieurs phénomènes qui se généralisent, à savoir la décohabitation des foyers avec le départ des enfants du domicile familial qui s'installent dans une autre commune, le vieillissement de la population, le desserrement des ménages avec une augmentation des familles monoparentales.

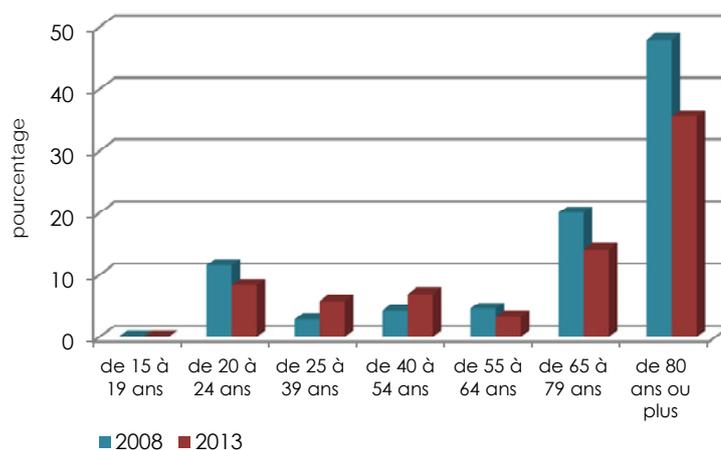
En outre, la réduction de la taille des ménages peut avoir des conséquences sur l'urbanisation notamment en matière d'habitat avec des ménages qui sont à la recherche de plus petites maisons ou d'appartements en propriété ou en location, d'une part et d'autre part, d'équipements



Comparaison de la population communale et de celle des ménages  
- source : INSEE

comme une crèche, une cantine, une garderie, ...

Enfin, l'analyse des ménages composés de personnes vivant seules montre que les foyers les plus concernés sont les plus anciens. Aussi, parmi les ménages de 65 ans à 79 ans, 14% sont composés par des personnes vivant seules et 35.5% sont des ménages dont la personne est seule. Cette proportion diminue par rapport à 2008. De plus, au vu de la typologie du parc de logements, il est possible de supposer que ces personnes occupent des logements de grande taille qui ne sont souvent plus adaptés en matière de surface et de fonctionnalité.



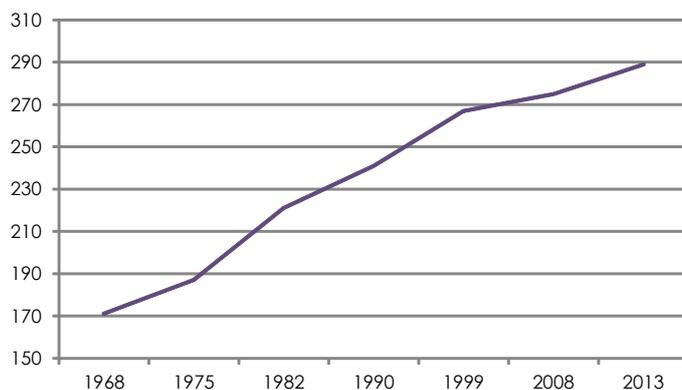
Personnes de 15 ans ou plus vivant seules - population des ménages - source : INSEE

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE connaît une situation démographique croissante sur toutes les périodes intercensitaires avec une dynamique démographique moins marquée sur la période récente. La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE ambitionne d'atteindre 650 habitants d'ici 10 ans. La population est concernée par le vieillissement de la population. Enfin, la structure des ménages reste à composante familiale avec 2.4 personnes en moyenne par ménage.

## 2.2- les logements

### a. L'évolution du nombre de logements dans la commune depuis 1968

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE compte 289 logements au recensement INSEE de 2013. A noter que les données INSEE n'intègrent pas la création du lotissement de 20 parcelles loti à partir de 2014.



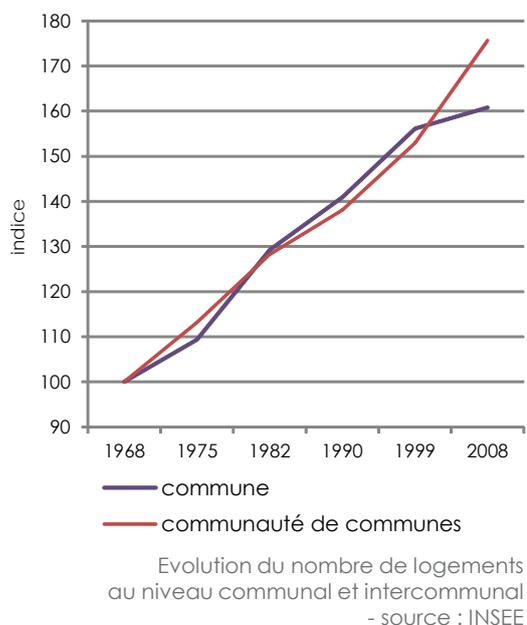
Evolution du nombre de logements - source : INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2013
logements	171	187	221	241	267	289

L'évolution du nombre de logements est globalement croissante depuis 1968 (+69%), avec un rythme plus soutenu que celui de la population communale. On compte 14 nouveaux logements créés dans la commune entre 2008 et 2013 (+5%).

A titre de comparaison, le nombre de logements a progressé de +85% à l'échelle de la CCRS entre 1968 et 2013. Le diagramme correspondant montre que la tendance à la progression des logements est similaire dans la commune et à l'échelle de l'intercommunalité.

Rappelons que le PLU devra être compatible avec le SCoT de la Région de Saverne. Le document prévoit un potentiel de logements pour ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE : 29 logements pour la période 2010/2030. En outre, la CCRS est dotée d'un PLH avec lequel le PLU devra être compatible. Le PLH divise le territoire intercommunal en sous régions. ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE appartient au Piémont. Le document présente des prévisions concernant la production de nouveaux logements – sous la forme d'un tableau – pour ce secteur.



Communes	Document d'urbanisme					Le prévisible				Stratégie exprimée par les Maires		
	Statut	Zones en Hct.			Foncier maîtrisé	A l'horizon du PLH à venir (2020)						
		IAU	IIAU	U		Potentiel log. IAU	Potentiel log. RU	AU	Observation		RU	Observation
Ernolsheim					EPFL			3	invenus	3	hypothèse	modération
St Jean					Non			10	à l'étude (20)	3	"	inquiétude sur ancien
Eckartswiller	PLU app.	4,2	2,8		Non	63		5	foncier non maîtr.	3	"	inquiétude sur ancien
Ottersthal	PLU app.	3	2		Oui	90		44	Lot en commerci.	6	"	croissance
Gottenhouse	POS	3			Non	90		0		6	"	modération
Haegen	CC	0	0		Non			0		3	"	modération
Thal-Marmoutier	PLU app.	4			DPU	60		0		6	Projet à côté mairie	modération
Reinhardsmunster		4			Non	60		0		3	hypothèse	modération
<b>TOTAL</b>		<b>18,2</b>	<b>4,8</b>			<b>363</b>		<b>62</b>		<b>33</b>		

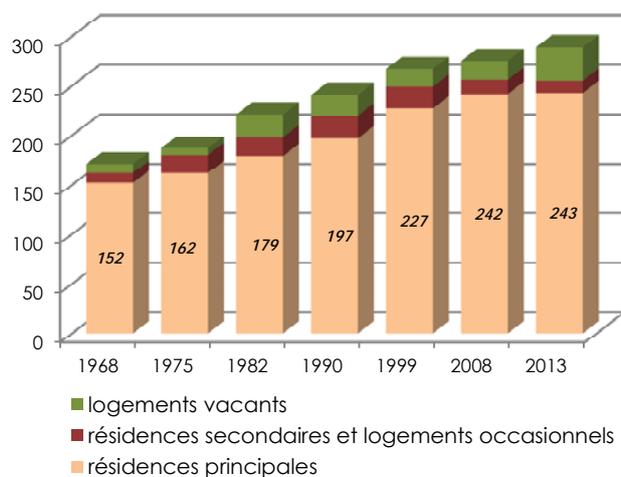
Prévisions de la production de nouveaux logements - Source : Plan Local d'Habitat de la Communes de la Région de Saverne

### b. La typologie du parc de logements

Le parc de logements d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE (289 logements en 2013) se répartit entre :

- 243 résidences principales (84%),
- 12 résidences secondaires et logements occasionnels (4%),
- 34 logements vacants (12%).

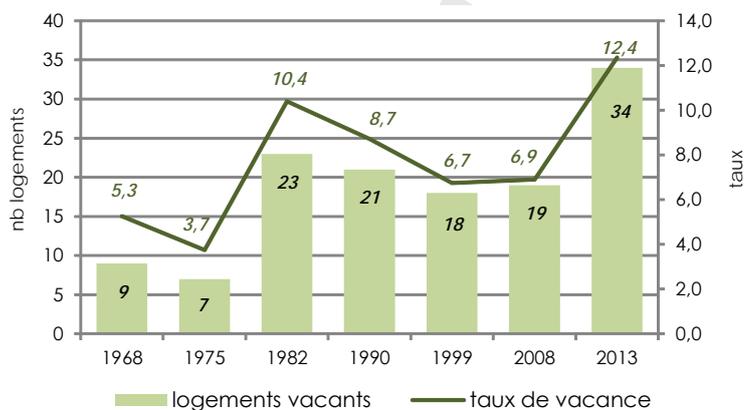
Les logements sont principalement des résidences principales, à plus de 80% sur les différentes périodes intercensitaires depuis 1982. Les résidences secondaires sont très peu représentées sur la commune (environ 5%). Cette répartition reste la même depuis les années 1980.



Typologie du parc de logements - source : INSEE

Concernant les résidences principales, la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE compte 22 résidences en location en 2013 (9%) dont 5 sont louées à titre gratuit. On ne recense pas de HLM à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Ces logements sont occupés en moyenne pendant 4.5 ans (27.2 ans en moyenne pour les propriétaires). A noter que les communes alsaciennes sont accompagnées par le Bureau d'Accès au Logement qui a pour but de soutenir les personnes à la recherche d'un logement au sein du parc locatif privé.

Enfin, 34 logements vacants sont recensés par l'INSEE en 2013 à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE, soit 12% du parc. On estime qu'un territoire doit disposer d'environ 5% de logements vacants pour assurer une rotation correcte du parc de logements. Le nombre de logements vacants est globalement croissant depuis 1968 (X3.7), passant de 9 à 34 unités entre 1968 et 2012.



Evolution des logements vacants  
- source : INSEE

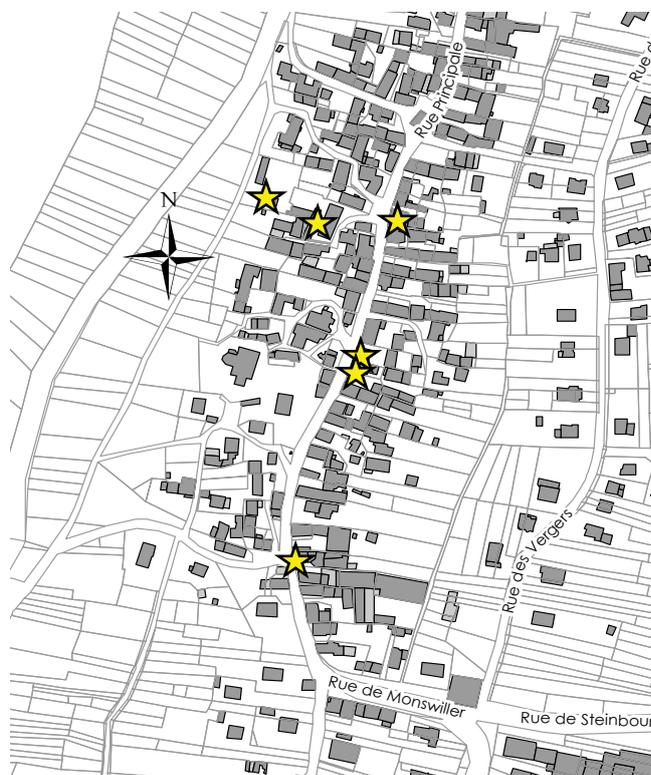
#### Définition de logement vacant de l'INSEE :

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- x Proposé à la vente, à la location
- x Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- x En attente de règlement de succession
- x Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- x Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (ex : logement très vétuste).

En outre, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a mené une étude sur la vacance et la mutabilité du bâti existant, en avril 2013, sur la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Cette étude identifie 8 logements vacants sur la totalité du ban communal, principalement des maisons de grande taille avec pour la plupart des projets de vente, mais aussi des appartements propriété de la commune qui seront proposés à la location après rénovation et un ancien restaurant. Cette enquête dénombre également, 14 bâtiments mutables, actuellement occupés par des personnes âgées vivant seuls.

Enfin, pour affiner et actualiser ces informations, la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE a procédé à un recensement des logements vacants dans le village au début de l'année 2017 : 6 ont été dénombrés. Ils se concentrent dans le centre du village et plus



logements vacants en début 2017  
- source : commune

particulièrement dans la rue principale.

### c. Les caractéristiques de l'habitat

L'habitat d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se caractérise comme suit (données INSEE de 2013) :

- 277 maisons (95.8%) / 11 appartements (3.9%)
- Nombre moyen de pièces par logements : 5.1 pour les maisons / 3.5 pour les appartements
- Des logements de grande taille : 63.8% sont des T5, 85.4% > T4 ; d'où une carence en logements de petite taille (12.5% de T3).
- Mode d'occupation : 88.8% de propriétaires, 9.1% de locataires, 2.2% de logés gratuits
- Des logements avec un bon niveau de confort : 97.4% avec salle de bain ou douche, 73.3% au chauffage individuel
- 94.8% des ménages avec 1 voiture, dont 52.6% en possède 2.

Le nombre des logements est croissant à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE depuis les années 1960. Il s'agit essentiellement de résidence principale. Ces dernières sont globalement des maisons de grande taille, habitées par leur propriétaire, ce qui a pour conséquence un manque de diversité dans la typologie des logements proposés. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin recense 8 logements vacants sur la commune en 2013.

# synthèse

---

## population - logements

### ATOOUTS

- Une population communale croissante depuis les années 1960 mais avec un rythme qui se ralentit sur la période récente.
- Un nombre de logements et de ménages croissant depuis 1960, signe d'un certain dynamisme local.
- Un solde migratoire négatif depuis les années 2000, mais qui est compensé par le solde naturel positif.

### FAIBLESSES

- Un taux de vacance important dans le village au recensement de l'INSEE et qui est revu à la baisse suite au recensement effectué par la commune au début de l'année 2017.
- Une population communale qui est touchée par un phénomène de vieillissement qui se caractérise par une croissance des classes d'âges de plus de 45 ans.
- Une baisse du nombre moyen de personnes par ménage, signe de la décohabitation des foyers et du desserrement des ménages. Une très forte croissance des ménages de personnes âgées composés par une personne seule.
- Un manque de diversité de l'offre en matière de logements pour répondre aux diverses demandes au cours du parcours résidentiel.

### ENJEUX

- Répondre à l'ambition communale en matière de maintien, voire d'une légère croissance de la population communale (atteindre les 650 habitants) en privilégiant le renouvellement urbain et en limitant la consommation sur les espaces agricoles et naturels.
- Renouveler et rajeunir la population communale pour inverser la tendance au vieillissement
- Diversifier la typologie des logements sur le territoire pour être en mesure de répondre aux demandes tout au long du parcours résidentiel.
- Porter une politique de réduction du décalage entre la production de logements de grande taille d'une part, et la diminution continue de la taille des ménages, d'autre part.

# 3 - activités économiques



*Pour l'analyse des données socio-économiques, les comparaisons entre la situation communale et la situation intercommunale est élaborée sur la base du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS).*

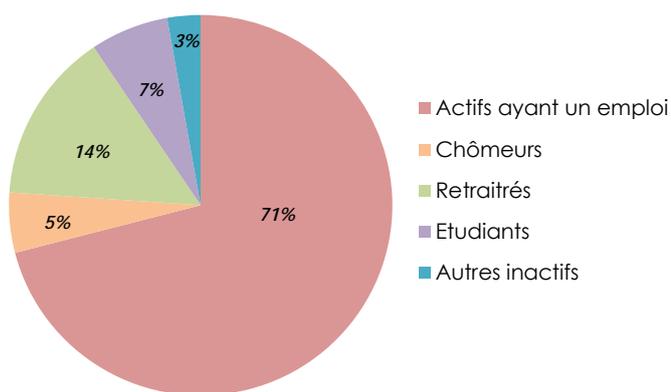
*Ces données seront ultérieurement actualisées dans le rapport de présentation.*

## 3.1 - l'étude de la population active

La population active d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE compte 279 personnes en 2013 répartie de manière quasi équilibrée entre les hommes (144 / 52%) et les femmes (135 / 48%). La population active ayant un emploi compte, quant à elle, 260 personnes (72% d'hommes contre 69.9% de femmes).

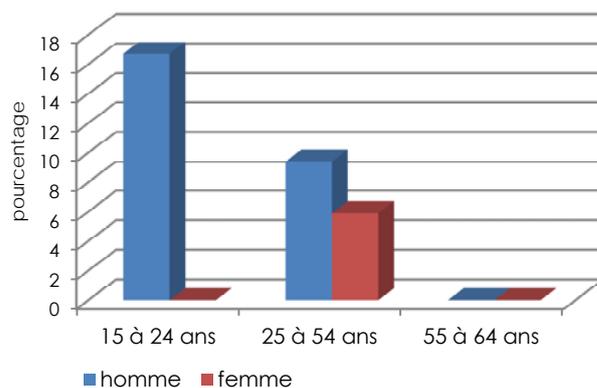
Le taux d'activités - rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population - est de 76.1%. Le taux d'emplois - rapport du nombre d'individus de 15 à 64 ans ayant un emploi et l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans - est, quant à lui, de 41.9% en 2013. Ces taux sont respectivement de 75.9% et de 68.2% à l'échelle de la CCRS, ce qui est sensiblement similaire à la tendance communale pour le taux d'activités. Mais, le taux d'emplois dans la CCRS est supérieur à celui de la commune.

L'analyse de la population de 15 à 64 ans par type d'activités montre que les actifs représentent 71%, les retraités 14% et les étudiants 7%.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité  
- source : INSEE

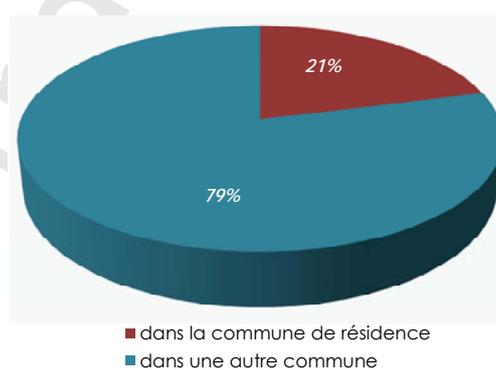
La commune est touchée par le phénomène de chômage avec un taux de 6.7%. Le chômage féminin est moins important (4.7%) en 2013 par rapport à celui des hommes (8.7%). Le nombre de chômeurs diminue, passant de 21 à 19 personnes au chômage entre 2008 et 2013. Les hommes de 15 à 24 ans sont les plus touchés. A titre de comparaison, ce taux atteint 10.2% à l'échelle de la CCRS (10.5% de chômage masculin et 9.9% de chômage féminin).



Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans  
- source : INSEE

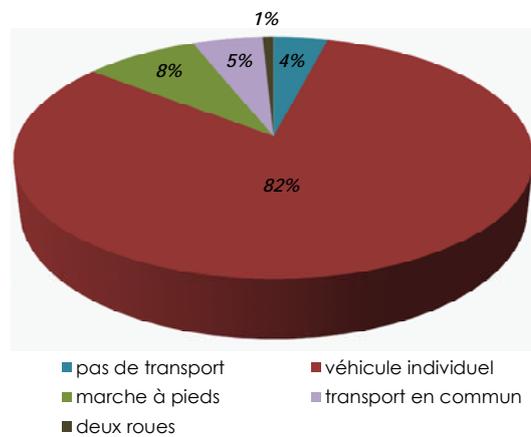
Enfin, la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est soumise à d'importantes migrations journalières de travail puisque 78.6% des actifs communaux (206 personnes) ayant un emploi travaillent en dehors de leur commune de résidence. Cette tendance se maintient depuis 2008. Ils se déplacent essentiellement au sein du Bas-Rhin, en direction de Saverne et de l'agglomération strasbourgeoise.

On dénombre aujourd'hui 21% des actifs (55 personnes) qui habitent et travaillent sur le territoire, signe de la présence d'un tissu économique local pourvoyeur d'emplois.



Lieu de travail des actifs ayant un emploi  
- source : INSEE

Pour se rendre sur leur lieu de travail, les habitants se déplacent essentiellement en véhicule individuel (voiture et deux roues) (82.4%), ce qui reflète notamment l'éloignement entre habitation et lieu de travail, l'omniprésence de la voiture dans nos modes de vie, la carence en transport en commun sur le territoire, la qualité du cadre de vie comme critère prédominant pour le choix du logement et moins la proximité de son travail ou des services.



Moyens de transport pour se rendre au travail  
- source : INSEE

## 3.2- les activités économiques – hors monde agricole

La commune de d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se localise dans la zone d'emplois de Saverne définie par l'INSEE.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est dotée d'un tissu économique local dynamique avec 15 entreprises, essentiellement sous la forme d'activités artisanales et de services, enserrées en cœur de bâti, notamment dans la rue principale.

### Les activités présentes dans la commune sont diversifiées :

- La SARL PIERRE LANNIER, rue de Dossenheim : fabricant de montres bracelets pour hommes, femmes et enfants.
- ETS SPRINGER ET CIE, rue de Dossenheim : fabrication d'outils spéciaux de coupe
- GERARD CHAUFFAGE, rue de Zinsel : dépannage de chauffage, vente et installation de chauffage
- Restaurant Auberge du DAUBENSCHLAG, rue principale
- Restaurant A LA COURONNE, rue principale
- Gîte équestre LES 4 SAISONS, rue de Monswiller : pension pour chevaux et chambres d'hôtes
- SCI HOZKAR, rue principale : commerce de détail de pain, pâtisseries, etc...
- EARL LUDWIG, rue principale : élevage d'autres bovins et de buffles
- EARL KUNTZ, rue de Monswiller : élevage d'autres bovins et de buffles
- SCI CURL DREAM, rue de la Zinsel : location de terrains et d'autres biens immobiliers
- Boulangerie GRAFF, rue principale : boulangerie-pâtisserie artisanale
- KUNTZER CONCEPTION SARL, rue des vergers : conception, rénovation et extension
- OSTERMANN – GEIGER, rue des pommiers : cabinet infirmiers, soins à domicile
- LECHNER TRAITEUR, rue Saint-Michel : commerce de bouche, traiteur
- TAXI BEHR : transport de malades assis, transport médicalisé

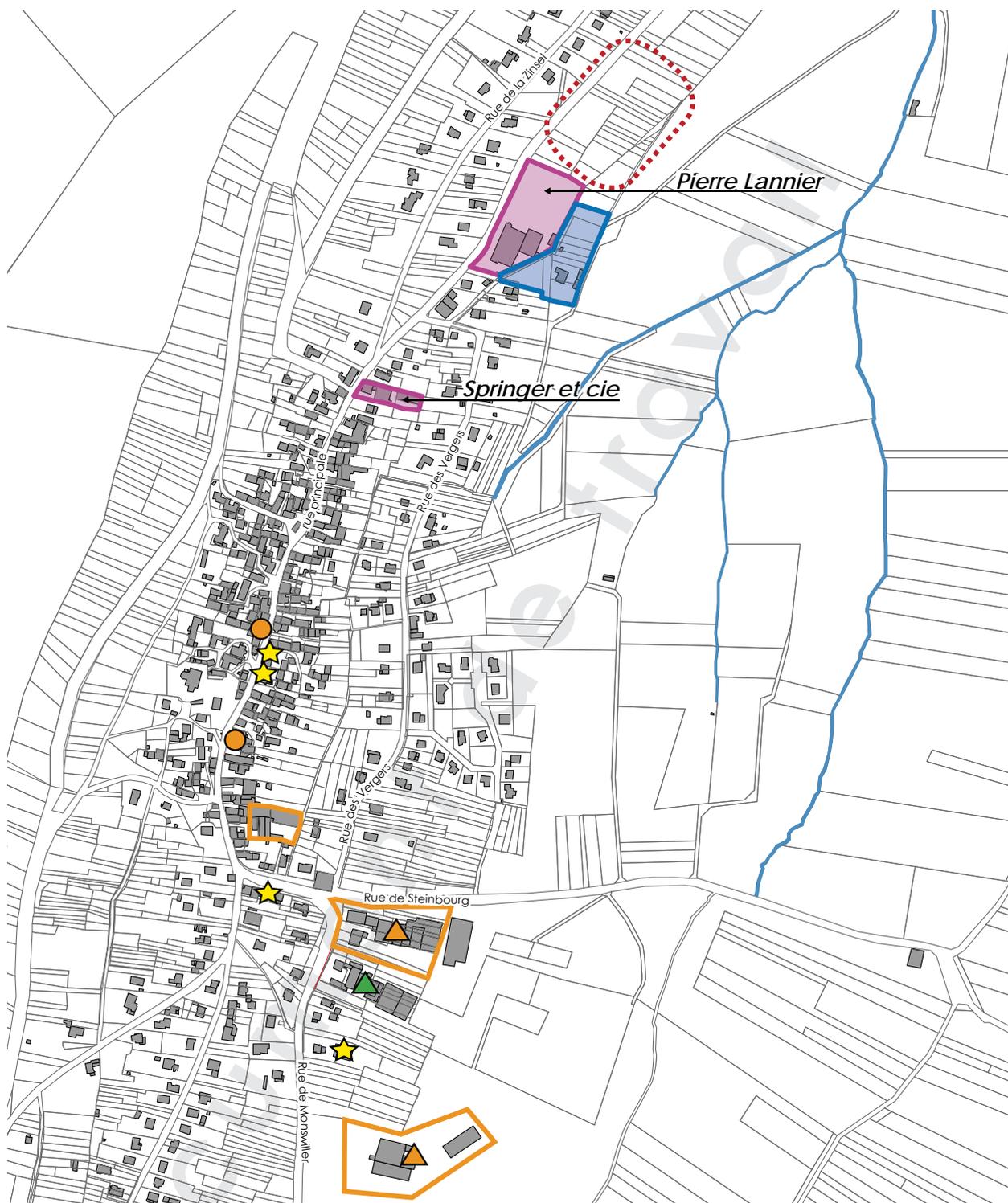


Dépôt de pain - Alimentation Chez Sophie - 2016

Le village est également desservi par plusieurs commerces ambulants : un boucher et une épicerie.

Les entreprises PIERRE LANNIER et ETS SPRINGER ET CIE sont les deux entreprises les plus importantes de la commune :

La SARL PIERRE LANNIER est spécialisée dans la fabrication de montres bracelets pour hommes, femmes et enfants. Il s'agit de l'entreprise la plus importante d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE en termes d'emplois : 70 personnes dont un tiers sur la commune. La société bénéficie d'une renommée internationale. Face au manque d'espace disponible sur son site actuel, la commune a pris le parti de délocaliser une partie de son activité à Madagascar en 1998. Elle possède également un hangar de stockage à Monswiller. Les deux sites – alsacien et malgache - ont la même configuration regroupant une activité administrative, de production et de création. La société a fait part de nouveaux besoins en matière d'extension sur ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Une réflexion devra porter dans le cadre du PLU sur l'opportunité et la possibilité d'étendre l'activité - avec le déplacement du parking - vers le nord sur la zone INA2 du POS, en lien avec les compétences de la Communauté de Communes. Enfin, la société souffre des nuisances liées à la proximité de l'activité vétérinaire.



- : entreprises les plus importantes
- : réflexion pour l'extension de Pierre Lannier
- : vétérinaire
- : restauration
- : bâtiments économiques vacants
- : gîte équestre
- : exploitations agricoles



ACTIVITES ECONOMIQUES

Quant à l'ETS SPRINGER ET CIE, elle est spécialisée dans la fabrication d'outils spéciaux de coupe. La société peut s'étendre difficilement sur son site actuel. C'est pourquoi, malgré son souhait de rester sur la commune, elle envisage de développer un second site sur un autre territoire d'ici 2022 dans le but d'étendre son activité. En outre, l'entreprise doit faire face à plusieurs contraintes : des problèmes de stationnement, de faiblesse du réseau électrique, la servitude d'utilité publique « Monument Historique » liée au Château fort du Warthenberg.



Entreprise SPRINGER ET CIE- 2016

Enfin, de manière générale, le tissu économique est globalement dynamique, sans entreprises en difficulté malgré les difficultés transmises en matière de besoin en foncier complémentaire. On compte néanmoins plusieurs bâtiments économiques vacants (un restaurant et une boulangerie dans la rue principale, une entreprise de commerce de gros rue de Monswiller, une entreprise dans la rue de Monswiller).

Les différentes entreprises nécessiteront une attention particulière dans le cadre du PLU afin que le document d'urbanisme n'affecte pas leur pérennité et que les choix retenus leur permettent de concrétiser des éventuels projets d'extensions ou de constructions nouvelles, sans toutefois créer de nuisances avec leur environnement résidentiel immédiat.

## 3.3- les activités agricoles

documents de cadrage de la politique agricole :

- Le Plan Régional de l'Agriculture Durable qui fixe les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'Etat en région, dont une orientation concerne la préservation du foncier agricole.
- La Charte de Principe de Constructibilité en zone agricole qui a pour objet de définir les conditions de recevabilité des demandes de construction en zone agricole et de contribuer à la constitution de projets de qualité.

Ce chapitre étudie le monde agricole sous un angle économique. L'impact de l'agriculture en termes de paysages et d'occupation des sols est traité ultérieurement dans le rapport de présentation.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE compte aujourd'hui **deux sièges d'exploitation agricole** (rue de MONswiller), **un gîte équestre** (rue de MONswiller) **et un vétérinaire** (centre d'insémination) spécialisé dans les équins (rue des Prés). Il y a encore quelques années, on pouvait compter 7 exploitations agricoles sur la commune. L'exploitation la plus au sud (côté stade) possède également des bâtiments dans la rue des Vergers).



Vue sur une exploitation agricole - 2016

Toutes les entreprises ont fait part de projet d'extension et de développement de leur activité dont :

- le gîte équestre qui souhaite pouvoir construire un nouveau hangar de stockage (permis de construire en cours d'instruction), étendre le gîte dans un bâtiment existant.
- le centre d'insémination qui souhaite pouvoir construire un centre de soins (300m<sup>2</sup> environ) dans les 5 années à venir, disposer de terrains à côté du centre pour la remise en forme des animaux.

Les deux exploitations agricoles de la commune sont tournées essentiellement vers l'agriculture biologique, avec notamment l'élevage de la race charolaise et de buffles.

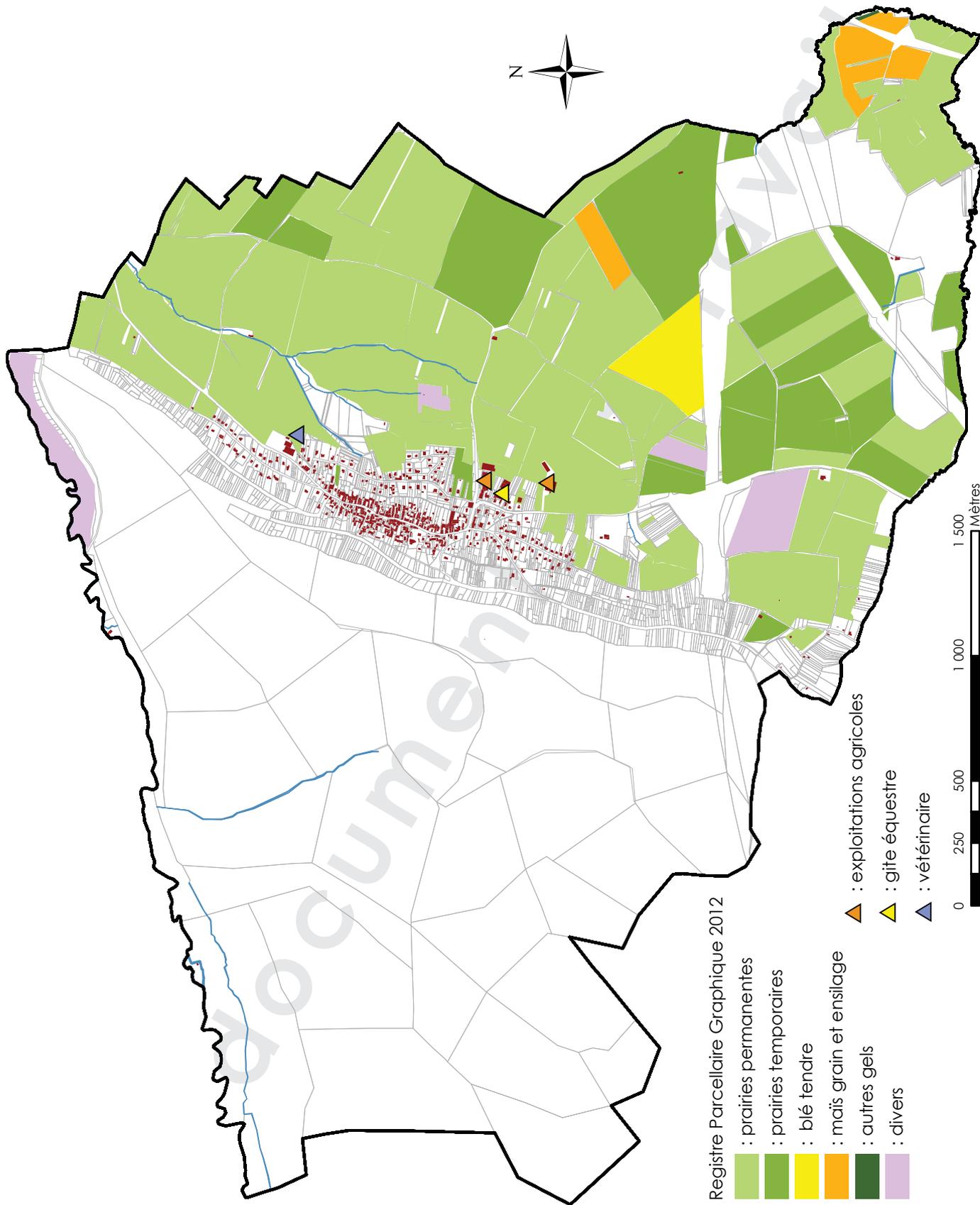
On compte également 6 exploitations des territoires voisins qui viennent exploiter sur ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE, dont 3 sont installés à Steinbourg.

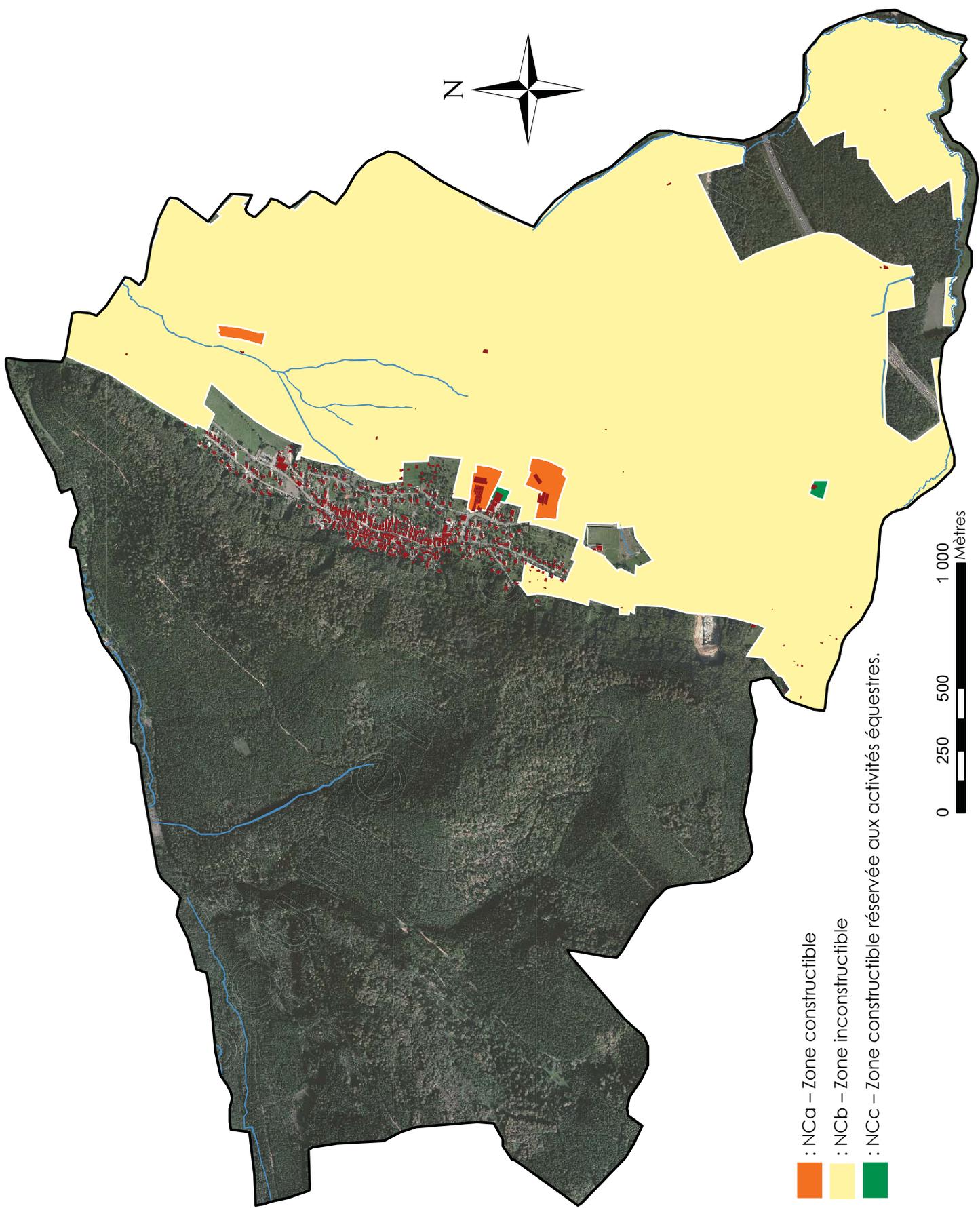
Le territoire communal conserve une forte vocation agricole avec quasiment la moitié orientale de son territoire mis en valeur par cette activité (420 ha, soit 38% du territoire communal). Les espaces agricoles sont essentiellement occupés par des prairies permanentes pâturées et/ou fauchées, en lien avec l'activité d'élevage du territoire (398 ha, soit 95% des espaces agricoles). Le reste de ces espaces sont travaillés en culture mais dans une très moindre proportion (une vingtaine d'hectares). A noter que les surfaces agricoles ont reculé entre 2006 et 2012 (de 464.62 ha à 419.67 ha), notamment en conséquence de la construction de la LGV qui a conduit à une consommation sur ces espaces (environ 17 ha) – source : CORINE LAND COVER.

Parmi ces espaces agricoles, 397 ha sont déclarés à la Politique Agricole Commune (source : Registre Parcellaire Graphique de 2012). Ces espaces sont essentiellement mis en valeur par des prairies permanentes (266.8 ha), des prairies temporaires (93.7%).

En outre, le Plan d'Occupation des Sols actuel définit une large zone agricole qui se divise en 2 grands secteurs dont le principe pourrait être repris dans le PLU :

- Le secteur NCa constructible uniquement pour les besoins nécessaires à l'activité des exploitations agricoles. Ce secteur est calibré autour des différents sites d'exploitation.
- Le secteur NCb destiné à l'activité agricole sans possibilité de construction. Afin de préserver un paysage remarquable, la commune a souhaité que la plus grande partie de ses espaces agricoles soient classés en zone inconstructible.
- Le secteur NCc constructible réservé aux constructions et installations liées aux activités équestres.





- : NCa – Zone constructible
- : NCb – Zone inconstructible
- : NCc – Zone constructible réservée aux activités équestres.

ZONES AGRICOLES DEFINIES DANS LE POS

Enfin, Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE a été partiellement remembré en 1974 au moment de la création de l'autoroute A4, puis une nouvelle fois pour la LGV à la fin des années 1990. En revanche, le reste des espaces agricoles n'ont jamais été remembrés. Ceci explique que la structure parcellaire agricole soit essentiellement sous la forme d'étroites lanières allongées, caractéristiques de la région du Piémont Nord. Néanmoins, les ilots agricoles sont de taille correcte, à l'échelle de plusieurs parcelles (parfois de plus d'une dizaine). Ceci permet donc de rationaliser le travail agricole et donc de limiter les déplacements avec des engins de plus en plus imposants.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE fait partie de plusieurs zones référencées par l'INOQ :

- IGP crème fraîche fluide d'Alsace
- IGP Miel d'Alsace
- AOC-AOP Munster
- IGP Pâtes d'Alsace
- IGP Volailles d'Alsace

**Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se caractérise par une forte vocation agricole avec 38% du territoire dédié aux activités agricoles, et plus particulièrement à l'élevage avec une prédominance des prairies permanentes. On dénombre deux sièges d'exploitation agricole sur le territoire. Une attention particulière devra être portée sur les bâtiments agricoles localisés en cœur du village.**

## 3.4- la sylviculture

documents de cadrage de la politique forestière :

Les Orientations Régionales Forestières traduisent la prise en compte des fonctions économiques, environnementales et sociale des forêts et la participation de ces dernières à l'aménagement du territoire en vue de leur développement durable. Elles servent de référence aux documents cadres de gestion durable des forêts (directives et schémas régionaux d'aménagement, schéma régional de gestion sylvicole).

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) Alsace 2012- 2016 crée de nouvelles dispositions dans le domaine des filières bois à l'échelle régionale avec la mise en place de Plans de Développement de Massifs qui constituent des programmes de travail opérationnels en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois. Ils ont pour objectifs :

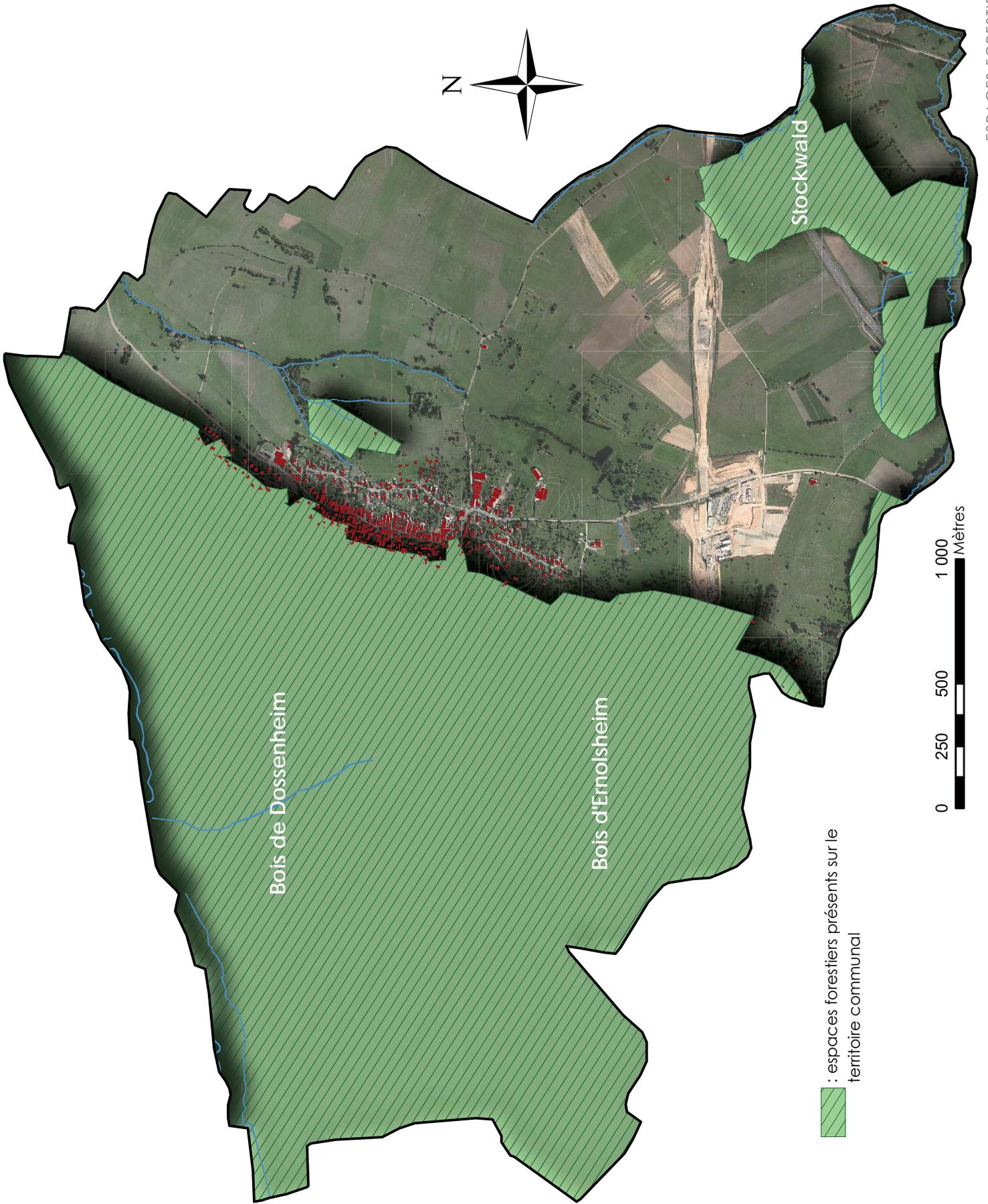
- D'identifier les massifs sous-exploités
- D'analyser par massif les causes de la sous-exploitation
- De définir un programme d'actions prioritaires pour étendre géographiquement la gestion multi-fonctionnelle et durable de ces massifs.
- ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE dépend du PDM des Vosges du Nord/Alsace Bossue.

La forêt couvre près de 600 ha sur le ban communal. la surface forestière a peu évolué depuis les années 1990. Parmi cette surface, la forêt communale couvre 285.9 ha.

Elle est répartie en deux sites :

- Dans la plaine, avec la forêt de Stockwald sur près de 41.27 ha.
- La forêt de montagne qui occupe toute la moitié ouest du territoire. il s'agit d'une forêt mixite composée de conifères (70%) et de feuillus (30%)

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE tire des ressources nettes de la forêt communale (entre 50 et 60 KE entre 2014, 2015 et 2016). La commune doit également prendre en compte les



servitudes relatives à la protection des forêts soumises au régime forestier, ce qui est le cas pour la forêt indivise d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE et de Neuwiller-les-Saverne.

Le SCoT de la Région de Saverne définit une orientation spécifique qui concerne les forêt et tout particulièrement la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE : « En bordure de forêt Vosgienne : maintenir des paysages ouverts ». Le SCoT fixe pour orientation d'éviter la disparition d'espaces diversifiés et ouverts entre la forêt et les villages ou dans les fonds de vallées, dans le but de préserver la biodiversité et une qualité du paysage.

## 3.5- les activités touristiques et de loisirs

La comune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est située dans le Parc Naturel des Vosges du Nord, et la fréquentation touristique est une tradition ancienne en Alsace (club vosgien,...) en raison d'un important patrimoine culturel, naturel et paysager. Le développement de l'industrie touristique, peut procéder de la même logique : la valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a mené une réflexion sur les déplacements doux, via un schéma cyclable d'intérêt touristique. En outre, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a réalisé près de 735 km d'itinéraires cyclables depuis 1992 sur son territoire, reliant entre eux la plupart des pôles d'attraction du Bas-Rhin. La Transversale cyclo (nord-sud) Piémont des Vosges du Nord-Véloroute du Vignoble passent par le territoire d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Enfin, l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région fait également la promotion de la pratique du cyclotourisme avec plusieurs circuits dont certains passent par la commune ou à proximité.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE présente de nombreux atouts touristiques, notamment pour la pratique du tourisme vert :

- passage du GR531 (Soultz-sous-Forêts/Leymen) sur la commune – c'est l'un des sept sentiers de grande randonnée du massif des Vosges. Il traverse du nord au sud le massif vosgien en passant par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- de nombreux sentiers de randonnée balisés par le club vosgien qui couvrent toute la montagne forestière comme par exemple le sentier du Daubenschlag à la Chapelle Saint-Michel,



Club vosgien - 2016

Enfin, la commune dispose de 3 structures d'hébergement : uniquement sous la forme de gites :

- Gite EQUESTRE Les 4 Saisons proposant une capacité d'accueil de 14 personnes en chambres. Les gîteurs ont transmis une demande en mairie pour un projet d'extension de leur activité.
- Gite SANSIG qui propose un appartement de 2/3 pièces pouvant accueillir 3 personnes.
- Gite RUBERT avec une capacité de 2 personnes.

document de travail

# synthèse

---

## activités économiques

### ATOUPS

- Une population active importante et un taux de chômage faible et inférieur au taux enregistré à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Des activités économiques dynamiques et diversifiées.
- Un territoire à forte vocation agricole avec la présence de deux sièges d'exploitation sur le territoire principalement orienté dans l'activité d'élevage, un gîte équestre.
- Un couvert forestier intéressant qui offre des ressources financières à la commune.
- Un territoire qui tire des bénéfices de ses atouts touristiques avec plusieurs structures d'hébergement.

### FAIBLESSES

- Un territoire soumis à d'importantes migrations journalières de travail, principalement à destination de Saverne et de l'agglomération de Strasbourg.
- Présence de plusieurs bâtiments économiques vacants en cœur de bâti.
- Des espaces agricoles qui ont été consommés suite à la construction de l'A4 et de la LGV.
- Une carence en foncier économique disponible pour l'extension des entreprises locales.

### ENJEUX

---

- **Assurer la pérennité des activités économiques existantes par un règlement adapté : permettre des extensions et de nouvelles installations dans le village tout en veillant à ne pas créer des nuisances avec leur environnement résidentiel immédiat.**
- **Mener une réflexion particulière dans le cadre du PLU pour répondre aux besoins des entreprises en matière de foncier économique aux abords des sites existants.**
- **Assurer la pérennité des exploitations agricoles en leur permettant d'étendre leur site de production tout en assurant une bonne cohabitation d'ensemble avec leur environnement immédiat.**
- **Respecter la Charte de Principe de Constructibilité en zone agricole pour tout nouveau projet de construction dans le but de contribuer à la constitution de projets de qualité.**
- **Préserver les espaces agricoles en modérant la consommation sur ces espaces.**
- **Soutenir les démarches supra communales pour le développement touristique dans le secteur.**

# 4 - consommation sur les espaces et capacités de densification



## 4.1- l'analyse de la consommation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

Les lois Grenelle et la loi ALUR réaffirment la nécessité d'assurer une gestion économe des ressources et de l'espace. Aussi, les actions en matière d'urbanisme devront lutter contre la régression des espaces agricoles, naturels et forestiers d'une part, et d'autre part, limiter l'étalement urbain.

Le SCOT de la Région de Saverne a procédé à une analyse de l'occupation et de la consommation de l'espace à l'échelle de son territoire :

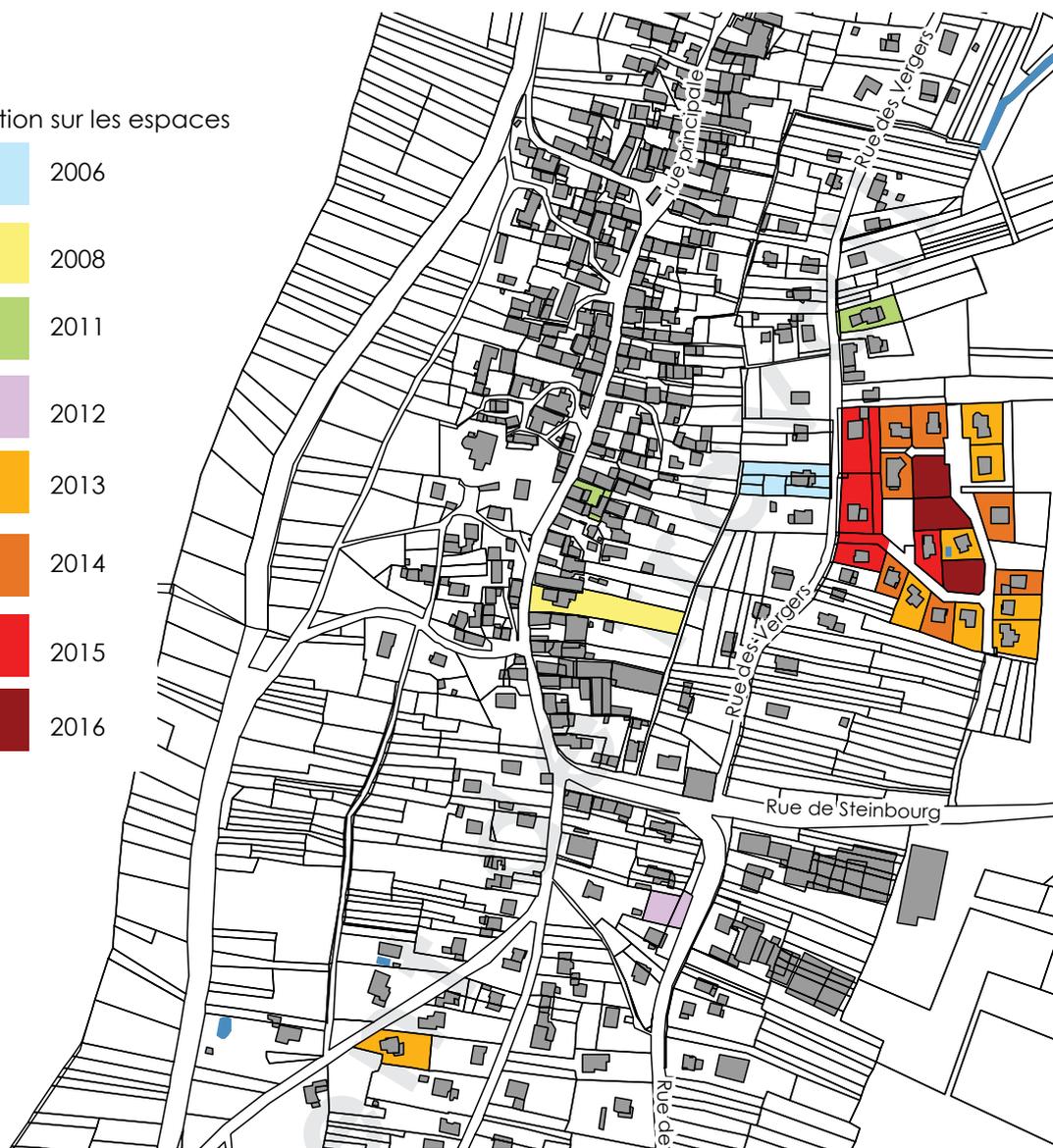
- Entre 2000 et 2008, les territoires artificialisés ont augmenté de 230ha, soit 31 ha par an.
- Les territoires agricoles ont perdu 195 ha et les espaces naturels 40 ha.

Le SCOT prévoit d'ici 2030 une consommation de 248 ha pour l'habitat et 245 ha pour les zones d'activité.

Plus particulièrement, le SCOT a mis en évidence que la consommation sur le territoire d'études se ralentit : 0.43 ha/an entre 1976-2002, puis 0.2 ha/an entre 2002-2007.

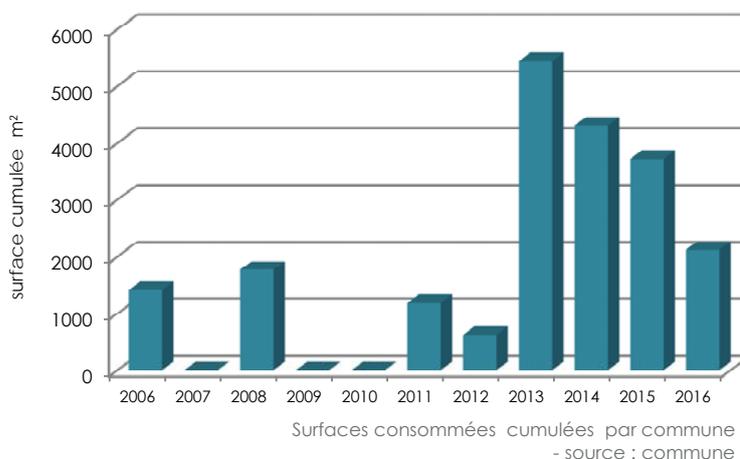
De manière complémentaire à cette analyse, nous avons procédé à un examen de la consommation sur les espaces agricoles et naturels sur le territoire d'études au travers de l'analyse des permis de construire accordés pour des constructions d'habitation neuves à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE depuis 2006. Cette analyse montre que 2.05 ha (sous la forme de 28 projets) ont été consommés sur le territoire ces 10 dernières années, pour une surface moyenne de 735m<sup>2</sup>.

consommation sur les espaces



ESPACES CONSOMMÉS DEPUIS 10 ANS

neuves à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE depuis 2006. Cette analyse montre que 2.05 ha (sous la forme de 28 projets) ont été consommés sur le territoire ces 10 dernières années, pour une surface moyenne de 735m<sup>2</sup>. Toutes ces constructions – à l'exception du lotissement – ont été édifiées en cœur de bâti par le comblement d'espaces disponibles entre les constructions, et ne crée donc pas de nouvelles extensions du bâti sur les espaces agricoles et naturels.



Surfaces consommées cumulées par commune - source : commune

On compte entre 0 et 3 permis de construire accordés par année entre 2006 et 2012. Tous ces projets ont été concrétisés sous la forme d'initiatives individuelles. Puis, le rythme de construction a

Toutes ces constructions – à l'exception du lotissement – ont été édifiées en cœur de bâti par le comblement d'espaces disponibles entre les constructions, et ne crée donc pas de nouvelles extensions du bâti sur les espaces agricoles et naturels.

On compte entre 0 et 3 permis de construire accordés par année entre 2006 et 2012. Tous ces projets ont été concrétisés sous la forme d'initiatives individuelles. Puis, le rythme de construction a explosé à partir de 2013 (et jusqu'en 2016) avec le début de la commercialisation du lotissement communal du Wolfstal (8 constructions nouvelles en 2013 et 7 en 2014). Il ne reste aujourd'hui plus qu'un seul terrain disponible dans le lotissement qui compte 21 lots. Par conséquent, le nombre de permis de construire accordés par année devrait – pour les années à venir - retrouver le rythme affiché avant 2013.

## 4.2- l'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Les lois récentes – depuis 2010 – encouragent une densification du bâti, une lutte contre l'étalement urbain et une préservation des espaces agricoles. Ainsi, les PLU doivent encourager la densification du bâti avant de proposer de nouveaux espaces à la construction en extension de l'enveloppe urbaine.

Il est donc opportun dans le cadre du PLU de s'interroger sur :

- Le renouvellement urbain et la reconquête des friches urbaines et des maisons inhabitées
- La densification du bâti existant par une exploitation des « dents creuses »
- Le choix ou non d'ouvrir de nouveaux espaces à la construction tout en privilégiant :
  - la proximité des services existants ou envisagés afin de renforcer la centralité du bourg
  - la proximité de modes de déplacement du réseau structurant ou des transports collectifs
  - des espaces avec une valeur agronomique faible
  - Les espaces qui ne présentent pas d'enjeux pour la préservation de l'environnement et des paysages

L'**analyse** de la capacité de densification du bâti et de mobilisation des espaces mobilisables des espaces à **ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE** vise à **déterminer le potentiel constructible réel en cœur de bâti**. Pour ce faire, nous recensons, tout d'abord, les logements vacants présents dans le village, de même que les bâtiments (telles que les anciennes granges) pouvant être réhabilités en habitat.

Ensuite, les espaces vides de construction sont ciblés sur le cadastre. Pour chacun de ces terrains, nous analysons leur vocation (jardin, espace agricole, espace naturel, secteur en pente, projet en cours,...).

Le SCoT de la Région de Saverne fixe des objectifs chiffrés en matière de production de logements dans la commune : 29 logements pour la période 2010-2030 en extension. Cette donnée peut se décliner en une surface de 2 ha en respectant une densité de 15 logements/ha.

## L'analyse des capacités de densification sur ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE :

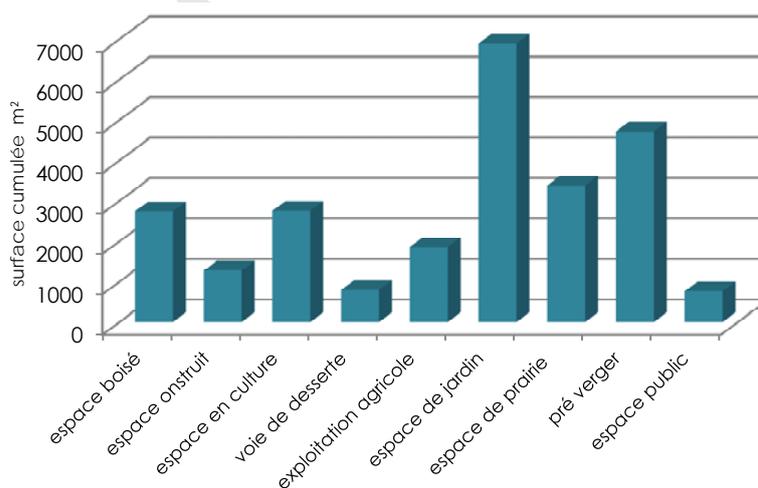
ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE présente une morphologie urbaine dense dans le centre qui tend à devenir légèrement plus lâche vers les périphéries. Le village se caractérise par une structure longiligne selon une direction nord-sud. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de stopper cet étirement. Dans le cadre de telles extensions, les cartes inhérentes à l'extension des réseaux et des voiries devront être étudiées.

\* Concernant l'étude de la vacance des logements, une étude menée en 2013 par le CD67 identifie 8 logements vacants (rue principale, rue de la Zinsel, impasse de l'école) et 14 bâtiments mutables. Un nouveau recensement de la vacance – effectué par la commune en début d'année 2017 – en dénombre 6 qui se concentrent dans le centre du village et plus particulièrement dans la rue principale.

\* On ne dénombre pas dans le village de bâtiments occupés qui pourraient être réhabilités et transformés en logements.

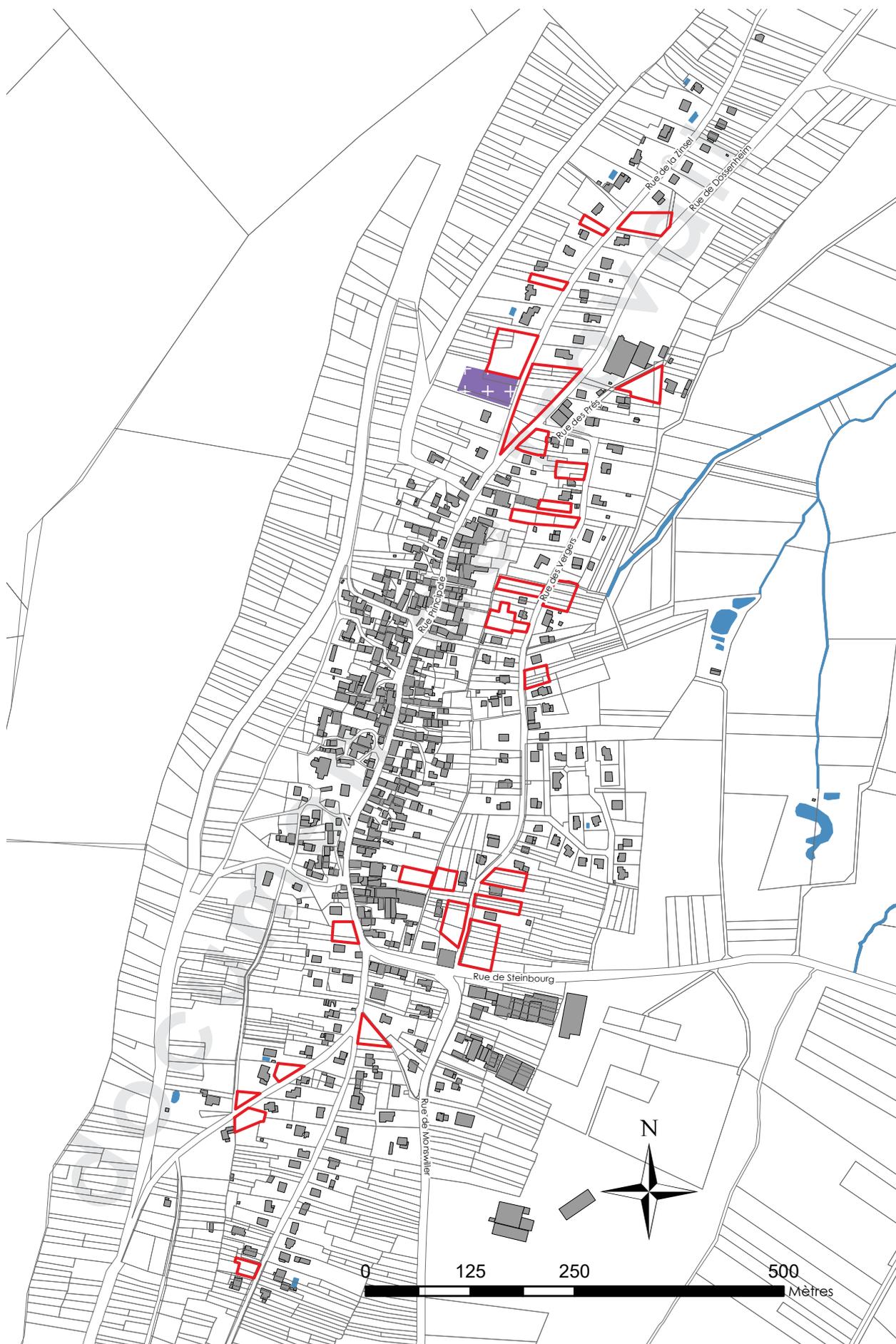
\* Une analyse des capacités de densification a été réalisée en novembre 2016. Cette étude dénombre les espaces disponibles en cœur de bâti, quel que soit leur vocation - pour une surface globale de 25 153 m<sup>2</sup> (2.51 ha) qui se répartissent entre :

- 6 888 m<sup>2</sup> de jardins
- 4 717 m<sup>2</sup> de pré verger
- 3 381 m<sup>2</sup> de prairies
- 2 749 m<sup>2</sup> d'espace en culture
- 2 736 m<sup>2</sup> d'espaces boisés.
- 1 858 m<sup>2</sup> d'exploitations agricoles
- 1 272 m<sup>2</sup> d'espaces construits
- 793 m<sup>2</sup> occupés par une voie de desserte pour des bâtiments agricoles.
- 759 m<sup>2</sup> occupés par les espaces publics (stationnement).

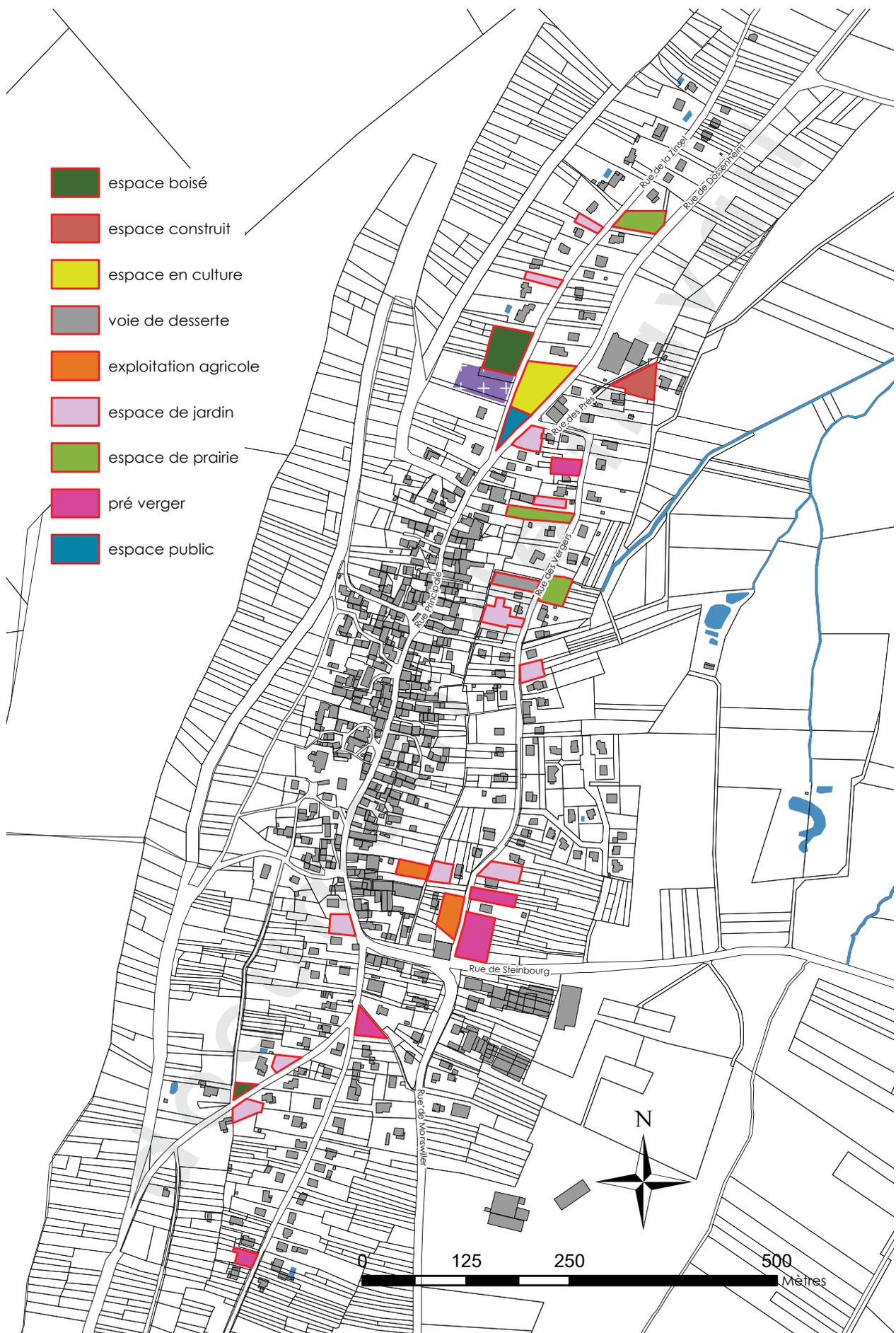


Répartition des espaces disponibles en cœur de bâti en fonction de leur occupation

Ces espaces disponibles sont au nombre de 24 (après déduction des espaces nécessaires à la voie de desserte, des espaces construits et des espaces publics) pour une surface globale de 22 329 m<sup>2</sup>, soit une surface moyenne de 930 m<sup>2</sup>. A noter que certains de ces espaces pourront accueillir plusieurs habitations.



espaces disponibles en coeur de bâti



espaces disponibles en coeur de bâti suivant l'occupation des espaces

**Conclusion** : L'analyse des capacités de densification permet d'estimer la quantité de logements pouvant être remis sur le marché immobilier sans nouvelle consommation sur des espaces naturels :

- 6 logements vacants en 2017
- 14 logements mutables (étude 2013)
- 24 terrains libres de constructions en cœur de bâti mais dont la mutabilité semble difficile car tous sont mis en valeur comme le montre la carte des dents creuses suivant l'occupation des espaces.

L'analyse de la consommation sur les espaces et des capacités de densification démontrent, d'une part, que le rythme de construction – et de consommation sur les espaces – s'est accéléré sur la période récente avec la construction lotissement et qu'il devrait retrouver son niveau antérieur. En outre, il existe peu d'opportunités foncières au sein de l'enveloppe urbaine. Il apparaît donc opportun de combler ces derniers espaces libres en cœur de bâti et d'envisager une extension mesurée de l'enveloppe urbaine en lien avec les ambitions communales affichées.

A noter que cette analyse sera affinée dans le second volet du rapport de présentation suite à l'élaboration du règlement graphique afin que l'analyse des capacités de densification et de mobilisation soient calibrées sur les zones urbaines du PLU.

# 5 - diagnostic urbain



## 5.1 - Développement urbain et patrimoines

### Cadrage historique

Il n'y a pas d'écrit historique qui permet de le définir, mais le terrain révèle aujourd'hui qu'une première occupation du territoire eu lieu à la préhistoire, lors de la période Celtes de La Tène.

Au sud du Ban communal, se trouve un Oppidum, nommé « fortifications de la Heidenstadt (ville des païens) ». De cet établissement, il ne reste aujourd'hui que les portes tenaillées qui permettaient le passage à l'intérieur de la fortification. Il semble que ce site ait été lié au contrôle des voies de passage entre le plateau Lorrain et la vallée du Rhin mais le contexte historique est trouble et son rôle n'a pas été véritablement établi.

La première véritable mention du village de Ernolsheim-lès-Saverne, en 1126, se trouve sous le nom de Herolzheim, paroisse qui appartient à l'abbaye de Neuwiller.

En 1335, le village passe aux seigneurs de Lichtenberg puis en 1480 à leurs héritiers : les comtes de Hanau-Lichtenberg. Le village connaît la guerre des Paysans au XIV<sup>e</sup> siècle (en 1525, exactement) puis la guerre de Trente Ans au XVII<sup>e</sup> siècle (1618-1648). Cette dernière ruinera le village où seulement huit habitants survécurent.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle est introduit le simultaneum : les protestants sont obligés de partager le chœur de leur église avec les catholiques. Sous cette ère, le village passe également à la famille des Hesse Darmstadt héritière des comtes de Hanau-Lichtenberg. Le village se reconstruit progressivement et au XVIII<sup>e</sup> siècle Ernolsheim-lès-Saverne compte 400 habitants et 85 maisons.

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la population a fortement augmenté et compte 850 habitants, probablement avec les troupes d'occupation et les apprentis allemands protestants travaillant à Saverne. Mais l'émigration du début du siècle entraîne une forte perte de population. Le village voit néanmoins la construction et la mise en place de nombreux services publics au cours du



XIXème siècle : Ecole en 1842, reconstruction de l'église en 1846, Mairie avec corps de garde et pompe à incendie en 1849, nouveau cimetière en 1884, Batteuse en 1899. Le début du XXème siècle, est quant-à lui davantage marqué par l'arrivée des réseaux : réseau téléphonique en 1907, réseau d'éclairage en 1913 et réseau d'eau potable en 1932.

Après la première guerre mondiale, en 1921, il ne reste plus que 462 habitants. A la fin de la seconde guerre mondiale, en 1946, la commune en compte 509. Puis la démographie de la commune baissera jusqu'en 1960 (456 hab.) pour se redresser ensuite progressivement et atteindre plus de 600 habitants en 2010. Quelques chantiers marquent l'évolution de la commune dans la seconde partie du XXème siècle : un nouveau réservoir en 1975, un nouveau presbytère en 1979 et une nouvelle Mairie-bibliothèque en 1995.

Les dernières décennies ont été marquées par de gros chantiers sur la commune : la réalisation de l'A4 – Paris-Strasbourg qui traverse le bois du Stock Wald au Sud Ouest et plus récemment, le chantier pharaonique de la LGV, dont le tunnel du piémont des Vosges voit sa sortie sur le ban d'Ernolsheim-lès-Saverne, et qui fut inauguré en juillet 2016.

(Sources : site Internet de Ernolsheim-lès-Saverne- 2016)

## Les phases de développement urbain

Il n'existe pas de document cartographique, sur le secteur, qui soit antérieur à la carte de Cassini.

A l'époque du relevé de la **carte de Cassini** (1756-1789) :

- La position en piémont du village est déjà perceptible. Ernolsheim-lès-Saverne est montrée comme une paroisse, succursale, avec un château qui se trouve en amont d'une petite vallée perpendiculaire à la vallée de la Zinsel du Sud. Ce vallon se trouve entre un grand Bois, à l'Ouest et une dépression, à l'Est. Le réseau de chemins de l'époque ne dessert pas Ernolsheim : il relie Dossenheim à Steinbourg, en passant par le fond du vallon de Ernolsheim.

- La représentation de l'agglomération, avec une tour, indique la présence d'un village; mais l'absence de maison ou de tache rouge (comme à Saverne par exemple) indique l'absence d'habitat groupé. Quelques vignes sont dessinées au Sud du village et à l'ouest, en bas de la dépression du territoire.

La **carte d'Etat-Major** (1820-1866) détaille le territoire différemment.

Plus précise que celle de Cassini, la représentation du relief est bien marquée sur la carte d'Etat-Major. Le piémont des Vosges présente un relief abrupt. L'altitude est notée, avec le Daubenschlag à 400 m et le Spitzfelsen à 269m.

Le village rue, un peu plus étoffé sur la partie amont du piémont, indique chaque construction : en 1850 environ, il y a donc un village « rue » qui suit le piémont et qui organise une petite centaine de constructions.

L'occupation du sol, notamment les zones humides qui bordent le ruisseau d'Ernolsheim-lès-Saverne et le Schalckbaechel apparaissent avec beaucoup de précision. Au Sud Ouest, la forêt du Stock Wald, présente déjà la même configuration que les limites qu'on lui connaît aujourd'hui. De plus, le périmètre du ban communal, qui suit en grande partie les ruisseaux est délimité.

Les terres du ban sont occupées par la prairie ou des cultures – en blanc – et par de la vigne – qui sont les parties grisées.

# 1850

A cette époque, le village compte 630 habitants (en 1851).

L'organisation urbaine du XIXème siècle déploie une colonne vertébrale, fabriquée par la rue Principale qui organise la majorité des constructions. Celles-ci sont disjointes ou accolées en formant des cours. Le parcellaire n'apparaît pas mais les limites du village sont constituées par les périmètres des champs et des vignes.

L'église et son cimetière, en trait fin noir, s'installent en position dominante sans tenir compte des axes des chemins et des voies du territoire.

**Ainsi, en 1850 la commune comptait 630 habitants. Les surfaces occupées par l'urbanisation représentaient 6,8 ha environ, soit une moyenne de consommation d'espace de 1 are/hab.**

Elaborées à partir des différentes campagnes de photos aériennes (source : [www.géoportail.fr](http://www.géoportail.fr)), les cartes qui suivent reconstituent le développement de la cité depuis 1935.

Jusqu'à cette période, Ernolsheim-lès-Saverne est resté un village rural, exploitant la vigne, la forêt et la terre. Les habitants vivaient de la culture et de l'élevage. Les constructions les plus anciennes dans la rue principale possèdent des portes de cave à demi-niveau au dessous de la rue. Cette disposition propre aux maisons vigneronnes indique que beaucoup d'habitants cultivaient la vigne. L'activité de transformation dans le village complète par les fonctions liées



## Croissance urbaine

 Avant 1850

Organisation urbaine de Ernolsheim-lès-Saverne, avant 1850, d'après la carte d'Etat Major - Ici et Là - novembre 2016

au secteur primaire : tonneliers, boulanger ont leur maison sur la rue principale.

# 1935

Entre 1850 et 1935, le village a continué son développement, le long de la rue principale. Quelques bâtiments agricoles sont sortis de la partie urbanisée pour s'installer au Sud et au Nord, en quelques endroits le long de chemins existants. Une nouvelle batteuse, avec son toit arrondi, marque l'entrée Sud du village.

L'urbanisation dans le village de cette période, prolonge, au Nord de la rue principale, les typologies et l'implantation des constructions et des fermes présentes sur le village ancien.

Quelques constructions prennent également place dans des parcelles «intérieures» laissées vacantes lors de la période précédente.

Tout en étant étendu, le bourg préserve sa configuration d'origine.

**En 1935, alors que les surfaces artificialisées ont augmenté de 0,6 ha (les surfaces occupées par l'urbanisation représentaient 7,4 ha environ à cette date) la commune avait perdu un grand nombre de ses habitants et n'en comptait plus que 518.**

**La moyenne de consommation d'espace de cette période augmente donc considérablement : elle représente alors 1,4 are/habitant.**



Croissance urbaine



Développement urbain de Ernolsheim-lès-Saverne entre 1850 et 1935, d'après la photo aérienne de 1935 - Ici et Là - novembre 2016

# 1950

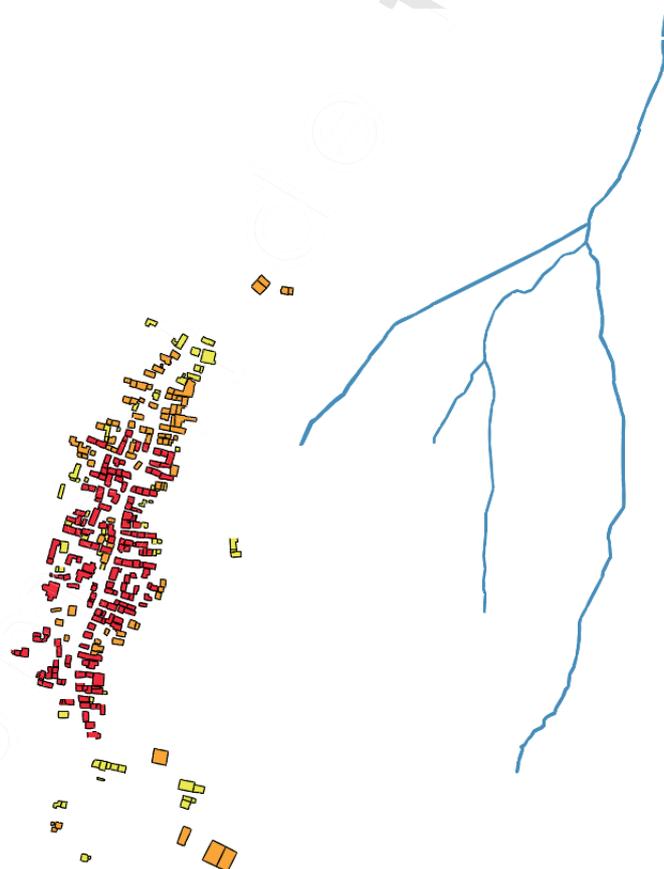
De 1935 à 1950, le déploiement de l'urbanisme annonce de nouvelles implantations sous la forme de bâti isolé, sur de grandes parcelles, éloignées de la partie agglomérée. La rue des Vergers et la rue Saint-Jean voient l'arrivée de nouvelles constructions. Cependant, le village continue de se compléter, en dent creuse ou en renouvellement de constructions vétustes.

Avec la période de la deuxième guerre mondiale, la construction s'est ralentie, cependant, il est intéressant de noter que malgré cet épisode, aucune destruction ne s'est produite sur le bâti existant.

La consommation des espaces naturels ou agricoles au profit de l'urbanisation représente, entre 1935 et 1950, moins de 3ha.

**En 1950, la commune avait encore perdu des habitants, pour n'en compter plus que 466. La reprise démographique de l'après-guerre ne se fait pas encore sentir.**

**Les surfaces occupées par l'urbanisation représentent 10,4 ha environ, soit une moyenne de consommation d'espace de 2,23 are/hab.**



Croissance urbaine



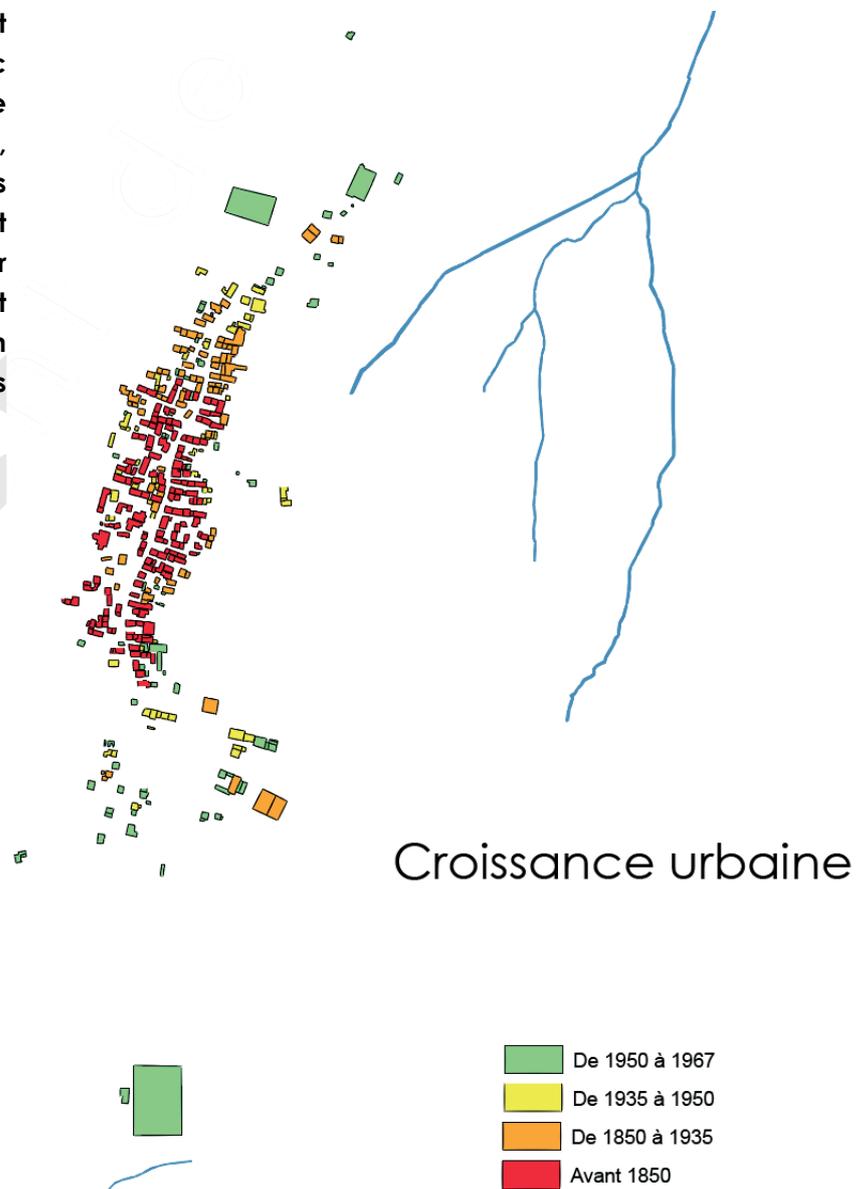
Développement urbain de Ernolsheim-lès-Saverne entre 1935 et 1950, d'après la photo aérienne de 1950 - Ici et Là - novembre 2016

# 1967

La morphologie ancienne du village est encore très visible, mais la période de construction de 1950 à 1967 marque réellement l'éclatement de l'urbanisation. Toutes les nouvelles constructions qui s'implantent sur la commune se déploient de plus en plus loin par rapport à la partie continue du village ancien. Les nouveaux équipements communaux donnent également ce même exemple avec le cimetière au Nord et le stade au Sud. L'habitat occupe désormais de grandes parcelles et s'implante, non plus à l'alignement des voies et chemins, mais au milieu de leurs grands terrains. La consommation d'espaces supplémentaires sur cette période représente 3,3 hectares destinés à quelques constructions d'habitations mais surtout aux équipements et à l'extension de bâtiments agricoles.

Malgré cet éclatement, Ernolsheim-lès-Saverne n'organise pas ce développement, en prenant le parti, par exemple de créer un nouveau quartier. L'urbanisme s'opère au coup par coup, le long des chemins existants et contribue à cette expansion communale très consommatrice en espace.

**En 1967, la commune comptait toujours autant d'habitants, avec 465 âmes mais, en conséquence de cet urbanisme non encadré, les surfaces artificialisées par les nouvelles occupations du sol ont continué leur croissance pour représenter 13,6 ha environ, soit une moyenne de consommation d'espace d'un peu plus de 2,9 ares par habitants.**



Développement urbain de Ernolsheim-lès-Saverne entre 1950 et 1967, d'après la photo aérienne de 1967 - Ici et Là - novembre 2016

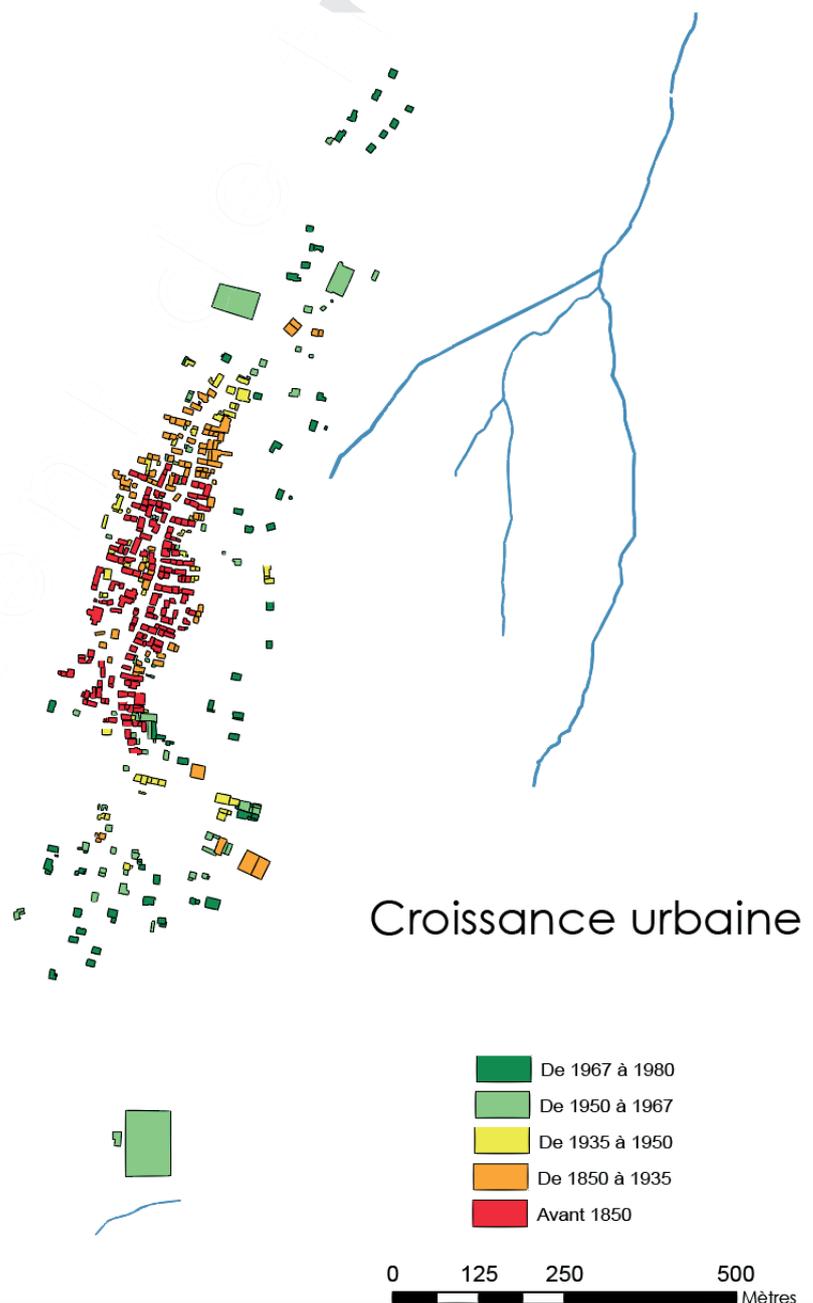
# 1980

De 1967 à 1980, le rythme de constructions individuelles a explosé, correspondant à plus de 3 nouvelles implantations par an. Jusqu'alors, les périodes de 15 ans précédentes, voyaient l'émergence d'une quinzaine de constructions, soit une tous les ans environ.

Entre 1967 et 1980, le nombre de constructions réalisé est bien supérieur, atteignant une petite cinquantaine de constructions individuelles, soit trois fois plus qu'à la période précédente! En conséquence, la consommation des espaces naturels ou agricoles est en forte augmentation et cette période voit l'artificialisation de 6,9 hectares de terrains supplémentaires.

Hormis l'extension de deux activités agricoles, cette consommation d'espace se fait exclusivement au profit de l'habitat.

**Alors que dans les périodes précédentes, l'urbanisation ne s'accompagnait pas d'une augmentation significative de la population, la période 1967-1980 voit, elle, un redressement conséquent du nombre d'habitants. De 465 habitants en 1967, la population s'élève à 513 Ernolsheimois en 1980. En parallèle la consommation d'espace a considérablement augmenté puisque les surfaces occupées par l'urbanisation représentent alors 20 ha, et, la moyenne de consommation d'espace s'élève encore puisqu'elle correspond à 3,9 ares par habitant.**



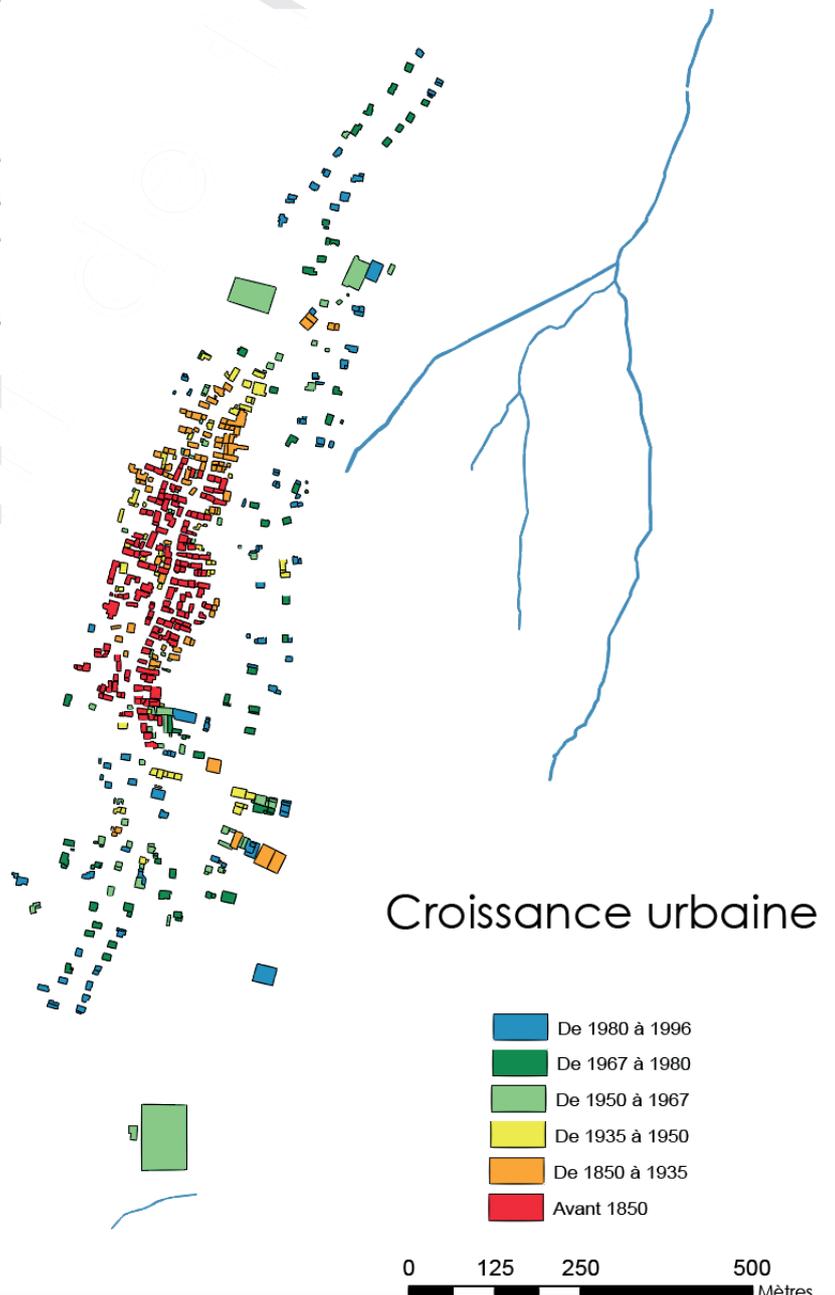
Développement urbain de Ernolsheim-lès-Saverne entre 1967 et 1980, d'après la photo aérienne de 1980 - Ici et Là - novembre 2016

# 1996

De 1980 à 1996, la consommation supplémentaire des espaces naturels ou agricoles au profit de l'urbanisation a représenté 4,9 ha. Les nouvelles maisons construites complètent l'urbanisation, jusqu'alors très dispersées, dans les rues Saint-Jean, Saint-Michel, des vergers et de la Zinsel. L'ensemble, constitué par un urbanisme peu dense et en ordre discontinu, forme néanmoins une continuité qui n'était pas perceptible jusqu'alors.

Le vieux bourg conserve sa densité et son caractère compact. En parallèle de celui-ci, avec la rue des Vergers, la rue Saint-Jean et la rue de la Zinsel, un autre urbanisme, très linéaire s'est constitué pour former un autre tissu urbain très étiré. Les entrées Sud et Nord sont marquées par des constructions plus importantes : les exploitations agricoles et le centre équestre au Sud, l'entreprise Lanier au Nord.

**La cartographie urbaine de Ernolsheim-lès-Saverne en 1996, occupe 24,9 ha. Sur la dernière période (1980-1996) la commune a continué sa progression démographique (elle totalise 593 habitants en 1999). Avec les surfaces urbanisées qui ont continué de progresser la consommation d'espace représente alors 4,37 ares pour 1 habitant.**

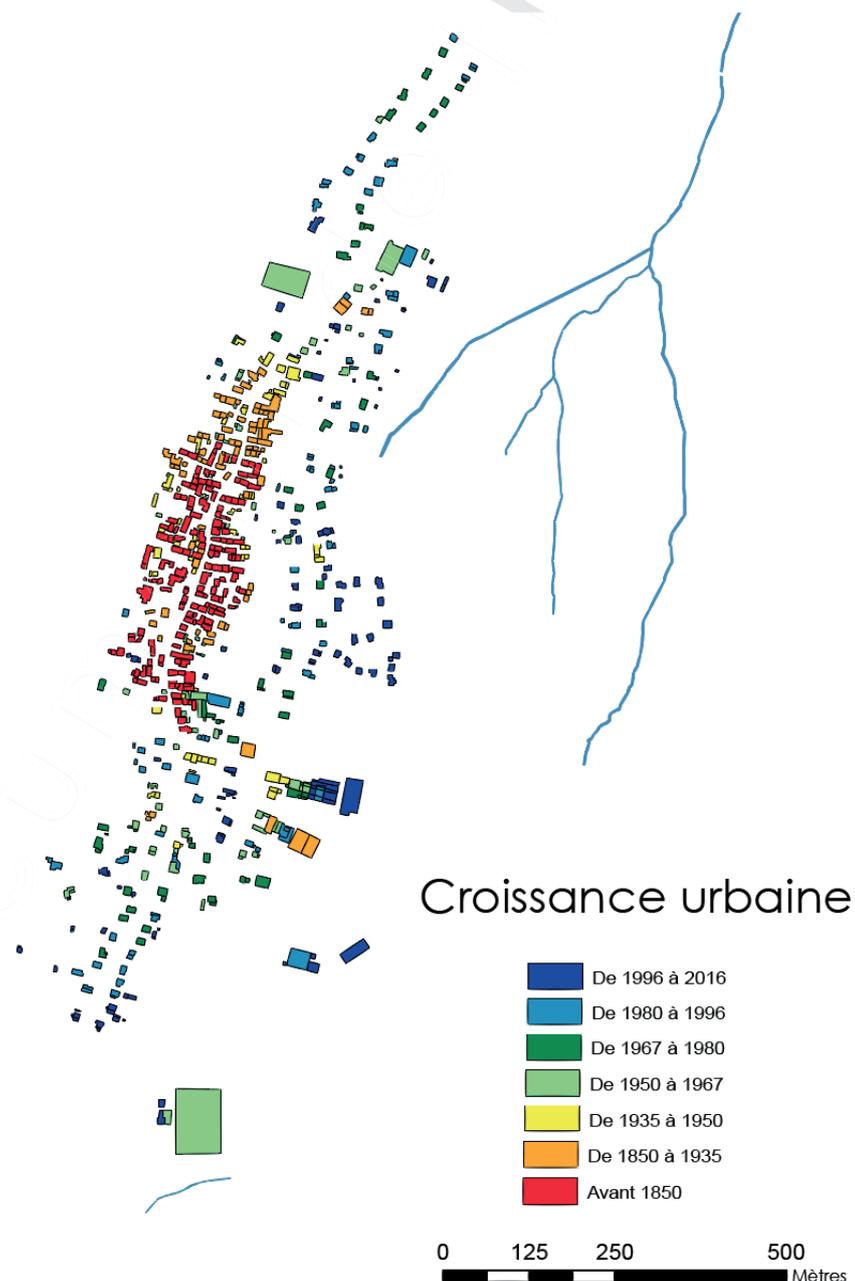


Développement urbain de Ernolsheim-lès-Saverne entre 1980 et 1996, d'après la photo aérienne de 1996 - Ici et Là - novembre 2016

# 2016

Entre 1996 et 2016, hormis trois constructions au bout de la rue Saint-Jean, le village ne s'étend plus le long de l'axe Nord-Sud. Un lotissement de 22 parcelles est créé au lieu-dit Liegacker, à l'Est et en contrebas du vieux village. Il se connecte à la rue des vergers et fonctionne aujourd'hui en « cul-de-sac ». Mais deux branches de voirie sont maintenues en attente de continuité, vers le Nord et vers le Sud. Quelques constructions supplémentaires sont réalisées en « dent creuse », au sein de l'urbanisation existante, et de nouvelles extensions d'exploitations agricoles et du centre équestre sont réalisées.

**La dernière période d'étude, de 1996 à 2016, est un peu plus longue que les périodes d'étude précédentes : elle s'étale sur 20 ans et non plus une quinzaine d'années. Néanmoins, sur cette période la population n'évolue guère : elle croît de 570 habitants en 1996 à 589 habitants en 2013. En revanche, sur cette même période, les surfaces urbanisées continuent toujours de progresser de façon conséquente, pour représenter 28,5 ha, et une consommation d'environ 4,84 ares pour 1 habitant.**



Développement urbain de Ernolsheim-lès-Saverne entre 1996 et 2016, d'après la photo aérienne de 2016 - Ici et Là - novembre 2016

Le développement de la commune, par séquence de 15- 20 ans, démontre des démarches d'urbanisation différentes :

- d'abord très compact, le village a organisé sur la rue Principale, des fermes et des maisons d'artisans rassemblées de part et d'autre de cette voie,

- après la seconde guerre mondiale, les constructions à usage principal d'habitation et non plus mixte habitat-travail, se sont distancées les unes des autres. Des jardins, vergers, complétaient ce principe d'organisation. Les implantations restaient le long des chemins existants, allongeant le village rue vers le Nord (rue de la Zinsel) et vers le Sud (rue Saint-Jean et Saint-Michel). L'urbanisation, le long de la rue des vergers a épaissi le village mais a renforcé le système de « village-rue ».

- Ce n'est qu'après 2010 que le plan du village s'étoffe vers l'Ouest. Le lotissement au lieu-dit Liegacker marque une excroissance vers l'Ouest. Il pâtit du manque de bouclage avec la rue des vergers et, plus globalement, de cheminements permettant de le connecter au village.

Ces différents modes d'urbanisation ont contribué à considérablement développer le village. Couplé à la perte de population il en résulte une moyenne de consommation d'espace en forte croissance, passant d'1 are par habitant en 1850 à 4,84 ares par habitant en 2016.

Le développement à venir du village doit tirer la leçon de ces différents modes d'urbanisation d'une part et des résultats de cette consommation foncière d'autre part :

- comment accueillir de la population sans prolonger la courbe croissante de consommation foncière par habitant?

La première forme d'urbanisation du village, le long de la rue Principale, était très économe en consommation foncière. La dernière forme d'urbanisation, en lotissement, est moins consommatrice que le « coup par coup » opéré entre les années 1950 et 2000.

Ces formes urbaines créées n'ont pourtant aucune cohérence entre-elles.

Consommer moins d'espace et renouer avec les premières formes urbaines développées sur le village constitueront, pour les années à venir, des objectifs souhaitables pour le développement de la commune.





Le château fort du Warthenberg et le périmètre de 500m "Monument historique" qui s'y applique

## Les valeurs du patrimoine de Ernolsheim-lès-Saverne

Sur le village, les principaux attraits du patrimoine d'Ernolsheim-lès-Saverne sont relatifs au patrimoine vernaculaire, riche qui est présent sur toute la longueur de la rue Principale. D'autres intérêts, archéologiques, font connaître la commune au niveau régional :

### **Le patrimoine remarquable**

*L'Oppidum, dit aussi « fortifications de la Heidenstadt » (ville des païens) :*

Remontant à la préhistoire il ne reste de l'Oppidum que les deux portes tenaillées. Elles ont été datées de l'époque de la Tène. Situé en pleine forêt, le site n'est pas très accessible. Mais son intérêt pour la commune est important, car il marque le lieu de la première occupation humaine sur la commune.

*Le Château-fort du Warthenberg (Daubenschlagfelsen) :*

Il se situe sur l'emprise des forêts communales d'Ernolsheim-lès-Saverne et de Dossenheim-sur-Zinsel, sur le ban communal de Ernolsheim-lès-Saverne. Dominant le village à 402m d'altitude, il prend place sur le rocher du Daubenschlag. Beaucoup de questions subsistent quant à ce château. Sa construction serait attribuée aux Eguisheim-Dabo, avoués de l'abbaye de Neuwiller. En ce qui concerne sa destruction, la seule certitude tient au fait que le site a servi de carrière de pierre en 1515, selon un archéologue. Il est classé Monument Historique.

*Le Château de Ernolsheim-lès-Saverne:*

Les vestiges d'un château (un mur de 2 m d'épaisseur, un chaînage d'angle, deux meurtrières arquebusiers et un encadrement de porte en arc brisé) ont été retrouvés dans la cave d'une maison, au lieu-dit Schlosshof. Ils ne comportent pas de chronogramme permettant de donner de précision dans l'âge de la construction. Ils sont estimés au 12<sup>ème</sup> siècle.

*Eglise paroissiale Saint-Michel (Simultanéum) :*

L'église de Ernolsheim-lès-Saverne domine le village et s'implante en pleine pente, en lisière de forêt. Elle comporte une tour du 13<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> siècle. Son chœur, du 15<sup>e</sup> siècle a été partagé avec les catholiques dans le cadre du « Simultanéum ». Le chœur présente depuis juin 2010 des vitraux contemporains de François Bruetschy.

*Presbytère protestant :*

Sa construction date de 1720. Le bâtiment cossu diffère de l'architecture vernaculaire de son époque en présentant un toit à longs pans et demi croupe. Sa reconstruction date de 1977.

## Le patrimoine architectural vernaculaire

Sur les 150 constructions bâties environ que la commune affiche, la base Mérimée a repéré 28 anciennes maisons au caractère patrimonial prononcé et en a étudié 20.

Les plus anciens chronogrammes retrouvés portent les dates de 1602, 1606, 1673, 1683, 1684...

Ces constructions n'ont pas toutes été réhabilitées. Elles présentent encore leurs caractéristiques d'époque : toits à longs pans en tuiles plates, soubassement de grès supportant la structure en colombage apparent, escalier de distribution extérieur sur cour abrité par un avant toit, cave semi-enterrée.

Selon l'usage du bâti, divers types de dépendances sont encore visibles :

Grange, étable à vaches, écurie, porcherie, cellier, bucher, séchoir, fenil, poulailler, hangar, four à pain et même pour certaines maisons : distillerie.

Ces maisons appartenaient à des « polyculteurs » : éleveurs, cultivateurs, vigneron...les habitants occupaient plusieurs emplois pour diversifier leurs ouvrages. Quelques artisans occupaient également le village, en attestent les emblèmes retrouvés sur les portes des caves ou des entrées piétonnes : maisons de Tonneliers, maison du boulanger du 17e.

Source : inventaire général du patrimoine culturel (base de données Mérimée)

D'autres fermes, plus récentes, non recensées à l'inventaire, sont également intéressantes par leur typologie car elles contribuent à l'unité et au caractère patrimonial du village. Il s'agit de



Eglise Saint-Michel



Un patrimoine vernaculaire composé de nombreuses dépendances



Maison-ferme au Nord de la rue Principale

fermes qui se développent en longueur sur cour, ou distante de leur voisine par un « Schlupf », et qui présentent une volumétrie composée d'une cave semi-enterrée, d'un étage et d'un comble, surmontée d'un toit à longs pans, incliné à 40-45°.

Des travaux réalisés sur d'anciennes fermes ont réussi à préserver leur caractère ancien. Ces démarches doivent être encouragées pour maintenir l'identité du village.

### **Le petit patrimoine**

Beaucoup de petites communes rurales d'Alsace sont riches d'éléments de petit patrimoine. La commune d'Ernolsheim-lès-Saverne apparaît plus pauvre dans ce domaine, car on ne recense dans ce domaine que quelques fontaines et un lavoir. En effet, la commune (de confession protestante) ne présente ni calvaire, ni voie romaine, ni banc, ni chapelle ou oratoire, que l'on peut retrouver dans beaucoup de communes voisines.

#### *Les fontaines*

Point de collecte accessible et aisé de la source, les fontaines résultent de la domestication des sources. Tout au long de la rue Principale, plusieurs fontaines permettaient aux habitants d'être desservis en eau à une distance raisonnable de leur habitation. La mise en place du réseau d'adduction d'eau au début du XXème siècle leur a fait perdre leur raison d'être. Aujourd'hui, les fontaines agrémentent l'espace public et ponctuent la traverse.

#### *Le lavoir*

Avec le lavoir, qui occupe et définit à lui seul l'espace du croisement des rues de la forêt, de la rue Principale et de la rue Neuve, ces éléments de petit patrimoine apportent une identité supplémentaire au village. Réalisés en grès, les bassins s'intègrent parfaitement au paysage local. Le lavoir, où les femmes du village y passaient plus de temps est un édicule ouvert sur l'espace public, mais couvert. Il préserve les caractéristiques de l'architecture locale : soubassement en pierre de taille de grès bouchardé, deuxième partie des murs et pignons enduits, charpente en bois massif et couverture en tuiles plates « bieberschwanz ».

Le lavoir a perdu, lui aussi sa fonction primaire. Il a néanmoins conservé une fonction sociale de rassemblement puisque sa partie Nord a été transformée en arrêt de bus.

#### *Les abreuvoirs*

Ils servaient au bétail essentiellement vaches et chevaux et ce jusque largement après l'amenée de la conduite d'eau en 1932.

### **Le patrimoine végétal**

La traversée d'Ernolsheim-lès-Saverne est très minérale. Quelques échappées visuelles permettent au paysage environnant de s'inviter dans le cadre urbain de la commune.

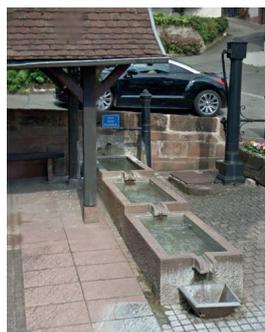
Ponctuellement, le fort dénivelé que l'on trouve le long de la rue Principale est l'occasion de garder sur les espaces difficilement constructibles, un peu d'espace vert, planté. Egalement, quelques particuliers ont planté des roses trémières, des hortensias, de la vigne devant leurs façades, mais ces plantations restent anecdotiques dans l'ambiance très minérale des espaces publics.

On ne recense pas de composition végétale singulière sur la commune (parc, jardin paysager, square...) ni d'ensemble arboré remarquable qu'il conviendrait de préserver.

On peut relever la présence de deux platanes de plusieurs dizaines d'années, rue des vergers qui méritent une attention particulière compte-tenu de l'attrait qu'ils apportent à l'espace public, et à la qualité de marquage de l'entrée du cheminement piétonnier.



Lavoir Nord de la rue Principale



Fontaines et abreuvoirs qui se trouvent le long de la rue Principale

La nature au coeur du village est finalement peu représentée et mériterait d'être davantage convoquée :

- parce que certaines parcelles privées sont en friche,
- parce que la grande distance de la traverse est assez peu séquencée,

Les espaces verts, même en milieu urbain, présentent généralement une biodiversité riche.

Les nouveaux secteurs urbanisés devraient aussi être l'occasion de préserver ces surfaces propices à la biodiversité.



Le dénivelé du site génère des espaces inconstructibles investis par des surfaces végétalisées





Quelques espaces verts, en pieds de façades ponctuent la grande linéarité de la rue Principale

## synthèse

# du développement urbain et du patrimoine

### ATOUS

- Un village-rue à la morphologie typée;
- un urbanisme qui suit les courbes de niveaux sur l'axe Nord/Sud et colle au terrain;
- un patrimoine archéologique de différentes périodes
- Un patrimoine vernaculaire représentatif, permettant d'identifier le vieux-village;
- Un petit patrimoine lié à l'eau qui qualifie et ponctue les espaces publics le long de la rue Principale;

### FAIBLESSES

- un petit village très en longueur, qui ne permet pas de définir une centralité;
- Des extensions urbaines qui ont consommé beaucoup d'espaces naturels ou agricoles; des formes urbaines qui créent des coupures urbaines
- un patrimoine végétal peu présent

### ENJEUX

- **Apporter du lien entre le vieux village et les extensions (cheminements, densification urbaine, urbanisme végétal composé)**
- **Densifier les quartiers déjà urbanisés plutôt que d'étendre encore le village**
- **Tirer parti des éléments de patrimoine pour qualifier : mise en valeur des façades, plantations en pieds de façades, résorption des friches,...)**

## 5.2 - Analyse urbaine et fonctionnement urbain



### L'urbanisme aujourd'hui

#### **L'organisation urbaine**

Le descriptif sur la croissance urbaine a montré que le village s'est développé selon la morphologie du site. L'implantation des constructions a suivi la courbe de niveau de 230 m, à flanc de montagne, qui correspond à la rue Principale. L'église domine l'ensemble du bourg, et les principales fonctions urbaines se sont déployées à proximité, le long de la rue Principale.

L'ensemble présente un urbanisme très étiré sur l'axe Nord-Sud : Ernolsheim-lès-Saverne constitue un « village-rue ».

L'urbanisme du vieux village est composé de maisons-fermes, sur cour, qui s'implantent perpendiculairement à la rue Principale. Ce sont, pour la plupart des maisons vigneronnes qui s'échelonnent du XV<sup>ème</sup> siècle au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elles s'alignent sur la rue et s'organisent entre-elles, soit en étant mitoyennes, soit en ménageant un « schlupf », soit enfin, en organisant un passage pour descendre vers les vergers.

Cette trame urbaine confère une tradition agricole et viticole importante.

Ce vieux village est complété par des extensions, qui organisent de nouvelles constructions le long des chemins existants au Nord et au Sud du village. L'urbanisme mis en oeuvre rompt avec la forme urbaine ancienne. Ces extensions ont étiré d'avantage le village dans son axe Nord-Sud. Mais ces nouvelles rues (Rue Saint-Jean, rue de la Zinsel) ne participent pas à la « traverse » du village.

Dans la même « forme » urbaine, le village s'est étoffé en épaisseur, vers l'Est, en profitant du chemin des fonds de parcelles (la rue des Vergers) pour constituer une armature viaire parallèle à la rue principale, et organisant une nouvelle bande de constructions.

Ces extensions ont été réalisées en oubliant de créer des bouclages avec le noyau villageois. Quelques sentiers, existants, permettent de relier la rue des vergers aux équipements de la rue Principale. Mais depuis la rue de la Zinsel, par exemple, la distance pour rejoindre la mairie est conséquente.

Enfin, un nouveau lotissement, qui s'accroche à la rue des Vergers, déploie une excroissance vers l'ouest, avec un découpage parcellaire en rupture avec le site des vergers dans lequel il s'implante.

## Les espaces publics

Dans le centre d'Ernolsheim-lès-Saverne, les rues constituent les principaux espaces publics du village. Il n'existe pas place de village, ni square offrant un espace vacant, pour accueillir la vie sociale d'un village.

Ce lieu, nécessaire à la vie d'une commune se trouve, à Ernolsheim-lès-Saverne à proximité de la salle des fêtes. Lieu de rassemblement des ados, le plateau sportif joue ce rôle « urbain ».

Dans la traverse, en revanche, seuls :

- le parvis de la Mairie ménage un recul devant la façade de l'équipement, permettant de le mettre en valeur,
- le lavoir Nord, à la fois élément de patrimoine et abribus, constitue un lieu de rassemblement de par sa position à la croisée de rues et de par sa fonction. C'est là, sur la place et la rue Neuve, que se fête le messti annuel

La rue Principale, étroite, bénéficie des cours ouvertes, qui participent à la vie du village. C'est un atout pour Ernolsheim-lès-Saverne car son patrimoine de qualité est plus visible ainsi.

Les autres rues, celles des extensions sont plus larges. Elles ménagent au moins un trottoir d'un côté. Un tronçon de la rue des vergers a été repris récemment : il confère un caractère de desserte qui préserve l'esprit résidentiel de la rue. La seconde tranche est très attendue par les habitants.

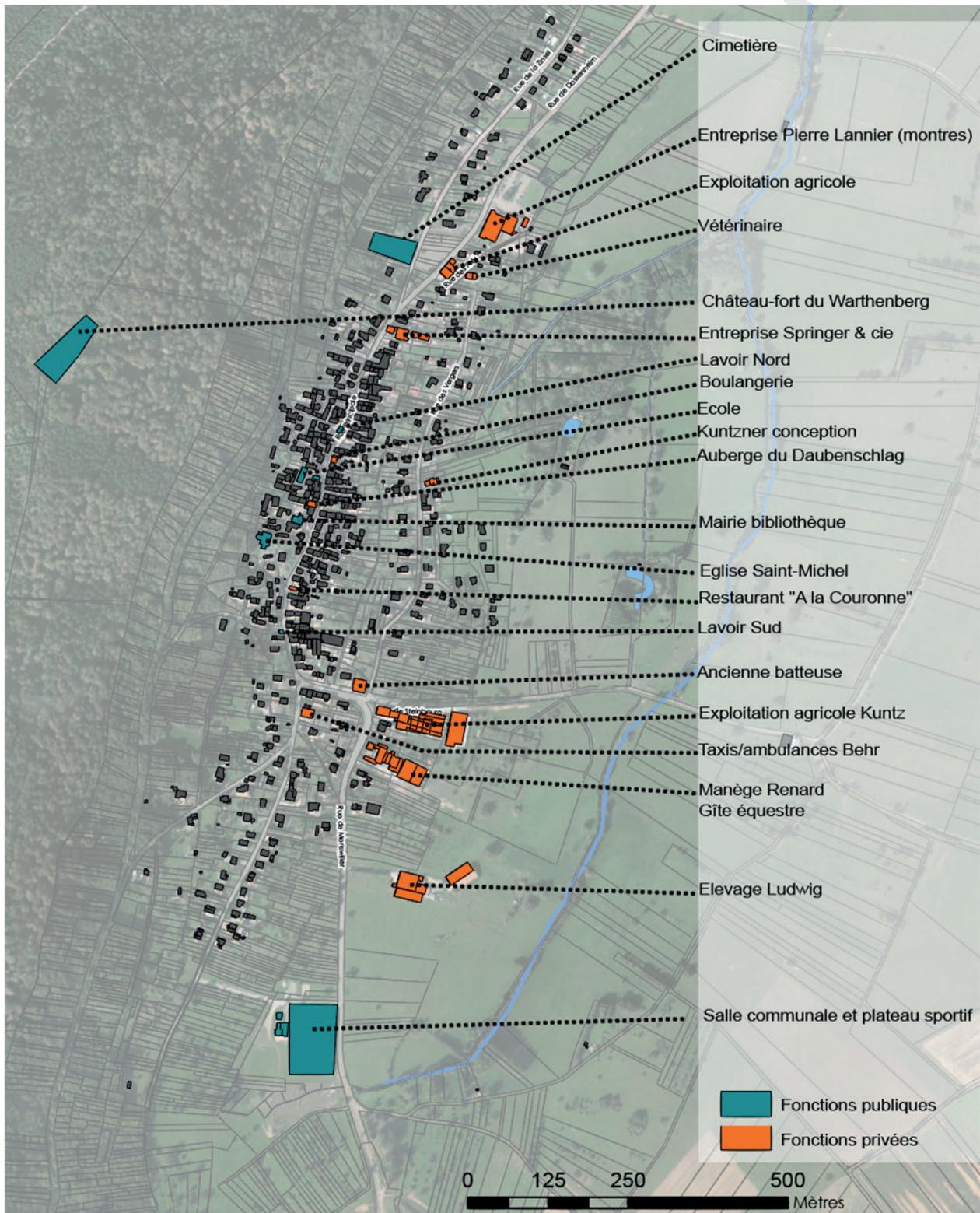
Cette partie centrale à l'Ouest de la rue Principale est reliée par des cheminements piétonniers. Ce réseau de sentier manque aux autres parties du village.



1/L'école 2/La bibliothèque 3/La Mairie 4/Le plateau sportif au Sud du village, à proximité de la salle des fêtes

## Les fonctions urbaines

Les équipements publics, les espaces publics, mais aussi l'ensemble des services et lieux susceptibles d'accueillir du public constituent les fonctions urbaines communales. Ernolsheim-lès-Saverne présente un tissu de fonctions urbaines conséquentes pour sa petite taille. En effet, le niveau d'équipement communal (plateau sportif, aire de jeux, salle des fêtes, bibliothèque, école) est déjà conséquent eu égard à la population.



La répartition sur le village est un handicap : la majeure partie de ces fonctions se trouve à l'extrême pointe Sud du village.

Les établissements privés se trouvent, eux mieux répartis : dans la traversée du village (restaurants, boulangerie) et aux extrémités Nord et Sud pour les activités économiques.

Avec les entreprises Lannier, Springler & cie et maintenant, la sortie du tunnel de la LGV, Ernolsheim-lès-Saverne est une commune rurale, dont les fonctions urbaines sont dynamiques.

Mais sa proximité avec la commune de Saverne ne l'avantage pas quant au maintien de ses commerces : toutes les commodités sont facilement accessibles sur Saverne.

## synthèse

---

# de l'analyse fonctionnelle

### ATOUS

- Un village animé par des fonctions urbaines diversifiées : entreprises, restaurants, ...;
- Des fonctions de loisirs et de sports bien développées;
- Un patrimoine qui participe à la «vie» du village.
- un village ancien qui renvoie une vie urbaine animée et un village résidentiel, calme, qui se cotoient.

### FAIBLESSES

- Les deux «visages» du village;
- Un manque de commerces de proximité;
- Un manque d'espaces publics au centre;
- Des quartiers éloignés;

### ENJEUX

---

- **Conforter les aménagements d'espaces publics, pour faire vivre le village ancien;**
- **Développer les cheminements pour mettre en relation l'ensemble de ces équipements/fonctions urbaines,**
- **Permettre/encourager l'installation d'un commerce de proximité,**

## 5.3 - Morphologie urbaine

### Analyse typo-morphologique

#### **Les tissus urbains**

Quatre types de tissus urbains marquent le village :

- le tissu urbain dense, composé de maisons anciennes, organisées autour de cours, datant d'avant 1935,
- le tissu urbain de maisons individuelles, diffuses, construites au coup par coup, essentiellement après la seconde guerre mondiale, le long des chemins,
- le tissu urbain du nouveau lotissement, composé de maisons individuelles, diffuses, mais organisées selon un découpage parcellaire composé,
- le tissu de bâtiments agricoles et d'équipements économiques ou sportifs, représentant ponctuellement les parcelles de ces implantations particulières.

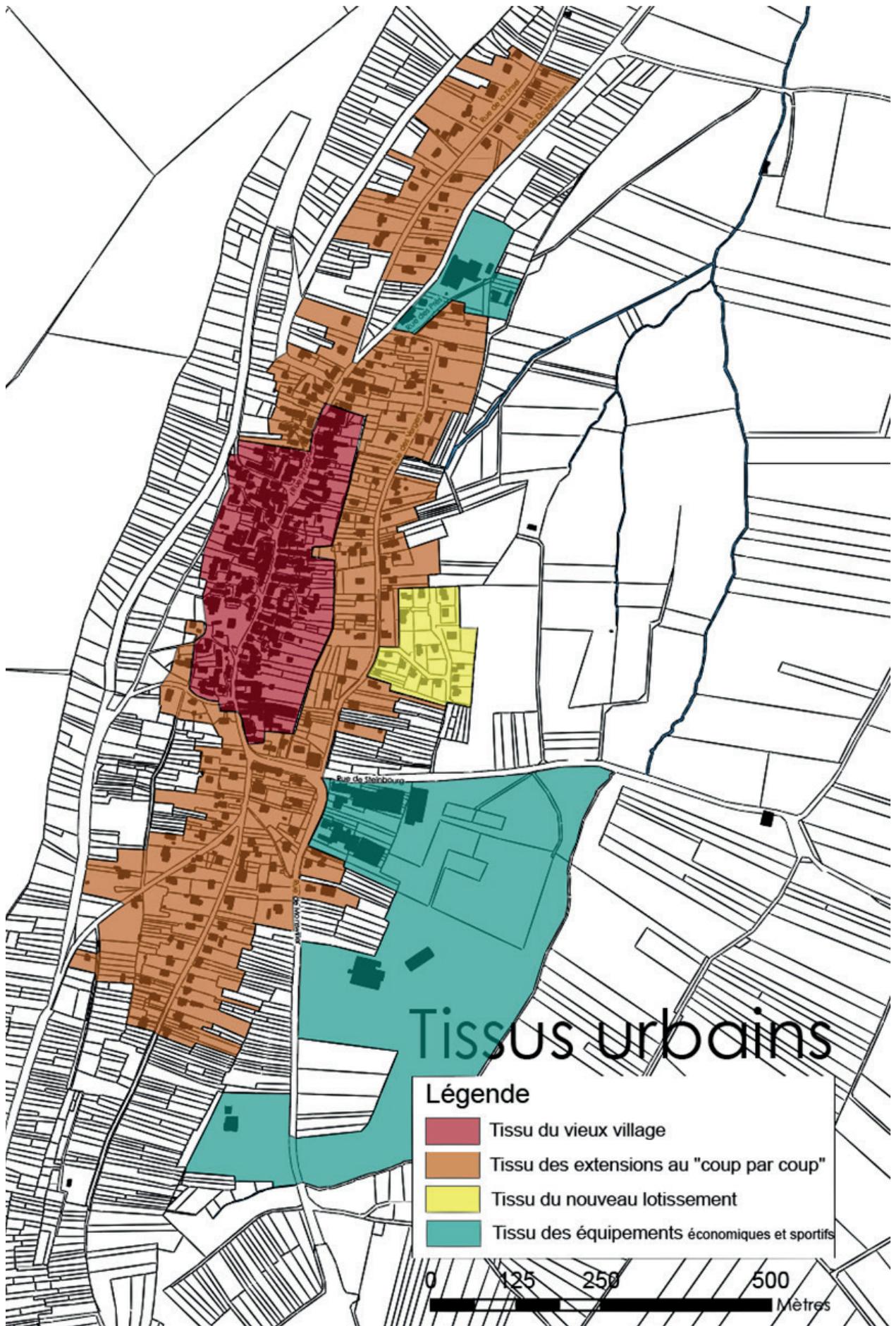
Ces tissus urbains se juxtaposent sans composition particulière, au gré des périodes de construction et des possibilités foncières.

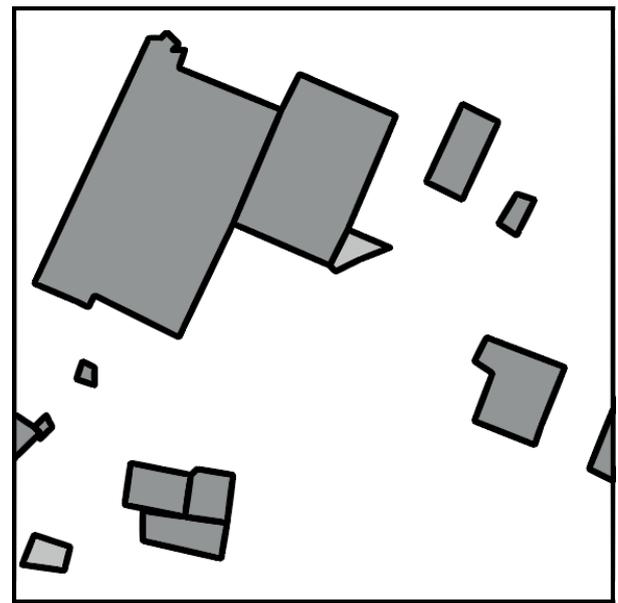
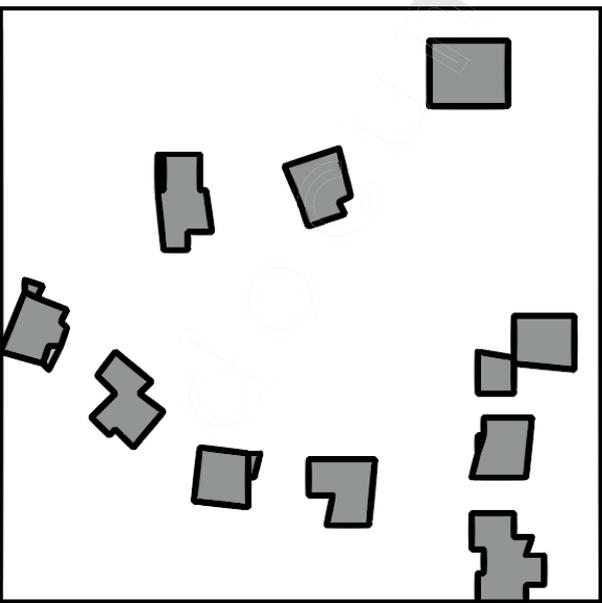
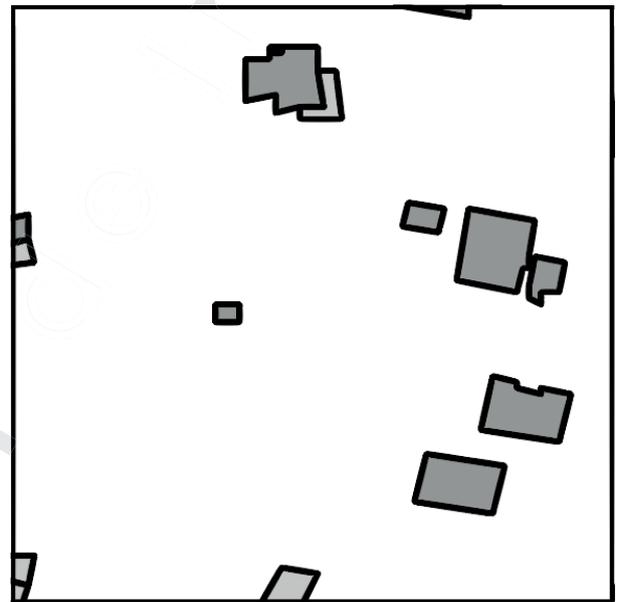
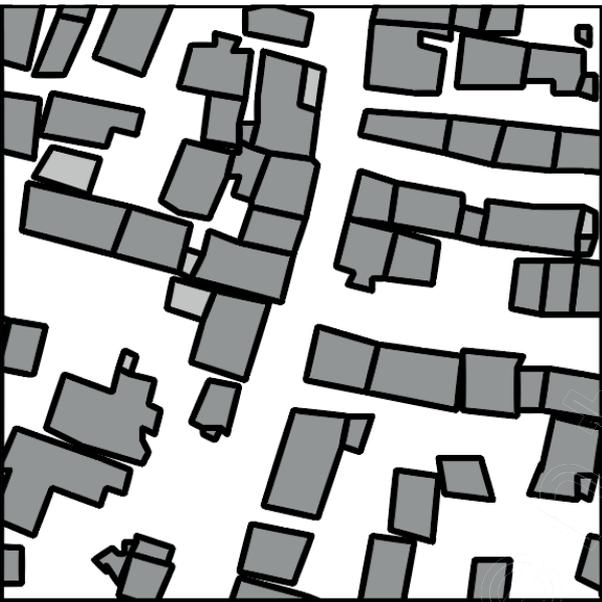
Le relief, accentué a contraint les implantations des constructions anciennes qui se sont rapprochées et surtout se sont implantées dans le sens perpendiculaire de la pente. Avec le temps, l'urbanisme s'est affranchi de la contrainte de relief. Un urbanisme plus « lâche » s'est opéré avec les extensions construites récemment : avec le matériel de construction actuel, les maisons peuvent « terrasser » aisément le terrain.

Le tissu urbain dense borde la rue Principale. La surface communale occupée par ce tissu représente moins de 1/5ème de l'ensemble des surfaces urbanisées par l'habitat dans la commune. Pourtant, ce tissu représente à lui seul plusieurs siècles de construction. Alors que le tissu des extensions « au coup par coup », qui occupe presque les 4/5ème de la surface bâtie à usage d'habitat, représente moins d'un siècle de construction.



Les paysages générés par les différents types de tissus urbains : les couleurs sont repérées sur la carte précédente.





1

2

3

4

Ce tissu urbain de maisons individuelles, diffuses, construites au coup par coup, représente la grande majorité des surfaces construites communales. Ce tissu n'est pas homogène : parmi les constructions diffuses, car non jointives, certaines occupent de petites parcelles (400 m<sup>2</sup> dans la rue de Dossenheim) tandis que d'autres investissent de grands terrains (jusqu'à 5000m<sup>2</sup>, rue Saint-Michel ou rue de la Zinsel). Cette faible densité tend à faire perdre l'identité villageoise : le bourg se dilue et les typologies des constructions ne peuvent plus s'identifier à celles du vieux village.

Un nouveau tissu, plus dense que le précédent, organise des maisons individuelles, sur un découpage parcellaire composé. Ce découpage ne tire pas parti du parcellaire en lanière préexistant. Les surfaces occupées par les constructions se rapprochent du taux d'occupation du vieux-village, mais l'organisation en reste très éloignée.

Le tissu urbain de bâtiments agricoles et d'équipements représente une grande part des surfaces urbanisées de la commune, mais les parcelles étant très importantes, elles ne sont pas comparées au tissu d'habitat.

Répartis sur deux sites, Au Nord et au Sud de la rue Principale, ce tissu marque une rupture forte dans l'urbanisme de la commune : les bâtiments présentent une forte emprise au sol et de grands développés de façades. Situés en contrebas de l'axe, la hauteur de ces bâtiments n'est pas choquante dans l'épannelage général de la commune : ce tissu s'accorde finalement avec les hauteurs des constructions présentes dans les deux tissus voisins.

L'implantation de la zone d'équipements sportifs et de loisirs, au Sud du village est déconnectée du reste de l'urbanisation. L'extension de la salle communale, qui sera plus visible car plus importante, accentuera son isolement.

## Les densités

On pourrait penser que les densités urbaines soient dépendantes de ces tissus.

L'importance de l'occupation bâtie du sol n'entraîne pas, de manière conséquente, l'importance de l'occupation humaine de ce bâti.

Les équipements et les activités, très consommateurs d'espace présentent une densité nulle. En revanche, dans les trois autres tissus de constructions individuelles de Ernolsheim-lès-Saverne, où les hauteurs de bâti sont proches, les densités urbaines sont proportionnelles à l'emprise au sol :

**Dans un carré de 100m\*100m**, soit un hectare, on constate les emprises au sol suivantes :

- 1/ dans le centre du village, rue Principale, là où les maisons anciennes se rapprochent les unes des autres, l'occupation bâtie est de 5525m<sup>2</sup> soit plus de 0,5 part de la surface de l'extrait. Cette très forte occupation du sol est liée à l'habitat dense, mais aussi à l'occupation de dépendances, qui ne sont pas toujours transformées en logement. Sur cet extrait, entre 15 et 30 logements peuvent être présents. On ne peut les dénombrer avec précision. Mais ce tissu peut représenter une occupation jusqu'à 70-80 pers à l'hectare.

- 2/ dans le tissu des extensions urbaines au coup par coup, l'extrait porte sur des implantations de constructions réalisées sur de grandes parcelles. L'emprise au sol des constructions représente 610m<sup>2</sup> soit 0,06 part de la surface de l'extrait, ce qui représente, pour ce secteur, 4 logements et environ 10 personnes à l'hectare seulement.

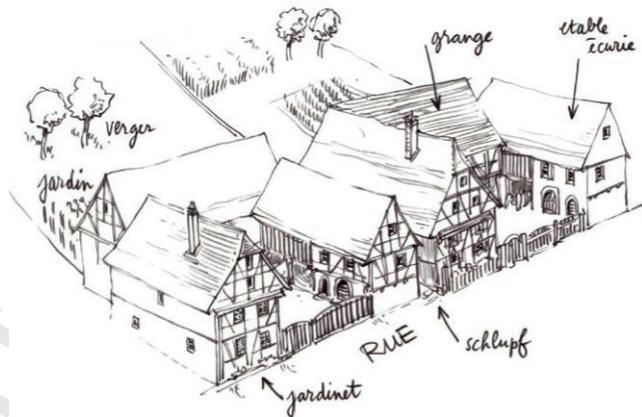
- 3/ dans le nouveau lotissement, l'occupation du sol par des maisons isolées sur des parcelles plus petites représente 1120m<sup>2</sup> soit 0,11 part d'un ha. Il représente 10 habitations, soit une occupation de 20 à 30 personnes à l'hectare.

- 4/ dans le secteur des équipements, l'occupation bâtie est de 2170m<sup>2</sup> soit 0,2 part de la surface de l'extrait. L'occupation humaine n'est pas significative.

### Les typologies architecturales

Généralisant des formes urbaines variées, les typologies architecturales composent aussi une identité pour un village. En Alsace, les constructions sont reconnaissables à leurs toits pentus et leurs façades en colombage. A Ernolsheim-lès-Saverne, les constructions récentes cherchent à se rapprocher des typologies anciennes, tout en développant leur identité. Quelques exemples de constructions « modernes » ont été réalisés sur le village, en tentant de préserver la morphologie générale du village.

Parmi les typologies de construction, trois types principaux composent les quartiers de Ernolsheim-lès-Saverne:



1

- 1/ La maison « cour », ferme composée de plusieurs corps de bâtiments réunis autour d'une cour séparée de sa voisine par un «Schlupf»,



2

- 2/ La maison bloc, ferme qui présente son grand côté sur le rue, qui peut être accolée ou isolée de sa voisine par un « schlupf »



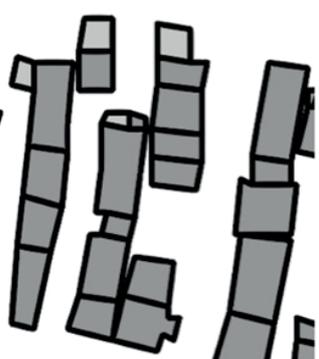
3

- 3/ La maison de l'urbanisme « au coup par coup » ou de lotissement

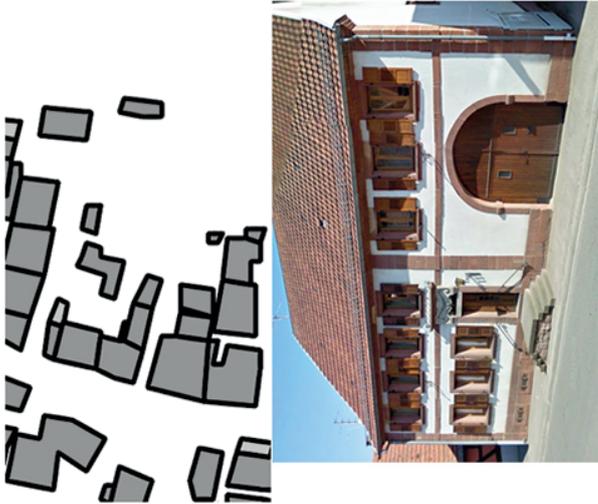
Leurs caractéristiques sont développées par thématiques dans les tableaux suivants :

1/ et 2/ croquis extraits de "Eco-rénover sa maison" PNRVN

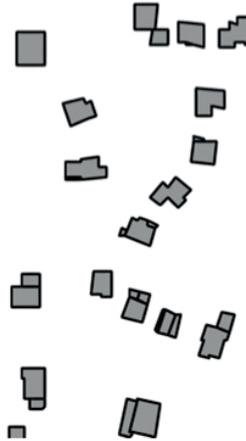
## La maison « cour »

REPRESENTATION	DENOMINATION	DESCRIPTION	EVOLUTION
<p style="text-align: center;">Diagnostic urbain</p>   	<p><b>Type de parcelle</b></p> <p><b>Accès</b></p> <p><b>Implantation/voie</b></p> <p><b>Implantation/ limite séparative</b></p> <p><b>Implantation des constructions/autres</b></p> <p><b>Emprise au sol</b></p> <p><b>Hauteur</b></p> <p><b>Volumétrie</b></p> <p><b>Orientation/parcelle</b></p> <p><b>Fonction</b></p> <p><b>Matériaux</b></p> <p><b>Stationnement</b></p> <p><b>Espaces libres et plantations</b></p> <p><b>Orientation du bâtiment</b></p> <p><b>Dispositif de protection/vents</b></p> <p><b>Masques solaires</b></p> <p><b>Environnement</b></p> <p><b>Nuisances</b></p> <p><b>Isolation</b></p> <p><b>Dispositifs de production d'énergie solaire</b></p>	<p>Longues parcelles avec le petit côté sur rue</p> <p>Rue et chemin en fond de parcelle</p> <p>Mur pignon sur rue A l'alignement</p> <p>Sur une limite minimum ou Schlupf</p> <p>Agglomération successive de volumes accolés Dépendances à l'arrière de la rue et en fond de cour</p> <p>Variable selon la profondeur de la parcelle. D'une manière générale, les 20 premiers mètres sont occupés par plus de 60% de l'emprise au sol</p> <p>De 7 à 15 m. Cave+1 étage + combles ou cave+2 étages-combles - Logement sur cave semi enterrée et quelques escaliers extérieurs. Dépendances sans cave</p> <p>Toitures : pente de 35° à 52° – proportion des fenêtres plus hautes que larges – Pas de lucarnes rampantes sur rue – quelques demi croupes</p> <p>Est /Ouest</p> <p>Logements –activités agricoles et vigneronnes - artisanat</p> <p>Moellons - enduits minéraux, maçonneries- tuiles en terre cuite – Nombreux colombages apparents</p> <p>Stationnement partagé dans la cour</p> <p>Minéral sur rue, plantations au-delà – jardin arrière- Quelques plantations en pieds de façades</p> <p>Est /Ouest, en pignon</p> <p>Alternance bâti-cours : cour abritées des vents</p> <p>Ombres portées des constructions Sud : les hauteurs dégressives en fond de cour sont un +</p> <p>Compacité – manque de plantations</p> <p>Nuisances relatives de la rue</p> <p>Isolation par l'extérieur à éviter sur les colombages. Peu d'implantation de panneaux solaires sur les pentes des toits bien orientées.</p>	<p>Redécoupage possible dans la profondeur/cour commune</p> <p>Accès « partagé »</p> <p>Id.</p> <p>Id.</p> <p>Id.</p> <p>Pas d'emprise au sol nouvelle : remplacement des emprises existantes</p> <p>Rehausse possible ou extensions arrière, en fond de parcelle</p> <p>Transformation des appentis</p> <p>Recherche de lumière en toiture : gerbières, lucarnes, fenêtres de toit</p> <p>Id.</p> <p>Logement ou petite activité</p> <p>Id.</p> <p>Accès arrière pour stationnement ?</p> <p>Jardin arrière à maintenir</p> <p>Perméabilités à trouver</p> <p>A maintenir</p> <p>Id.</p> <p>A « verdir »</p> <p>Isolation intérieure des combles en priorité - Implantation de panneaux solaires : à encaster et à composer avec la façade inférieure</p>
<p style="text-align: center;">Diagnostic environnemental</p> 			

## La maison « bloc »

REPRESENTATION	DENOMINATION	DESCRIPTION	EVOLUTION	
 <p style="text-align: center;">Diagnostic urbain</p>	<b>Type de parcelle</b>	Parcelles larges sur rue – longueur variable	Redécoupage possible parfois	
	<b>Accès</b>	Rue – Accès par le fond de parcelle sur jardin	Accès côté opposé	
	<b>Implantation/voie</b>	Mur gouttereau A l'alignement ou en recul/alignement (de 0 à 3m)	Id.	
	<b>Implantation/ limite séparative</b>	Sur limite ou en retrait (schlupf) et plus	Id.	
	<b>Implantation des constructions/autres</b>	Annexes accolées de nouveaux volumes	Accolements à permettre	
	<b>Emprise au sol</b>	Forte emprise sur rue (plus de 70% jusqu'à 15m) faible sur le fond de la parcelle.	Nouvelles emprises possibles	
	<b>Hauteur Volumétrie</b>	De 9 à 16 m. Cave semi-enterrée+2étages+combles - Logement sur cave ou non – Combles aménagés ou non - Toitures : variables pentes de 25° à 52° - toits à longs pans+ croupes – lucarnes ou chiens-assis	Id.	
	<b>Orientation/parcelle</b>	Faîtage parallèle à la rue	Id.	
	<b>Fonction</b>	Logement –activités artisanales (avec annexes)	Id.	
	<b>Matériaux</b>	Maçonneries enduites - tuiles en terre cuite,	Limiter les coloris criards	
	<b>Stationnement</b>	Sans ou au delà du porche, à l'arrière	Aménager un accès arrière	
	<b>Espaces libres et plantations</b>	Espaces minéraux et plantations, jardin arrière non perceptible	Limiter les surfaces imperméables	
	 <p style="text-align: center;">Diagnostic environnemental</p>	<b>Orientation du bâtiment</b>	Mur gouttereau Est/Ouest. Pignon parfois ouvert au Sud	Id.
		<b>Dispositif de protection/vents</b>	Non	A développer : plantations arrières
<b>Masques solaires</b>		Ombres portées des bâtis voisins	Id.	
<b>Environnement</b>		Cour ou jardins arrière larges/ouverts aux vents	Id.	
<b>Nuisances</b>		Nuisances relatives de la rue		
<b>Isolation Dispositifs de production d'énergie solaire</b>		Isolation par l'extérieur à éviter sur les chainages de pierres/encadrements de baies en pierre. Peu d'implantation de panneaux solaires sur les pentes des toits bien orientées.		

# La maison de lotissement

REPRESENTATION	DENOMINATION	DESCRIPTION	EVOLUTION
	<b>Type de parcelle</b>	Parcelles larges sur rue – longueur variable	Redécoupage possible parfois
	<b>Accès</b>	Rue – Parfois, accès par le fond de parcelle sur jardin	Accès côté opposé
 	<b>Implantation/voie</b>	Pignon ou mur gouttereau indifférent En recul/alignement (de 4 à 10m).	Permettre les implantations à l'alignement ?
	<b>Implantation/ limite séparative</b>	Parfois sur une limite. Retrait de 3 m et plus	Id.
	<b>Implantation des constructions les unes/autres</b>	Annexes rapprochées	Accolements des annexes à permettre
	<b>Emprise au sol</b>	Extensions, piscines et vérandas fréquentes	Nouvelles emprises possibles
	<b>Hauteur</b>	De 1/5 à 1/50 selon la taille de la parcelle. Avec les extensions, l'emprise au sol peut atteindre 1/4 de la parcelle	Simplification de la volumétrie
	<b>Volumétrie</b>	De 6 à 12 m. Cave+étage+combles - Logement sur cave ou non – Combles aménagés ou non – maisons individuelles ou petits collectifs Toitures : variables pentes de 25° à 52° - en pavillons ou 2 pans - pas de toits plat ou arrondis, – lucarnes ou chiens-assis – demi-croupes	Rehausse : modification des toitures 4 pans en 2 pans.
	<b>Orientation/parcelle</b>	Variable	Maintenir la perpendiculaire ou la parallèle par rapport à la rue
	<b>Fonction</b>	Logement –activités artisanales (avec annexes)	Id.
	<b>Matériaux</b>	Maçonneries enduites - tuiles en terre cuite, béton rouge ou noir- grande diversité de couleurs des enduits	Unifier avec les matériaux traditionnels ? Nuancier ?
	<b>Stationnement</b>	1 à 5 stationnements sur parcelle	Imposer 4 places ?
<b>Espaces libres et plantations</b>	Minéral et plantations, jardin	Limiter les surfaces imperméables	
<b>Orientation du bâtiment</b>	Variable. Façade Nord plutôt « fermée »	Densification	
<b>Dispositif de protection/vents</b>	Jardin arboré		
<b>Masques solaires</b>	Faible : recul des constructions les unes /autres		
<b>Environnement</b>	Village inséré dans les cultures et pâtures	Id.	
<b>Nuisances</b>	Village en recul des nuisances sonores (LGV)	A développer	
<b>Isolation</b>	Isolation par l'extérieur possible Peu d'implantation de panneaux solaires sur les pentes des toits orientés au Sud Sud-Est ou au Sud-Ouest	Isolation intérieur des combles + isolation par l'extérieur à développer. Implantation de panneaux solaires à développer	
Diagnostic urbain			
Diagnostic environnemental			

# synthèse

---

## de l'analyse typo-morphologique

### ATOOUTS

- Un tissu urbain ancien qui occupe encore un grande part de la partie visible du village;
- Une très grande densité dans le village , permettant les mutations;
- Un potentiel d'ouverture vers les fonds de jardins et d'amélioration du cadre de vie,
- Un bâti villageois capable d'évolutions,

### FAIBLESSES

- Formes urbaines récentes qui consomment de plus en plus de foncier,
- Un tissu bâti de maisons individuelles sur de grandes parcelles qui tend à banaliser le village,
- Taille des parcelles.

### ENJEUX

---

- Encourager l'évolution du vieux village, dont les surfaces, importantes sont susceptibles d'accueillir davantage de population (dépendances à transformer, combles...)
- Développer un urbanisme de l'entre-deux :
  - une densité urbaine entre celle du vieux village et celle des extensions,
  - une position entre celle du vieux village et la rue des Vergers;
- Réfléchir à l'évolution urbaine de la commune : quel tissu veut-on développer ?
- Arrêter l'extension de la commune sur l'axe Nord/Sud;
- Quel développement des quartiers avec le développement du village : équipements, espaces publics?

# 6 - transports et déplacements



Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se localise à 6 km au Nord de Saverne, sur l'axe de la RD219 qui relie Saverne à Dossenheim-sur-Zinsel, puis Bouxwiller.

L'A4 (avec l'échangeur le plus proche à Monswiller) et la ligne TGV (avec la gare à Saverne) permettent de relier aisément le Grand Est à la Région Parisienne. La commune jouit ainsi d'une position géographique intéressante. Ces deux infrastructures de transport majeures à l'échelle nationale transitent par le territoire communal. Elles se localisent de manière suffisamment éloignée du bâti pour limiter les nuisances sonores.

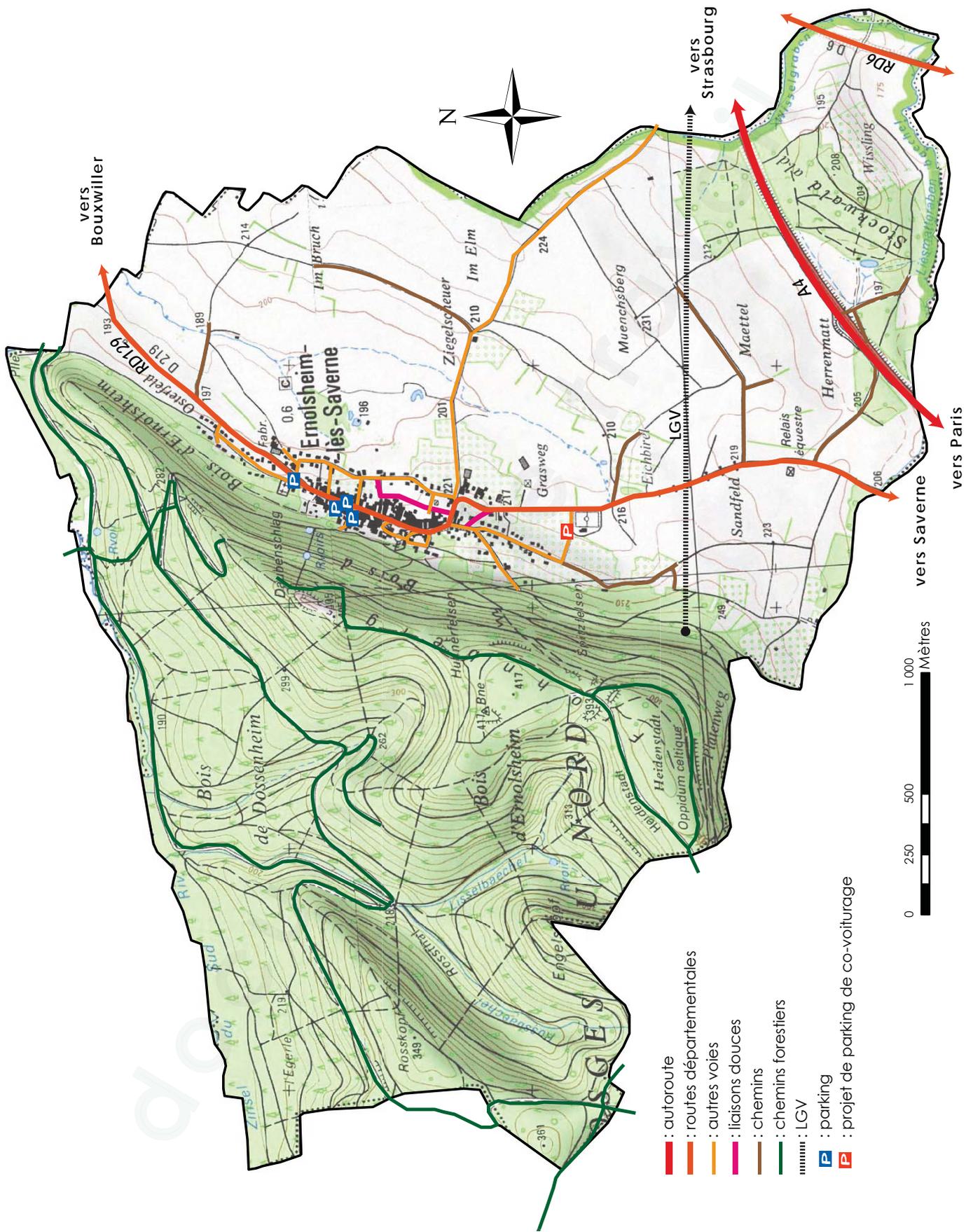
## 6.1 - la typologie des voies de desserte

Le territoire d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est desservi par un réseau de voies de communication dense qui fragmente le territoire communal. Ces axes – essentiellement sous la forme de voies communales -créent une ceinture interne au cœur de l'enveloppe urbaine et qui s'ouvrent vers les espaces agricoles, et forestiers.

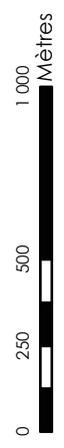
### a. Les routes départementales

Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est traversé par 2 routes départementales :

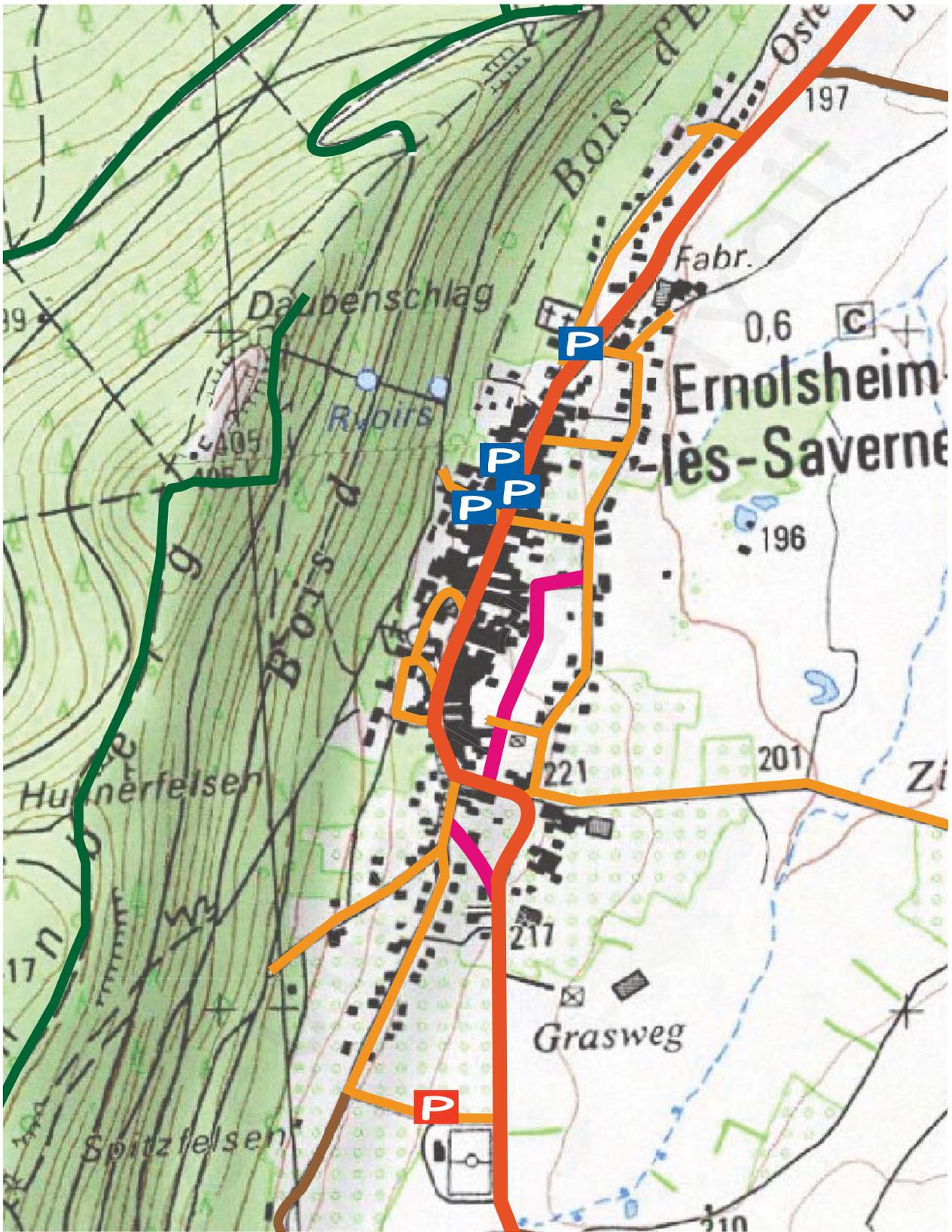
- La **RD6** qui est une route à grande circulation. Elle entame la partie sud-est du ban communal. La RD6 – qui devient RD14 - permet de relier l'échangeur autoroutier de Saverne à Bouxwiller.



- : autoroute
- : routes départementales
- : autres voies
- : liaisons douces
- : chemins
- : chemins forestiers
- : LGV
- P : parking
- P : projet de parking de co-voiturage



TYPLOGIE DES VOIES DE DESERTE



TYPOLOGIE DES VOIES DE DESSERTE

- La **RD219** qui relie Saverne à Dossenheim-sur-Zinsel, puis Bouxwiller selon une direction sud-nord. Cet axe structure le territoire communal et transite par le village dans toute sa longueur (rue principale). La route est classée comme voie de desserte importante, classée en catégorie 3A. A noter que cette voie ne fait pas l'objet d'un recul acoustique ou inconstructible.



la RD129 dessert le village d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE - 2016

### b. Les voies communales secondaires

Les voies communales correspondent aux différentes rues du village (centre et extensions urbaines récentes). Le trafic au cœur même d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est faible – à l'exception de la rue principale, essentiellement pratiqué par les habitants et leurs visiteurs.

Pour la majorité, les rues sont suffisamment larges avec accotement ou avec des aménagements sécuritaires pour permettre un déplacement aisé des véhicules légers et une mise en sécurité des piétons.



la rue des vergers a été récemment refaite avec un accotement permettant une circulation partagé - 2016

Enfin, les différentes rues annexes du village sont plus étroites que la rue principale, mais ceci ne cause pas de véritable problème car elles n'ont vocation qu'à desservir les habitations. Ces rues sont rarement en impasse. Elles sont bien reliées entre elles et elles se connectent sur la rue principale et/ou sur la rue des vergers. Bien qu'étroites, elles permettent une circulation aisée des cycles et des piétons en raison du faible trafic sur ces voies.



les rues annexes sont plus étroites que la rue principale - 2016

### c. Les chemins ruraux et les chemins forestiers

Des chemins ruraux et des chemins forestiers complètent le réseau viaire du territoire d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE et permet ne pas créer de situation d'enclavement.

Ils desservent :

- Les ilots agricoles qui ne peuvent pas être desservis par une voie communale ou départementale.
- Les espaces forestiers qui occupent toute la frange ouest du territoire communal. Ces espaces sont également parcourus par de nombreux sentiers qui sont balisés par le club vosgien.

Les voies et les sentiers desservant les exploitations agricoles sont assez larges pour permettre la circulation des engins. Ils sont souvent goudronnés et ils sont dans l'ensemble en assez bon état. De même, les autres sentiers sont souvent goudronnés jusqu'aux abords de la forêt, même si les voies ont tendance à devenir plus étroites.



exemple de chemin rural - 2016

Il n'apparaît pas – à ce jour – nécessaire de créer de nouveaux chemins dans le cadre du PLU.

#### d. Les liaisons douces

Le village compte deux liaisons douces identifiées et qui ne sont ouvertes qu'aux piétons et aux cycles :

- Entre la rue Saint Jean et la rue de Monswiller.
- Le chemin des Ecoliers, parallèle à la rue principale et à la rue des vergers. La commune souhaite valoriser ce sentier par le biais, dans un premier temps, d'acquisition des terrains le long de cette voie dans le but de son élargissement. Le projet est de permettre aux enfants de se rendre à l'abri bus de la rue de Monswiller en toute sécurité d'une part, et d'autre part, de proposer une liaison douce pour la promenade entre le village haut, le village du milieu et le village bas.

La commune mène une réflexion sur le développement d'une piste cyclable entre le centre bourg et la salle des fêtes. Le tracé de ce projet n'est pas encore défini.

Un second projet de piste cyclable concerne une liaison entre ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE et Saint-Jean-de-Saverne.

En outre, la commune bénéficie de la présence de nombreux chemins, ruraux et forestiers, de sentiers uniquement fréquentés par les engins agricoles et forestiers. Ces cheminements peuvent également être le support de pratique douce du territoire, pour des déplacements quotidiens et pour des activités de loisirs. De plus, ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE jouit d'une situation géographique idéale, dans le piémont des Vosges, ce qui en fait un point de départ idéal pour les randonnées, notamment avec le GR 531. De nombreux sentiers du club vosgien commencent dans le village même. L'un des sentiers de randonnées permet d'aller au château fort de Warthenberg, situé au Daubenschlagfelsen.

Enfin, la Communauté de Communes de la Région de Saverne et le Conseil Départemental du Bas-Rhin ont développé une politique concernant les liaisons douces à vocation touristique. Certains de ces cheminements transitent par ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Ces voies peuvent être utilisées à la fois pour des vocations touristiques et de loisirs, mais aussi pour des déplacements quotidiens.

#### e. La LGV Est européenne



tracé de la LGV Est européenne - [www.lgv-est.com](http://www.lgv-est.com)

La LGV Est européenne est un projet complet de 406 km de ligne nouvelle à grande vitesse entre

Paris et Vendenheim qui s'inscrit dans le projet de la magistrale (Paris-Budapest).

Cette ligne a été construite en deux phases. Le premier tronçon de la ligne, long de 300 km reliant Vaires-Sur-Marne et Baudrecourt en Moselle est en service depuis le 10 juin 2007. Le second tronçon, long de 106 km est en service partielle depuis le 3 juillet 2016.

La LGV Est européenne constitue la ligne « Paris-Strasbourg » pour la SNCF.

La gare de desserte interrégionale, la plus proche du territoire communal, se situe à Saverne.

#### f. L'autoroute A4

L'autoroute A4, ou autoroute de l'Est, longue de 488 km permet d'aller de Paris à Strasbourg, via les agglomérations de Reims et Metz. Elle fait partie des routes européennes E50 et E25, par ses extensions elle se connecte à l'Allemagne. C'est également une des autoroutes les plus chargées d'Europe avec 25 753 véhicules journaliers annuels en 2013, selon l'observatoire régional des transports et de la logistique d'Alsace.

Son tracé est d'ailleurs proche du tracé de la LGV Est européenne. Elle est concédée en quasi-totalité à la Sanef.

#### g. Les problèmes de sécurité liés à la circulation

Le village d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE n'apparaît pas comme étant un lieu de transit majeur. Mais, on constate un trafic de plus en plus important dans la rue principale et une vitesse toujours croissante. Une étude sur le trafic en 2015 a révélé le passage de 22 857 véhicules par jour dans la rue principale dont 11 596 (50%) étaient au-dessus de la limitation de vitesse de 50 km/h.

En outre, la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE ne constate pas de points sensibles sur son réseau de transport routier et/ou piétonnier et n'a pas référencé d'accidents. Néanmoins, une attention particulière devra porter sur l'accès/sortie du parking de l'entreprise PIERRE LANNIER qui peut être source d'accidents en raison du manque de visibilité.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE fait face à des problèmes liés au déneigement en hiver.

## 6.2- les transports collectifs

La commune n'est pas desservie par une ligne de transport en commun. La dernière commune desservie dans le secteur par la compagnie des transports du Bas-Rhin (CTBS) est Saverne. Un ramassage est néanmoins organisé pour les enfants scolarisés au RPI.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne propose un système de transport à la demande « Comette » qui dessert l'ensemble du territoire intercommunal. Il permet de compenser l'absence de desserte par les transports en commun et de compléter l'offre existante.

En outre, le CD67 a mis en place un site internet pour encourager et favoriser le co-voiturage à l'échelle de son territoire et mettant en relation les covoitureurs. Le Schéma départemental des aires de covoiturage vise à faciliter le regroupement des covoitureurs et à accroître le nombre de

places de stationnement de covoiturage.

Enfin, la gare la plus proche se localise à Saverne (TER et TGV) avec la ligne Strasbourg-Paris, à moins de 6 km. La voie ferrée traverse le territoire communal avec 60 TER/jour et 4 TGV/heure.

Même si la commune est peu desservie par les transports collectifs, le territoire bénéficie d'une proximité géographique de pôles majeurs :

- à 8 minutes de la gare TER/TGV de Saverne ou celle de Steinbourg.
- à 40 minutes de la gare principale de Strasbourg.
- à 50 minutes de l'aéroport de Strasbourg (Entzheim).

## 6.3- le stationnement

La loi ALUR du 14 mars 2014 demande une analyse des capacités de stationnement dans le village.

Il n'existe pas d'arceaux prévus pour les vélos dans la commune.

Le village compte plusieurs parkings clairement identifiés avec un total de 35 emplacements, sans compter les places de stationnement isolées :

- Au niveau du cimetière (4 places).
- Au niveau du stade de football (14 places). La commune a le projet - en partenariat avec le CD67 - de proposer ce parking pour du co-voiturage car celui-ci est sous utilisé en semaine.
- En face du lavoir (6 places).
- En face de la mairie (7 places).
- 4 dont une pour personne à mobilité réduite dans la rue principale.

Malgré le nombre de places de stationnement proposées, la commune est confrontée à un manque de disponibilités dans la partie ancienne du village en raison de l'urbanisation dense avec des maisons implantées directement en bordure de voirie, de l'étroitesse des rues, de la topographie en pente. La commune a déjà rationalisé les espaces disponibles pour y créer des places de stationnement. Mais celles-ci sont aujourd'hui insuffisantes et les possibilités de créer de nouveaux emplacements sont nulles. Par conséquent, cette situation crée des difficultés en matière de circulation en cas de stationnement sur l'espace public. Enfin, cette carence risque de s'aggraver dans un contexte où le nombre de voitures est toujours croissant du (52.6% des ménages possèdent 2 voitures ou plus au recensement de 2013).

En revanche, les secteurs urbanisés récemment - rue des vergers et lotissement - sont moins concernés par cette problématique. En effet, l'urbanisation y est moins dense et le stationnement peut être géré à l'échelle de la parcelle pour les habitants et leurs visiteurs ; ou en bordure de la voie sans entraver la circulation.

**Des voies de desserte adaptées au trafic local et qui permettent de desservir l'ensemble du territoire communal sans création de situations d'enclavement. Un trafic croissant dans la rue principale et une vitesse excessive sur cet axe.**

**Des places de stationnement insuffisantes et une impossibilité de créer de nouvelles places dans la partie ancienne du village.**

**L'A4 et la LGV transitent par le territoire communal, sans toutefois engendrer de graves nuisances sonores pour l'environnement bâti.**

# synthèse

---

## transport et déplacement

### ATOUPS

- Un réseau de transport adapté au trafic de la commune et pratiqué principalement par les habitants et leurs visiteurs.
- La commune bénéficie d'une bonne desserte grâce à la proximité d'un échangeur sur l'A4.
- La proximité de la gare TGV et TER de Saverne, à 6 km et de la gare TER de Steinbourg à 5 km.
- La commune est desservie par le service « Comette » (TAD) mis en place par la Communauté de Communes de la Région de Saverne.
- La présence de liaisons douces urbaines et de nombreux sentiers au cœur des espaces agricoles et forestiers, supports pour encourager les déplacements sans voiture et les activités de loisirs.
- La volonté communale pour la valorisation du chemin des écoliers et le projet de création d'une liaison cyclable entre le centre et la salle des fêtes.

### FAIBLESSES

- L'absence de desserte de transports collectifs dans le village.
- Un trafic croissant dans la rue principale avec une vitesse excessive.
- Un nombre de places de stationnement dans le village insuffisant pour répondre à la demande et dans un contexte où les voitures sont omniprésentes. Des possibilités nulles pour la création de nouveaux emplacements dans la partie ancienne du village.
- Un problème de déneigement des routes en hiver.

### ENJEUX

- **Veiller à l'entretien de la voirie pour faciliter et sécuriser les déplacements.**
- **Permettre à la commune de concrétiser ses projets en matière de multimodalité : parking de co-voiturage, liaison douce, piste cyclable.**
- **Inciter au covoiturage par la mise en place de nouveaux espaces de stationnements.**
- **Anticiper un besoin toujours croissant en matière de stationnement.**
- **Valoriser le réseau de liaisons douces existant et à créer.**
- **Apporter une réponse pour sécuriser l'accès/sortie du parking de l'entreprise PIERRE LANNIER.**

# 7 - services et équipements



## 7.1- les services et les équipements

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE dispose de plusieurs équipements et services. Pour les autres services et commerces de proximité ou de plus grande envergure, les habitants se rendent essentiellement sur la commune de Saverne.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE bénéficie également des différents services et équipements mis en place par la CCRS comme les structures enfance et petite enfance, ou encore le centre nautique.

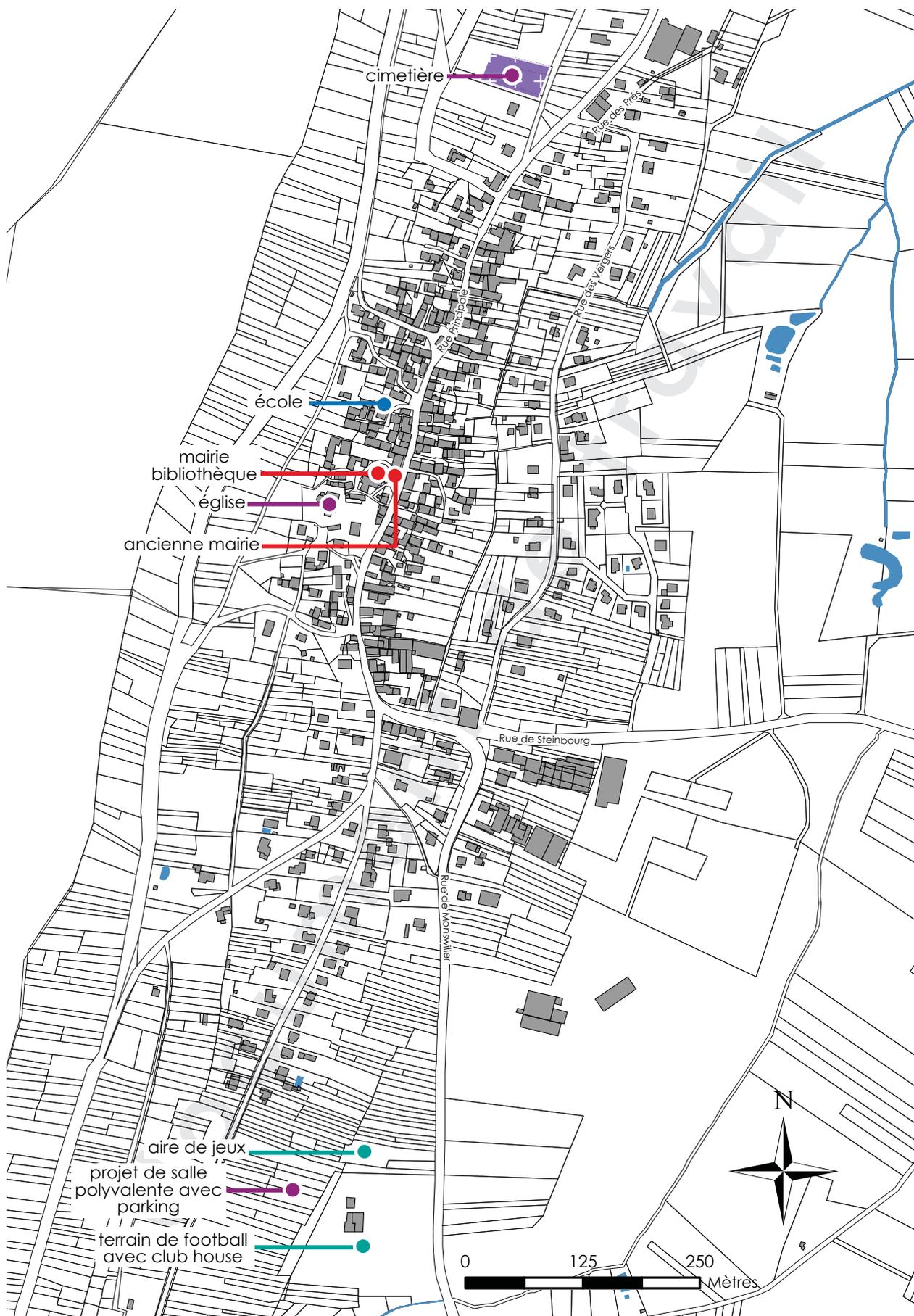
### a. Les services et les équipements

#### Les équipements communaux :

- La mairie, rue principale
- La Maison de la Culture, dans les bâtiments de l'ancienne mairie, rue principale
- Une bibliothèque dans le bâtiment de la mairie, faisant partie du réseau Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, rue principale
- Un projet d'une salle polyvalente avec un projet de parking.



La mairie- 2016



EQUIPEMENTS

### Les équipements scolaires et périscolaire :

L'école primaire fait partie du RPI Saint-Michel avec les communes de Saint-Jean-les-Saverne et d'Eckartswiller. L'école accueille une classe maternelle (moyenne section), ainsi qu'une classe élémentaire (CE2-CM1), située impasse de l'école.

Pour l'année 2016, il y a 48 enfants scolarisés sur la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE pour le 1<sup>er</sup> semestre et 50 enfants pour le 2<sup>ème</sup> semestre.

Nombre d'enfants scolarisés par année dans la commune

Années	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre
2012	57 enfants	57 enfants
2013	57	54
2014	54	55
2015	55	48
2016	48	50

La commune est rattachée aux collèges : Les Sources et Poincaré, et au Lycée Général Leclerc. Tous ces établissements sont localisés à Saverne.

En outre, la commune a accès aux services mis en place par la CCRS en matière de petite enfance :

- La Maison de l'enfance à Saverne regroupe un multi-accueil, une crèche familiale ; un lieu d'accueil enfants-parents ; un relais assistantes maternelles.
- Un multi-accueil à Dettwiller.
- Une crèche parentale à Saverne.

La commune a accès aux services mis en place par la CCRS en matière d'enfance comme un Accueil de Loisirs sans Hébergement, notamment à Otterswiller et Thal-Marmoutier.

### Les lieux de culte :

- L'église simultanée (Protestante et Catholique), rue du Presbytère
- Le cimetière, rue de la Zinsel. Un projet d'extension du cimetière est prévu sur la partie amont

### Les équipements sportifs :

- Terrain de football (Stade Frohnberg) avec son club house, route de Saverne

## b. Les espaces publics

Plusieurs espaces publics sont présents dans la commune :

- Étang de pêche avec abri
- Chalet (abri) du Club Vosgien. Cette association de plus de 200 membres a pour but de développer le tourisme pédestre par l'organisation de randonnées et organise une vingtaine de sorties dans l'année.
- Aire de jeux pour enfants en face du stade avec jeux pour enfants, city stade et tables de pique-nique.



panneau du Club Vosgien implanté au centre du village - 2016



aire de jeux - 2016

## 7.2- les réseaux

En attente de données complémentaires de la PAC

### L'assainissement :

La gestion de l'eau et de l'assainissement ont été déléguées au SDEA – Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle-, au Syndicat d'eau Potable du Pays de Marmoutier et au Syndicat d'assainissement de la Zinsel du Sud.

Le réseau d'assainissement est bien dimensionné. C'est un réseau unitaire intercommunal

qui suit le fossé. La station d'épuration est située à Hattmatt. Certaines maisons ont encore un assainissement individuel.

Au dernier bilan de 2014, il y avait 284 abonnées sur le réseau d'assainissement soit 613 habitants desservis. 2014 est également l'année où le lotissement Wolfsthal a été réalisé par l'aménageur SAREST. Une convention entre le SDEA Périmètre d'Ernolsheim-lès-Saverne et la SAREST a été signée afin de définir les conditions de rétrocession du réseau d'assainissement.

#### L'alimentation en eau potable :

La distribution en eau potable de la commune se fait sous l'égide du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier.

Selon le rapport annuel de 2014, l'eau est de très bonne qualité microbiologique, très douce et très faiblement nitratée. Aucun pesticide n'a été détecté.

#### La défense incendie :

En attente de données.

#### La gestion des déchets :

Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Saverne assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers. Il recouvre 75 communes regroupant environ 63 000 habitants.

La collecte des ordures ménagères réalisée une fois par semaine, la collecte sélective une fois par quinzaine au porte à porte.

Le SMICTOM est doté de 3 déchetteries fixes (Saverne, Marmoutier et Ingwiller) et de plusieurs déchetteries mobiles.

Le SMICTOM a fait le choix de la redevance incitative qui permet d'établir la facture en fonction de la quantité de déchets produits, avec une part fixe proportionnelle à la taille du foyer prévoyant 12 levées par an et un montant par levée supplémentaire.

## 7.3- l'aménagement numérique

L'essor des communications et d'internet constitue un enjeu d'attractivité et de compétitivité pour les territoires. La connexion à un réseau haut débit est devenue aujourd'hui un enjeu prioritaire d'aménagement du territoire. En effet, le débit accessible est désormais un facteur d'attractivité tant pour les entreprises que pour les populations. Depuis une dizaine d'années, les usages personnels et professionnels d'Internet se sont multipliés, nécessitant des capacités de débit montant et descendant croissantes. L'usage du Très Haut Débit peut aussi répondre à des enjeux d'égalité d'accessibilité à certains services pour les territoires.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Bas-Rhin définit les ambitions en matière de développement numérique, identifie les problématiques et les actions à mener. Ce document doit permettre d'encadrer le déploiement de la fibre optique pour pallier l'absence d'initiatives privées spontanées sur certains territoires. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) d'Alsace prévoit un déploiement du Très Haut Débit dans toute l'Alsace d'ici à 2030.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne participe à la montée en débit de l'ADSL.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE n'est pas recensée comme un territoire prioritaire pour le développement de la fibre optique. Les aménagements se feront au coup par coup car ils seront à la charge de chaque propriétaire.

document de travail

# synthèse

---

## services et équipements

### ATOOUTS

- Des équipements adaptés à la taille du village et en cœur de bâti
- Un territoire qui bénéficie du large réseau d'équipements mis en place à l'échelle intercommunale

### FAIBLESSES

- Pas de faiblesses observées en matière de desserte par les réseaux.

### ENJEUX

---

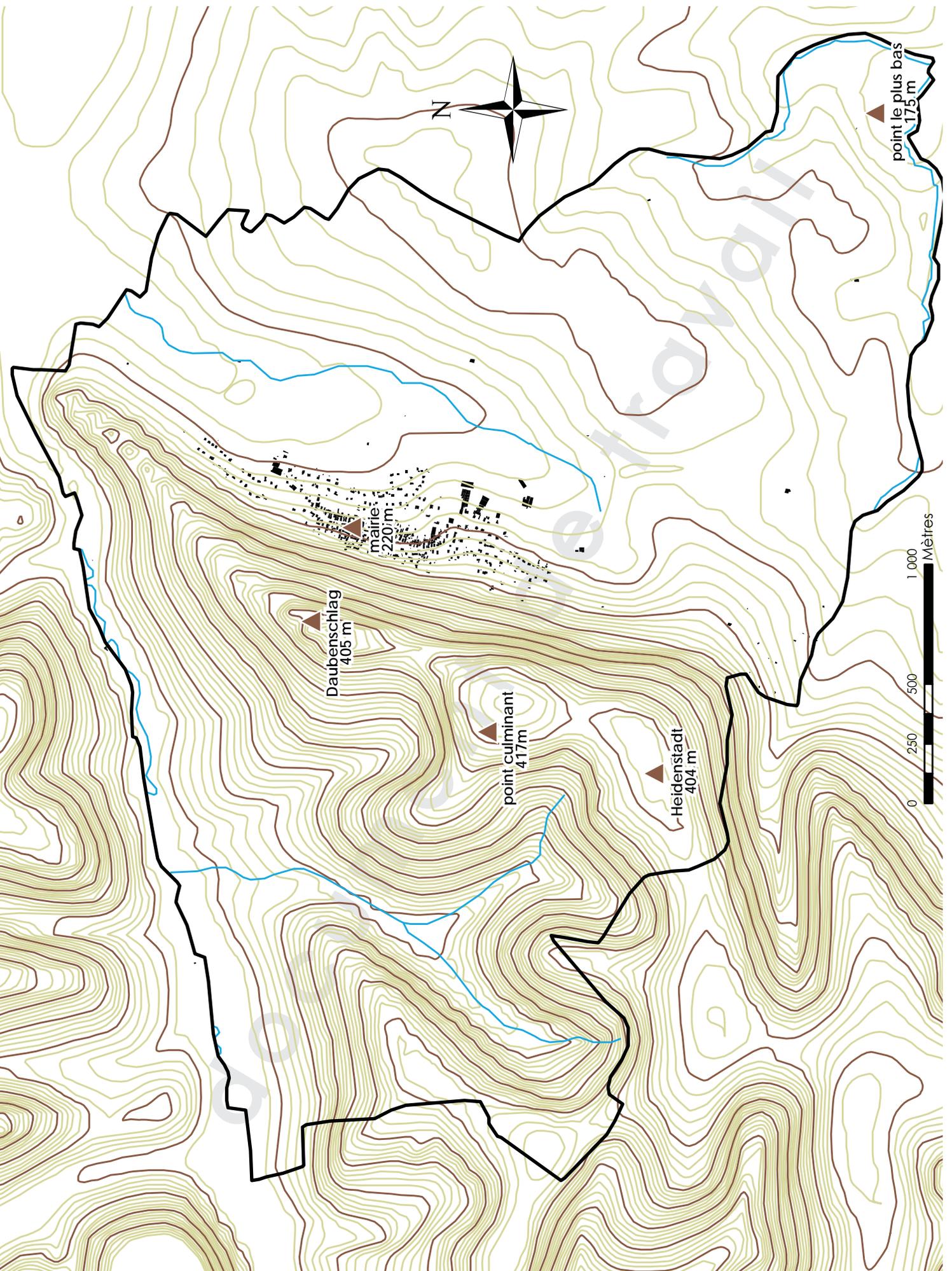
- **Entretien et développer les équipements publics existants.**
- **Veiller à l'accès aux équipements et aux réseaux d'alimentation pour tous les habitants et ceux à venir**

document de travail

document de travail

**B.**

# État initial de l'environnement



# 1 - milieu physique



## 1.1 - le relief

Le village d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE fait partie de la région naturelle du Piémont Nord. Cette région de collines est adossée à la façade orientale des Vosges du Nord, entre Wasselonne et Wissembourg. Les collines qui descendent en pente plus douce dans les vallées ont une altitude moyenne de 200 à 250 m au nord et de 300 à 220 m au sud dans le piémont de Marmoutier. Les sommets du rebord du massif des Vosges du Nord dominant l'ensemble du piémont de 200 à 300m de hauteur environ.

Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE s'individualise en deux unités topographiques bien distinctes :

- La partie occidentale occupée par les collines sous-vosgiennes aux pentes fortes. La ligne de crêtes s'identifie aisément avec 3 sommets à plus de 400 m qui surplombent le village, dont le point culminant de la commune à 407 m d'altitude. Puis, les altitudes redescendent vers le nord où le relief est entaillé par la vallée de la Zinsel du sud. Tout cet espace est occupé par les grands massifs forestiers.
- La partie orientale occupée par la plaine agricole à la topographie très douce avec des altitudes comprises entre 175 m (point le plus bas du territoire à l'extrême sud-est de la commune) et 220 m sur la partie basse du village. La topographie relativement plane a permis le développement de l'agriculture dans ce secteur.

Le village s'est installé à la jonction entre ces deux unités, sur les premières pentes du relief, parallèlement aux courbes de niveaux. La mairie se trouve à 220 m d'altitude.



vue sur le village - 2016

Enfin, le territoire communal est ceinturé par des limites naturelles :

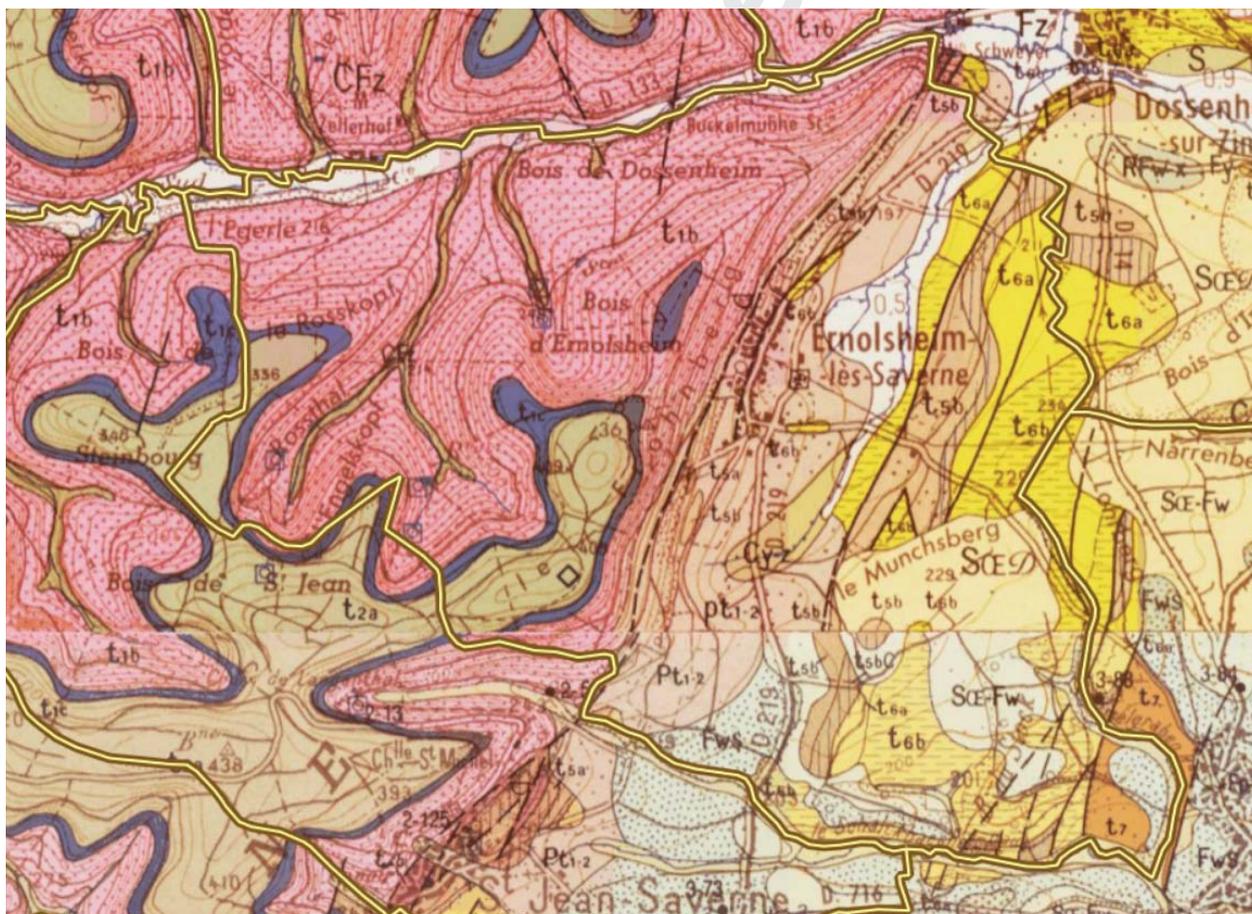
- la vallée de la Zinsel du sud au nord
- le Liesmattgraben au sud
- le Wisselgraben au sud-est

## 1.2- la géologie

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE appartient au domaine des champs de fractures de Saverne.

Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE présente une structure géologique assez simple qui s'individualise entre les épaisses couches de grès du permotriasique des Vosges du Nord en contact avec les terrains d'origine sédimentaire à dominance marneux et calcaire triasiques et jurassiques des collines.

Le sol des collines marneuses et calcaire varie en fonction de la roche mère et de la végétation. On trouve un sol brun calcaire assez caillouteux sous la forêt et à proximité du massif. Et au contraire, autour des ruisseaux, le sol est à gley, donc plus ou moins hydromorphe.



CARTE GEOLOGIQUE  
- source : Géoportail / Infoterre

## 1.3- la ressource en eau

Rappelons que le PLU se doit d'être compatible avec les dispositions du SDAGE du Bassin Rhin-Meuse approuvé le 30 novembre 2015. Ce document supra communal arrête pour une période de 6 ans (2016-2021) les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il fixe des objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre d'ici à 2015 au titre de l'article L212-1 du code de l'environnement.

L'enjeu n°5 du SDAGE vise à « intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires », avec pour priorité :

- De prévenir le risque d'inondation par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- De mieux préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- D'assurer que les urbanisations nouvelles puissent être correctement alimentées en eau potable et correctement assainies.

Le territoire communal appartient au bassin versant de la Haute-Zorn, sous affluent du Rhin. Le périmètre du bassin versant de la Zorn s'étend sur les départements de la Moselle et du Bas-Rhin. Un tiers du bassin se trouve en secteur de montagne ou de collines sous-vosgiennes. Les principaux affluents de la Zorn sont la Mossel à Dettwiller, le Rohrbach à Hochfelden et la Zinsel du Sud à Steinbourg.

Le territoire communal est drainé par plusieurs cours d'eau qui ceinturent le ban communal :

- Les eaux de la Zinsel du Sud sur sa limite nord du territoire communal qui est elle-même alimentée par un ruisseau de montagne : Le Rossbaechel et son affluent Le Lisselbaechel qui serpentent au cœur du massif forestier. Le premier prend sa source à Dossenheim-sur-Zinsel, sur une longueur totale de 2.2 km. Quant au second, il prend sa source à Eckartswiller, sur une longueur de 0.9 km. Un dernier ruisseau de plaine alimente la Zinsel du Sud.
- Le Liesmattgraben et le Wisselgraben qui se rejoignent à l'extrême sud de ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE avant d'aller rejoindre la Zorn sur le territoire de Steinbourg.

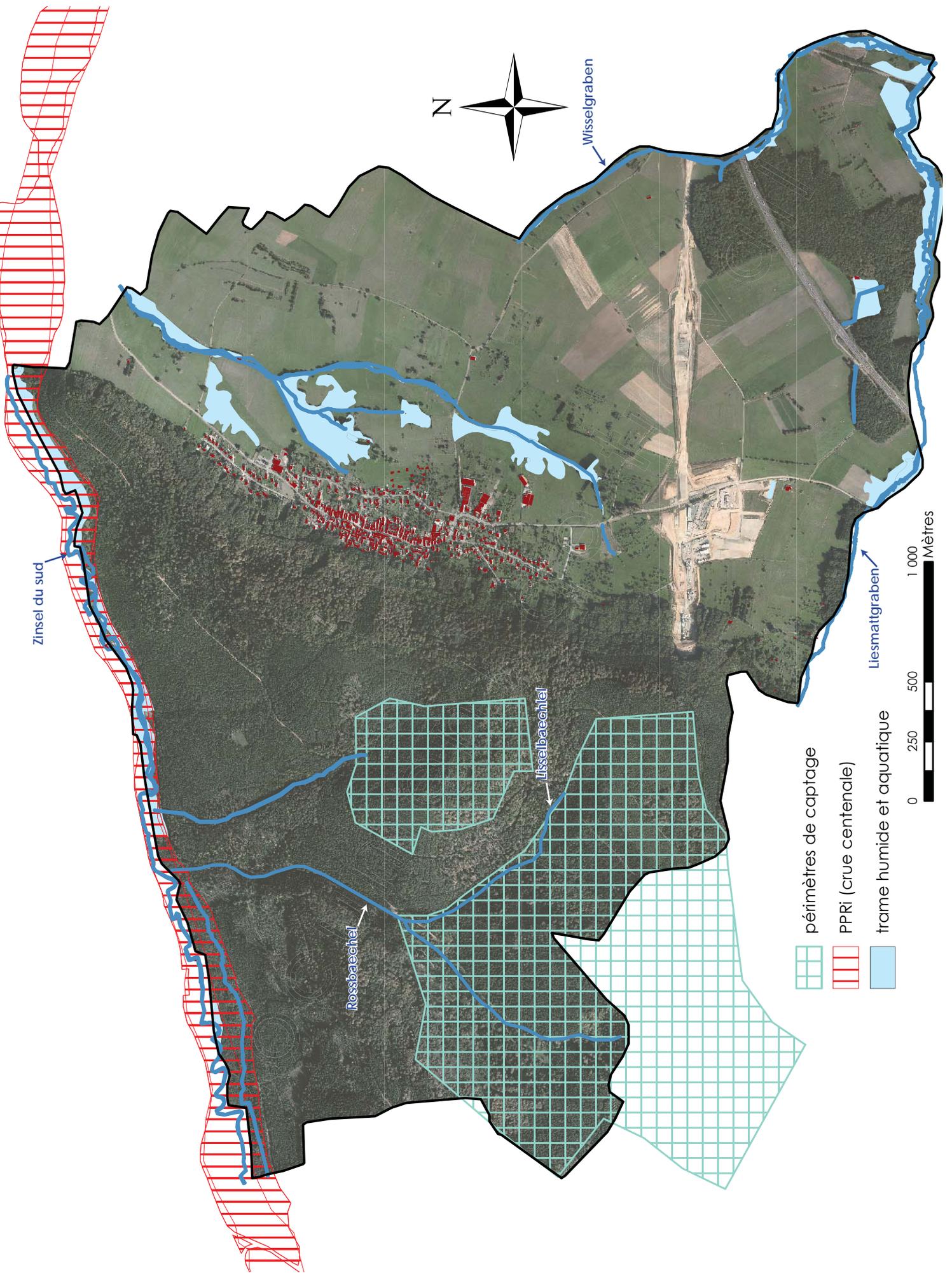
Un étang de pêche se localise au sud du territoire au niveau du massif forestier du Stockwald. Quatre autres petits étangs sont reportés sur la carte topographique, tous localisés dans la plaine.

En outre, la commune est touchée par le PPRi des bassins versants de la Zorn et du Landgraben qui impacte la partie méridionale du territoire communal (cf. chapitre risques).

Le territoire communal est également concerné par plusieurs espaces humides qui ont fait l'objet d'observations de terrains, mais pas d'un relevé précis. Par conséquent, cette donnée est informative mais elle ne peut pas avoir de valeur réglementaire pour conduire une interdiction de construire dans les espaces impactés (cf. chapitre milieu naturel).

De plus, deux périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable font l'objet d'une servitude d'utilité publique de type AS1. Ces espaces se localisent autour des sources de Lisselthal Nord et de Winterhall, toutes deux situées au cœur du massif forestier.

Enfin, afin de ne pas entraver la mobilité des cours d'eau, leur bon écoulement et d'assurer leur



entretien, le SDAGE du Bassin Rhin-Meuse préconise une bande de recul inconstructible de 6 m de part et d'autre de la crête des berges des cours d'eau. Cette préconisation est reprise par le SCoT de la Région de Saverne.

Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se caractérise par un relief qui se partage entre les collines sous-vosgiennes à dominante forestière à l'ouest et la plaine agricole à l'est. Le village s'est installé sur les premières pentes, parallèlement aux courbes de niveaux.

La commune est impactée par le PPRi des bassins versants de la Zorn et du Landgraben et elle est concernée par la présence de plusieurs secteurs humides.

Enfin, afin de ne pas entraver la mobilité des cours d'eau, il est recommandé d'appliquer une bande de recul inconstructible de 6 m de part et d'autre des crêtes des berges des cours d'eau.

document de travail

## 2 - milieu naturel



La lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, ainsi que la préservation de la biodiversité au travers de la conservation et de la restauration des continuités écologiques, sont devenues des objectifs explicites des documents d'urbanisme. La préservation de ce patrimoine au sein des PLU passe par la recherche du maintien du fonctionnement de la faune et de la flore au sein de leurs habitats, et par conséquent, par la préservation de ces habitats, ainsi que leurs corridors.

Les principaux objectifs de l'analyse de l'état initial du milieu naturel sont de faire émerger les enjeux à l'échelle du territoire de la commune pour éclairer les choix d'aménagement qui seront pris dans le projet. L'analyse va ainsi permettre d'anticiper les incidences éventuelles les plus fortes sur l'environnement et, le cas échéant, d'envisager des choix d'aménagements alternatifs. Il ne s'agit pas ici de produire une simple photographie de l'existant à un instant « t », mais d'intégrer les influences actuelles sur le milieu naturel et de projeter les interactions et conséquences futures de la révision du PLU.

Afin de jouer pleinement son rôle d'outil d'aide à la décision, la présente évaluation doit être évolutive. En effet, si ce document alimente le diagnostic et éclaire les choix d'aménagements, il est également réinterrogé au fil de l'élaboration du projet. Inspirée de la méthode des études d'impacts, la démarche est itérative.

Dans le cadre de l'analyse de l'état actuel de l'occupation du sol de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE, deux approches ont été appliquées :

- Une synthèse globale à l'échelle du territoire communal à partir des données et documents disponibles, concernant particulièrement les milieux remarquables.
- Des compléments d'analyse fondés sur des prospections de terrain.

L'analyse de l'état initial a donc mobilisé les données bibliographiques suivantes :

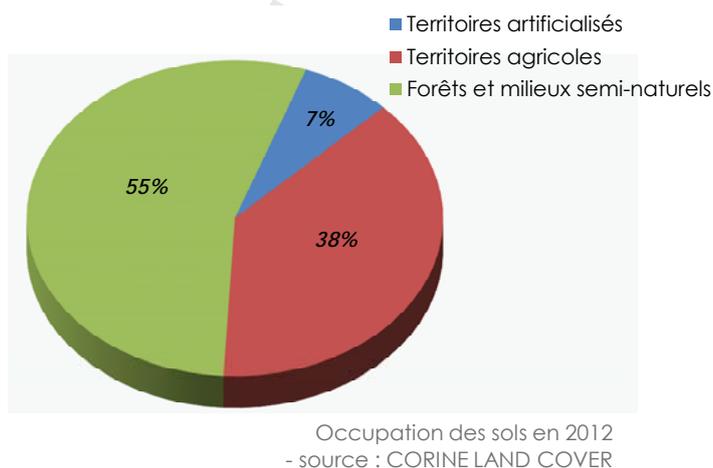
- La base de données environnementales CARMEN Alsace.
- La base de données d'occupation du sol de 2008 (BD-OCS).
- Les Formulaires Standards de Données des sites 4201799 et 4211799 « Vosges du Nord ».
- La fiche ZNIEFF de type I « Forêts des plateaux gréseux des Vosges du Nord ».
- La fiche ZNIEFF de type I « Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Ernolsheim-lès-Saverne ».
- La fiche ZNIEFF de type II « Paysages de collines avec vergers du Pays de Hanau ».
- Le Schéma régional de cohérence écologique de l'Alsace.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Saverne.
- La Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Les informations extraites des documents sus-cités ont été complétées par une visite de terrain réalisée le 31 août 2016.

## 2.1- L'occupation des sols sur la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE s'étend sur un périmètre de 1 094 ha qui se répartissent entre :

- Les espaces forestiers : 600 ha / 55% du territoire communal.
- Les espaces agricoles : 420 ha / 38% du territoire communal.
- Les espaces artificialisés : 78 ha / 7% du territoire communal. (source : CORINE LAND COVER – 2012).



La cartographie des habitats naturels et semi-naturels présentée ci-après est principalement basée sur les informations extraites de la prospection de terrain réalisée le 30 août 2016. Elle a été complétée localement par les informations tirées de la bibliographie notamment pour le massif forestier à l'ouest du territoire.

### a. Les milieux forestiers

Les fonctions et les services rendus notamment par les boisements et le bocage sont multiples : production de bois, protection contre l'érosion, lieu de vie pour la faune, corridor écologique, valeur paysagère.

L'ensemble des boisements occupe environ 55 % de la surface du territoire (600 ha). La plus

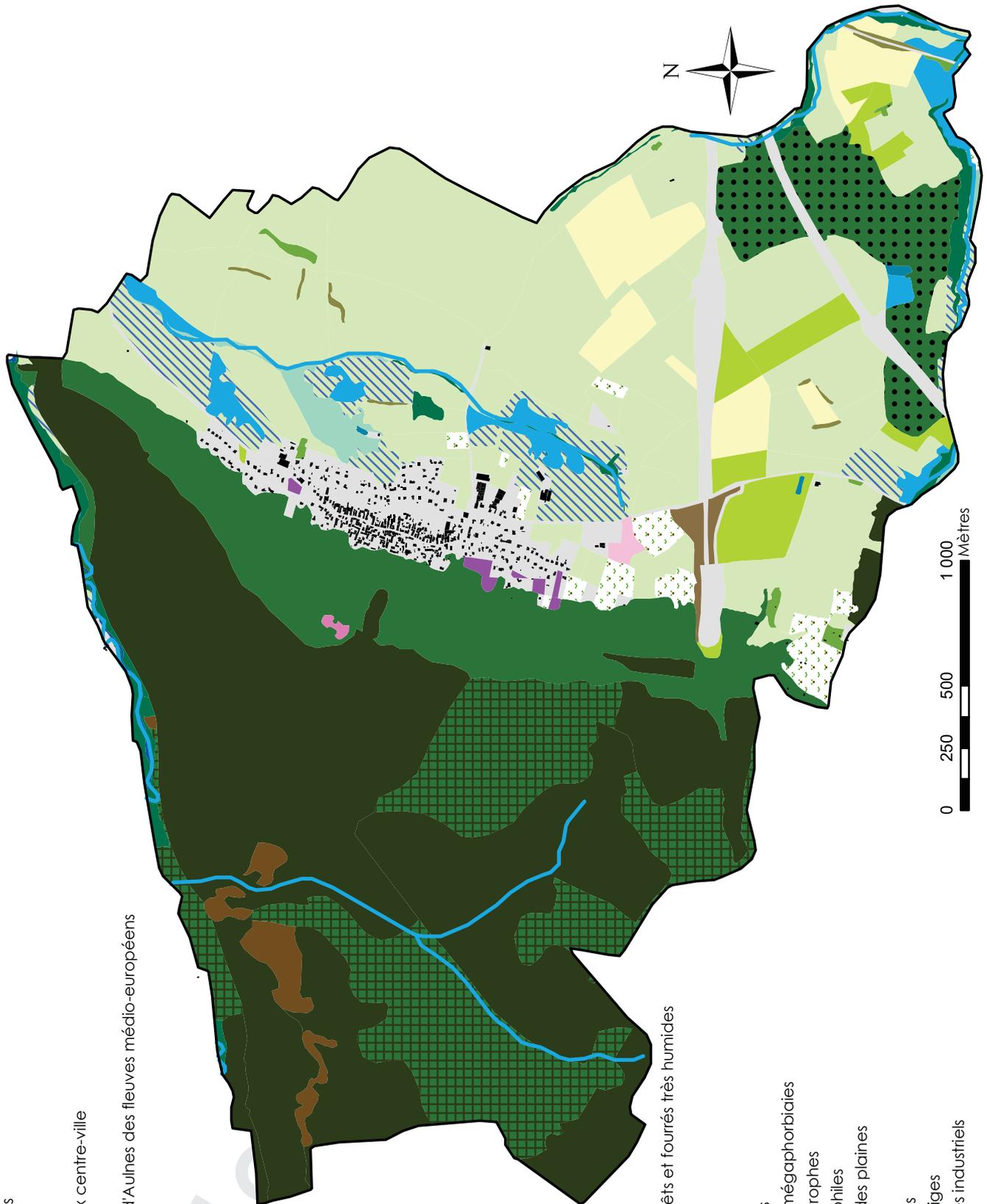


figure 2 : vue du Bois d'Ernolsheim-lès-Saverne dominant la commune - 2016

- Bordures de haies
- Chênaies-Charmaies
- Cultures
- Eaux douces
- Espaces internes aux centre-ville
- Forêts caducifoliés
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- Forêts de conifères
- Forêts mixtes



- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
- Fourrés
- Lits des rivières
- Pelouses de parcs
- Petits bois, bosquets
- Prairies humides et mégaphorbiaies
- Prairies humides eutrophes
- Prairies mésophylophiles
- Prairies à fourrage des plaines
- Pâtures mésophiles
- Sites archéologiques
- Vergers de hautes tiges
- Villes, villages et sites industriels
- Zones rudérales



HABITATS

grosse entité forestière d'un seul tenant est située à l'Ouest de la commune et est composée des Bois d'Ernolsheim (figure 2), de Dossenheim et de Steinbourg. Cette entité forestière abrite majoritairement des conifères avec notamment le Pin sylvestre. Le Hêtre commun est localement bien présent et forme des Hêtraies homogènes à Luzule blanchâtre notamment.

Une Chênaie-Charmaie occupe également le paysage au sud de la commune, de part et d'autre de l'autoroute de l'est. Ce massif de 41 hectares selon la commune (44 hectares d'après les chiffres issus de la digitalisation) fait actuellement l'objet d'un suivi des populations de Chêne sessile réalisé notamment par l'université de Lyon (figure 3).

La commune abrite par ailleurs 26 hectares de forêts alluviales (ripisylves, figure 4) qui relèvent essentiellement des Aulnaies-Frênaies. Ces formations, aux conditions environnementales bien particulières, offrent une niche écologique à bon nombre d'espèces de la faune et de la flore. Elles possèdent une forte valeur patrimoniale. Enfin, des éléments plus ponctuels comme des petits bosquets ou des haies ont été observés. Bien que de faible superficie, ces éléments sont prépondérants dans le maillage écologique du territoire communal.



figure 3 : encart d'information a sein de la Chênaie-Charmaie



figure 4 : ripisylve le long du ruisseau d'Ernolsheim-lès-Saverne - 2016

### b. Les milieux ouverts prairiaux et les vergers

Le territoire d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE possède une forte vocation agricole. Les milieux ouverts couvrent environ 397 hectares, soit un peu moins de 40% du territoire communal. Ces espaces sont composés notamment des prairies permanentes pâturées et/ou fauchées (358.5 ha), d'espaces cultivés (34.18 ha) et des vergers (15.3 ha).

Trois types de prairies ont été observés lors de la visite sur site :

- Les prairies mésophiles (figure 5) sont caractérisées par un sol bien drainé. Elles possèdent un intérêt écologique limité du fait de la faible diversité observée et de la pression agricole à laquelle elles sont soumises.



figure 5 : prairie mésophile de pâturage - 2016

- Les prairies mésohygrophiles possèdent un caractère humide plus marqué que les précédentes mais connaissent des périodes d'inondations plus courtes que les prairies humides. Elles sont composées d'espèces de prairies mésophiles auxquelles viennent s'ajouter des espèces d'affinités plus humides.
- Les prairies humides sont situées exclusivement à proximité des cours d'eau et dans les situations topographiques les plus basses. Elles sont d'un intérêt écologique majeur de par leur intérêt fonctionnel et patrimonial.

Quant aux vergers, ils sont surtout situés sur le piémont, et sur les pourtours du village (figure 6). Il s'agit de vergers familiaux souvent pâturés ou fauchés. Ces vergers contribuent à la formation d'écosystèmes interactifs. En d'autres termes, ils représentent une unité fonctionnelle bien que non reliés spatialement.

Enfin, à noter que la CCRS est compétente pour la protection et la mise en valeur de l'environnement dont une action concerne la conservation des vergers (vergers solidaires). En outre, pour souligner

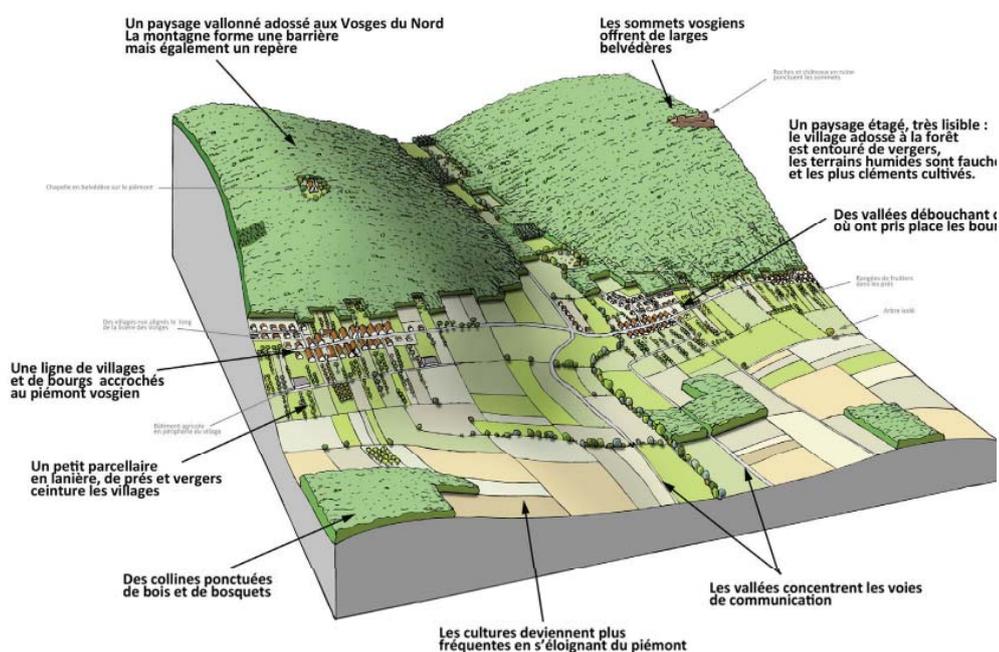


figure 6 : verger familial sur le pourtour du village - 2016

leur importance, le SCOT préconise également de protéger les vergers, et notamment ceux localisés sur les franges bâties.

## 2.2- les paysages

Le paysage de la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE s'inscrit dans le contexte paysager du Piémont Nord et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Cette unité paysagère forme une marche adossée au relief des Vosges du Nord. Elle correspond aux abords et au début de ce relief jusqu'aux premières crêtes forestières. Son paysage est étagé avec en haut les versants boisés et plus bas une alternance de prairies, de vergers et dans une moindre mesure de cultures. Certains villages – comme ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE – forment une ligne de villages-rue accrochés au piémont vosgien, parallèlement à la pente. La grande perspective offerte par l'ouverture du paysage donne à ces villages une impression de solidarité. Ils sont nombreux, le piémont étant la zone la plus peuplée du PRVN.



Le Piémont de la Sauer et de la Zinsel - dans lequel s'inscrit le village de ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE - s'individualise au cœur de cette unité paysagère. Le paysage est ici plus complexe avec des jeux d'ouvertures et de fermetures, en partie dû à la forte présence des boisements qui modulent les vues.

Plus particulièrement, le territoire communal s'individualise sous la forme de deux entités paysagères qui se calquent sur les unités topographiques :

- Les paysages forestiers denses et opaques du massif vosgien qui occupent les pentes et qui captent le regard de loin.
- Les paysages agricoles de la plaine composée essentiellement de prairies permanentes dans lesquelles s'individualisent quelques îlots cultivés.

Le village s'est installé à la jonction de ces deux entités paysagères sur les premières pentes du piémont. Cette position permet d'identifier le village de loin, formant ainsi un point de repère dans le paysage. Le bâti conserve une forte ambiance arborée, dominé par la forêt et ceinturé par

des vergers familiaux dont la surface est aujourd'hui en régression.

Contrairement au relief du massif forestier qui bloque les perspectives, celles-ci sont lointaines, et à la fois intime dans la plaine conférant ainsi une notion de proximité. En effet, de nombreux éléments arborés captent rapidement le regard et rompent ainsi la monotonie visuelle. La topographie relativement plane de la plaine facilite également des perspectives lointaines vers le sud et l'est.



les paysages de prairies permettent des visions lointaines mais aussi intimes - 2016

En outre, les paysages présentent une grande diversité contribuant à la richesse paysagère locale où s'entremêlent dans la plaine :

- les prairies pâturées et/ou fauchées. Celles-ci sont souvent ponctuées par des arbres isolés ou sous la forme de bouquets.
- les parcelles cultivées composées de petits ilots qui s'individualisent au cœur des prairies.
- les vergers familiaux sur le piémont qui créent une transition douce entre les espaces bâtis, les espaces forestiers et les espaces agricoles. Ils offrent un panel de coloris différent au fil des saisons, avec des couleurs particulièrement remarquables au moment de la floraison printanière.
- les boisements plus ou moins vastes dans la plaine et les arbres isolés qui forment des petites coupures visuelles et qui par leur stature peuvent constituer des éléments remarquables au cœur des espaces ouverts.
- la ripisylve le long des différents ruisseaux. Cette ligne d'arbres souligne leurs tracés et apporte également des repères visuels au cœur des paysages.

Enfin, les espaces agricoles sont composés de très nombreuses parcelles sous la forme de grandes lanières étroites, ce qui est caractéristique de la région du piémont Nord. Cette morphologie particulière s'identifie bien depuis les points hauts. Les éléments arborés captent le regard et rompent ainsi la monotonie visuelle et crée un rythme visuel sur la commune.

Néanmoins, cette impression de campagne jardinée tend malheureusement à s'atténuer du fait de la simplification des ilots agricoles pour former des ensembles de plus grandes superficies. En s'adaptant à la traction mécanisée, le paysage semble avoir changé d'échelle. Ce phénomène est encore accentué avec la raréfaction des prés-vergers. Le Piémont Nord reste malgré tout encore marqué par une agriculture diversifiée. Pour contrebalancer ce phénomène, la CCRS a la compétence : « protection et la mise en valeur de l'environnement » dont une action pour la conservation des vergers. Le SCoT a aussi comme objectif la protection des vergers notamment en franges bâties.

## 2.3- les milieux remarquables

Les données issues de la bibliographie mettent en exergue la présence de milieux naturels remarquables sur le territoire communal. Les milieux naturels dits remarquables correspondent à des sites du patrimoine naturel nécessaires au maintien des équilibres biologiques et/ou présentant un intérêt écologique. Ainsi, la commune d'ERNOLMSHEIM-LES-SAVERNE est concernée par des zones de réglementation et d'inventaire.

### a. La zone de réglementation : le site Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à créer au niveau européen un réseau de sites afin de préserver la diversité du patrimoine biologique. Ce réseau a pour objet de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Il est défini par 2 directives européennes complémentaires :

- La directive du 2 avril 1979 dite « Oiseaux » visant la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux rares ou menacés.
- La directive du 21 mai 1992 dite « Habitats » visant la conservation d'espèces et d'habitats (milieux) sauvages. Habitats (d'espèces) s'entend comme la typologie des milieux naturels.

La commune d'ERNOLMSHEIM-LES-SAVERNE est concernée par les deux directives puisque le site Natura 2000 « Vosges du Nord », situé pour partie au sein du périmètre communal, est à la fois une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS). Géographiquement compact, il couvre une surface de près de 5 000 hectares au cœur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN).

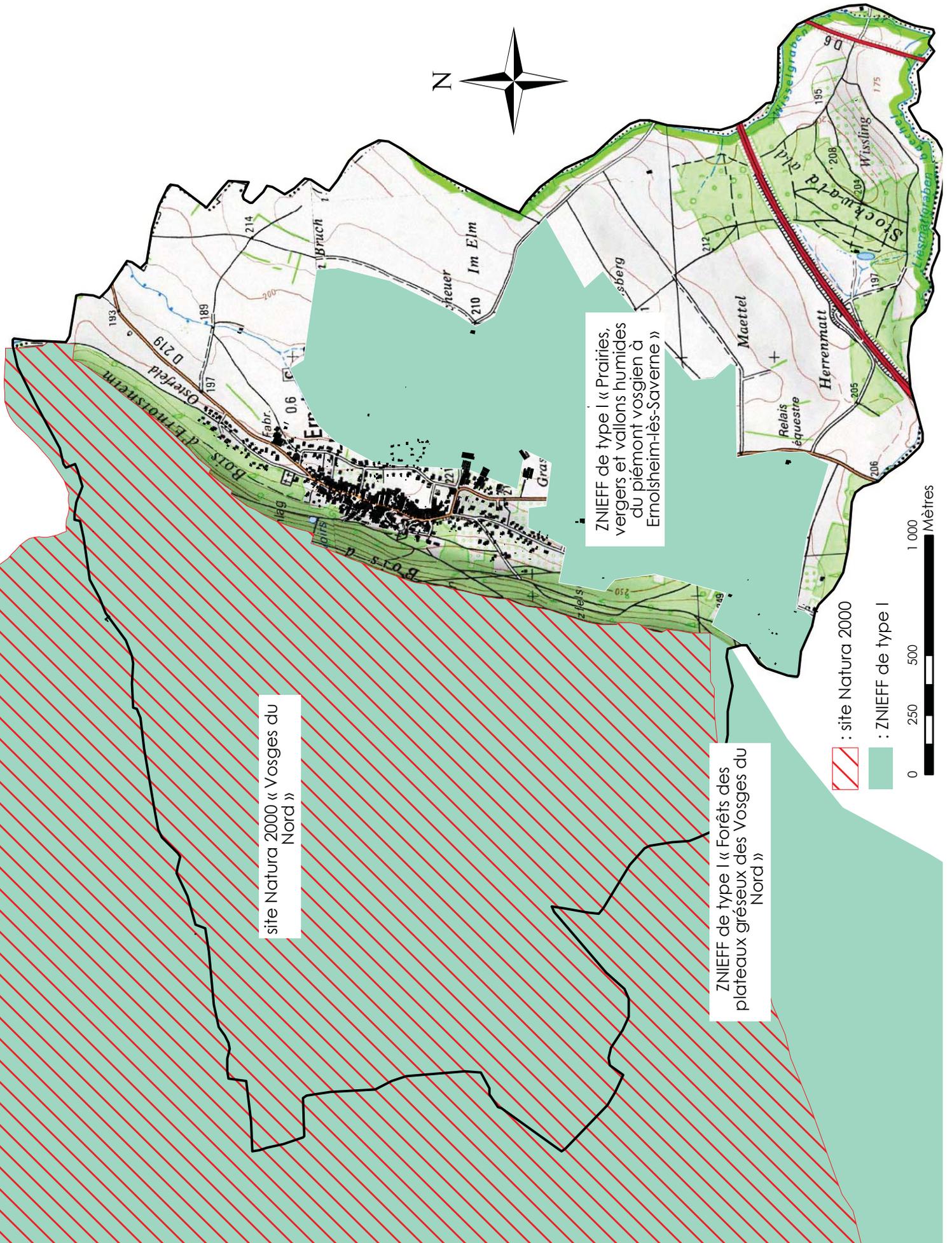
### b. Les zonages d'inventaires : les Zones Naturelles d'intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont fondées à partir d'un inventaire des espaces naturels présentant un intérêt soit par la richesse d'un écosystème, soit par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou menacées.

Deux types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type I : Ce sont des secteurs caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.
- Les ZNIEFF de type II : Ce sont de grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées alluviales, montagnes, estuaires...) peu modifiés et riches ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles contiennent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent des territoires environnants par leur patrimoine naturel plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF ne se traduisent pas en termes réglementaires mais leur prise en compte est cependant nécessaire et permet une prévision des incidences des aménagements, ainsi que des mesures de protection à mettre en œuvre. Il est donc important de signaler que l'élaboration des documents d'urbanisme est subordonnée à la connaissance de l'état des sites et de l'environnement. Ainsi,



site Natura 2000 « Vosges du Nord »

ZNIEFF de type I « Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Ernolsheim-lès-Saverne »

ZNIEFF de type I « Forêts des plateaux gréseux des Vosges du Nord »

-  : site Natura 2000
-  : ZNIEFF de type I



tout aménagement dans cette zone ne devra pas entraver cette qualité spécifique au milieu.

La commune d'Ernolsheim est concernée par trois zonages d'inventaire :

- La ZNIEFF de type I « Forêts des plateaux gréseux des Vosges du Nord » est une zone de superficie importante avec ses 6 500 hectares. Elle abrite majoritairement le Hêtre commun et le Pin sylvestre, mais elle est également parcourue et façonnée par de nombreux ruisseaux oligotrophes qui forment alors des ravins et des vallées encaissées. La zone est peuplée d'un grand nombre d'espèces déterminantes de faune et de flore.

faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), rapace déterminant recensé au sein de la ZNIEFF de type I « Forêts des plateaux gréseux des Vosges du Nord »  
- source INPN



- La ZNIEFF de type I « Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Ernolsheim-lès-Saverne » couvre 193 hectares, entièrement comprise au sein du périmètre communal. Située en lisière du massif forestier, elle abrite majoritairement des prairies mésophiles à humides ainsi que de nombreuses parcelles de vergers de hautes tiges. Le site compte par ailleurs trois espèces d'orchidées présentes sur plusieurs stations, deux espèces de renonculacées déterminantes en Alsace ainsi que des oiseaux peu communs, espèces liées aux habitats ouverts et aux vergers.

Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*), orchidée déterminante recensée au sein de la ZNIEFF de type I « Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Ernolsheim-lès-Saverne »  
- source INPN



- La ZNIEFF de type II « Paysages de collines avec vergers du Pays de Hanau » est un vaste secteur de collines classiques du piémont des Vosges du Nord de plus de 28 000 hectares. Elle est largement dominée par les grandes cultures, mais abrite des « îlots » de vergers principalement cantonnés en périphérie de villages. Ces zones de prés-vergers contrastent nettement avec les cultures environnantes et souffrent d'une pression urbaine et agricole. L'intérêt est à la fois paysager et écologique puisque ces zones abritent des espèces patrimoniales comme le Leste sauvage (libellule) ou la Chevêche d'Athéna (oiseau). Soixante-treize espèces déterminantes y ont été dénombrées (description extraite de la fiche ZNIEFF).

Leste sauvage (*Lestes barbarus*), insecte déterminant recensé au sein de la ZNIEFF de type II « Paysages de collines avec vergers du pays de Hanau »  
- source INPN



## 2.4- le réseau écologique : la trame verte et bleue

Un réseau écologique s'entend comme la somme des éléments physiques et biologiques interconnectés entre eux par lequel des échanges de flux s'effectuent. En France, le réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques constitue la trame verte et bleue.

### a. L'origine du concept de trame verte et bleue (TVB)

Pour se maintenir (se nourrir, se reposer, se reproduire, hiverner, étendre leur aire de répartition, etc.), les espèces ont besoin d'espaces fonctionnels, comprenant un ou plusieurs types d'habitats naturels, et des voies de déplacements entre ces espaces. Depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, la protection de la nature s'est surtout portée sur des habitats remarquables, sans intégrer une nature plus « ordinaire » (forêt, prairie, haie, etc.) pourtant tout aussi indispensable à la survie des espèces. Une des causes importantes de la diminution de la biodiversité est due à la disparition d'espaces fonctionnels.

C'est pourquoi depuis une dizaine d'années, la nécessité de la préservation de connexion entre les êtres vivants a été actée par des traités internationaux ou des directives européennes : Directive Habitats et Oiseaux (1992), Directive Cadre sur l'Eau (2001, circulaire 2006), Réseau écologique paneuropéen (2003), loi Grenelle I (2009) et loi Grenelle II (2010).

La trame verte et bleue affirme donc l'importance de cette « nature ordinaire » au sein de la biodiversité qui, visible dans nos espaces quotidiens, fait l'identité des paysages du territoire.



les composantes de la trame verte et bleue (source : Conseil Régional de Lorraine)

## b. La définition des composantes majeures de la TVB : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

### Les réservoirs de biodiversité :

La réglementation encadre la définition des réservoirs de biodiversité avec le décret sur les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (décret n°2014-45 du 20/01/2013). Il fournit une définition pour les réservoirs de biodiversité qui « sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ».

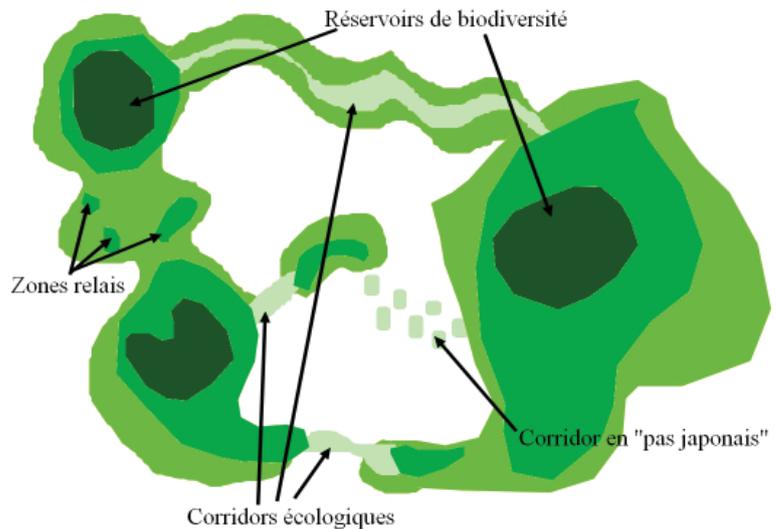


Schéma symbolisant les éléments d'un réseau écologique

S'appuyant sur cette définition, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Alsace se base sur une compilation des éléments suivants afin d'identifier ces réservoirs de biodiversité :

- Les zonages réglementaires, d'inventaire, de labellisation ou bénéficiant d'une gestion particulière, qui traduisent une richesse biologique particulière.
- La prise en compte d'autres espaces naturels pouvant jouer un rôle dans la trame verte et bleue du fait de leur richesse en espèces ordinaires, de leur naturalité, de leur perméabilité ou de leur bonne fonctionnalité.
- Les données de localisation des espèces sensibles à la fragmentation.

Certains périmètres sont systématiquement intégrés dans les réservoirs, d'autres le sont au cas par cas. Ainsi, pour les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Réserves Biologiques, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP), les sites classés, les forêts de protection, les Réserves Naturelles pour la Chasse et la Faune Sauvage (RNCFS), les ZPS et ZSC, l'intégration est systématique.

L'intégration au cas par cas s'est notamment faite pour les périmètres ZNIEFF. Les ZNIEFF de type I sont reprises dans les réservoirs de biodiversité dans la mesure où elles accueillent des populations d'espèces sensibles à la fragmentation ou s'il s'agit de milieux très spécifiques.

### Les corridors écologiques

Les corridors correspondent aux grandes continuités naturelles permettant les déplacements

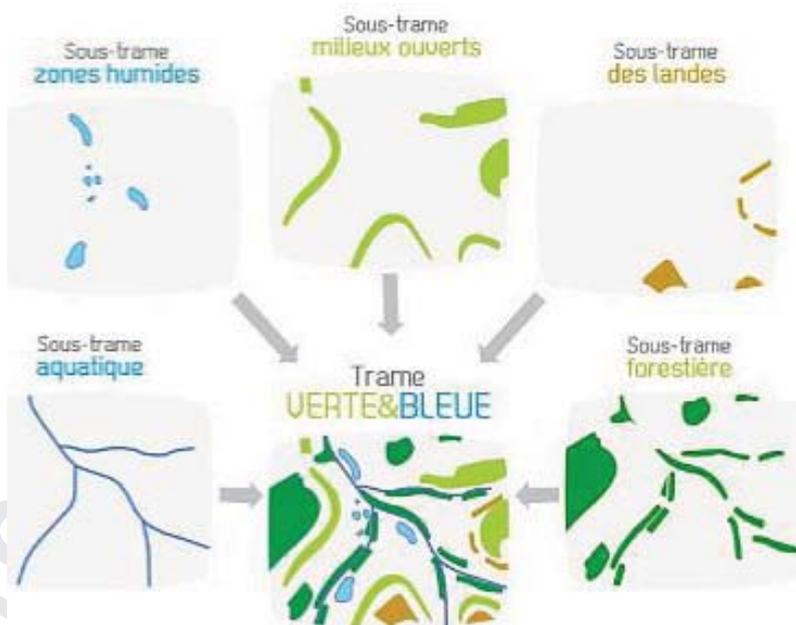
de la faune dans un territoire. La notion de corridor suppose de prendre en considération non seulement les milieux remarquables connus, mais également des espaces naturels souvent jugés plus ordinaires mais qui assurent le maillage général des milieux naturels. Au niveau régional, « Les corridors écologiques retenus pour le SRCE correspondent à des connexions générales entre réservoirs de biodiversité. Ils ne constituent pas les seules possibilités de maillage des milieux naturels, mais correspondent à une identification des continuités possibles entre les entités naturelles. Ainsi, il s'agit de tracés de principe, se basant dans la mesure du possible sur un élément structurant. À une échelle locale, le tracé de ces corridors doit être précisé. ».

Ces espaces de continuité recouvrent les éléments de maillage suivants :

- Les rivières, ruisseaux, leurs ripisylves et les zones de divagation.
- Les rives naturelles des plans d'eau.
- Le réseau des zones humides.
- Les continuités forestières ou arborées.
- Les réseaux de haies.

### c. Le concept de sous-trames dans la démarche d'identification de la TVB

Sur un territoire donné, une sous-trame est un ensemble d'espaces ou d'habitats élémentaires constitués par un même type de milieu, identifiés à partir de l'occupation des sols ou d'une cartographie de végétation, et répondant aux besoins d'un groupe d'espèces : sous-trame de milieux aquatiques, de milieux forestiers, de milieux rocheux, de milieux ouverts, etc... **Chaque sous-trame comprend à la fois des espaces qui jouent des rôles de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.**



exemple de TVB composée de sous -trames écologiques spécifiques

### d. Le réseau écologique à l'échelle communale

L'échelle communale est un niveau de planification permettant de prendre en compte des enjeux tels que la diversité biologique (avec la continuité des déplacements d'espèces) ou la qualité paysagère. Le repérage des TVB est primordial dans un PLU car il permet d'intégrer les perspectives de développement urbain en tenant compte de ces espaces de déplacement naturels. Prendre en compte la trame verte et bleue dans un PLU, c'est intégrer le maintien de la biodiversité dans la planification urbaine. Les TVB doivent inscrire leur fonctionnement dans une perspective de développement, au service des habitants, en lien avec les activités économiques et sociales (agriculture, loisirs...) et au bénéfice de l'attractivité durable du territoire.

## Les objectifs pour le PLU

La définition de la trame verte et bleue au niveau du territoire communal doit s'effectuer de la manière qui suit dans le règlement et le zonage du PLU :

- Au niveau zonage, sur l'ensemble du territoire communal, une prise en compte à l'échelle cadastrale des noyaux de biodiversité et des corridors par un classement à minima en N ou A.
- Une déclinaison dans le règlement par trois types de mesures :
  - ↳ Non constructibilité et non artificialisation des zones identifiées comme noyaux de biodiversité.
  - ↳ Possibilité d'aménager sous conditions dans les corridors : réalisation d'aménagements garantissant la perméabilité pour la faune, création ou conservation d'éléments structurants du paysage (plantations, murets, haies, fossés...).
  - ↳ Améliorations des franchissements le cas échéant sur des zones à enjeux.

Ainsi, le PLU d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se doit d'être en compatibilité avec les documents supérieurs existants en matière de TVB à plus grande échelle. Par conséquent, le PLU doit prendre en compte le SRCE dont l'objectif est la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Il doit également être compatible avec le SCoT de la région de Saverne, qui consacre plusieurs orientations à la protection des espaces environnementaux sensibles tels que les ZNIEFF et aux continuités naturelles dans son volet « Cadre de vie ». A noter que le SCoT préserve les ZNIEFF de type I de toute construction.

Enfin, le PLU doit être compatible avec la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dont l'orientation 1.2 et 1.3 prévoit la protection de la nature remarquable et la préservation des continuités écologiques.

## Les réservoirs de biodiversité du territoire communal

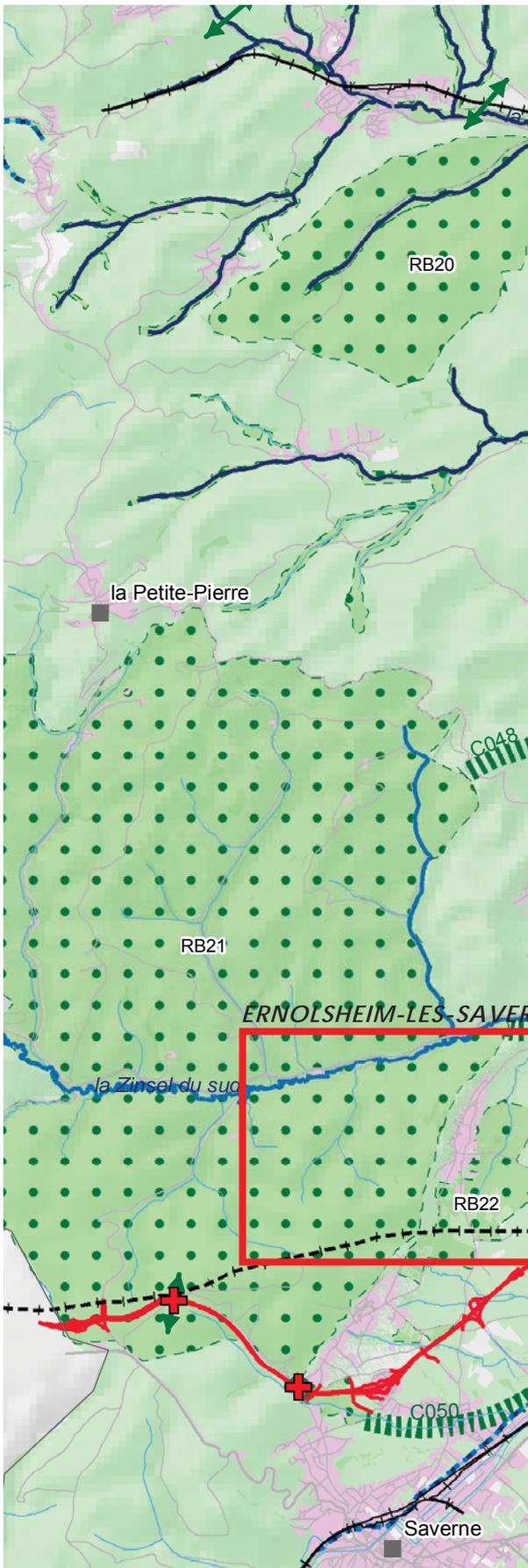
Le SRCE identifie deux réservoirs de biodiversité sur la commune :

**RB 21 – Forêts des Vosges du Nord** : Ce réservoir s'étend sur une surface totale de 6 663 hectares dont près de 500 ha sont intégrés au périmètre de la commune. Il est identifié en raison de la présence d'habitat d'intérêt communautaire, comme la Hêtraie neutrophile, et de la présence d'espèces sensibles à la fragmentation telles que le Lynx boréal (*Lynx lynx*) ou la Gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*).

**RB 22 – Prés et vergers d'Ernolsheim, Dossenheim, Neuwiller-Rehgarten** : Ce réservoir couvre une surface de 1 383 hectares dont 180 ha sont intégrés à la commune. Il est identifié en raison de la présence de milieux ouverts prairiaux et humides, de vergers traditionnels et de forêts alluviales à forte valeur patrimoniale, telle que les Aulnaies-Frênaies. Ce site héberge par ailleurs certaines espèces sensibles à la fragmentation comme le Chat sauvage (*Felis sylvestris*) ou la Chouette chevêche (*Athene noctua*).

## Les corridors écologiques du territoire communal

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE comprend deux corridors d'importance régionale. Un corridor forestier composé par le massif des Vosges à l'ouest de la commune et un réservoir-



**Éléments de la trame verte et bleue**

Corridors écologiques régionaux		à préserver	à remettre en bon état (1)
Terrestres	corridors (3)		(2)
	axes de passage préférentiels pour la faune dans le massif vosgien	→	
Cours d'eau	classés au titre de l'art 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2 importants pour la biodiversité potentiellement mobiles	—	- - - -
		—	.....
		—	

**Éléments fragmentants principaux**

- Grands axes routiers (classe 4 et 5) dont voies clôturées
- Routes standards (classe 3) avec trafic élevé
- Principaux projets routiers
- Principaux projets ferroviaires
- Zones urbanisées

**Principaux points ou zones à enjeux liés à la fragmentation à traiter prioritairement**

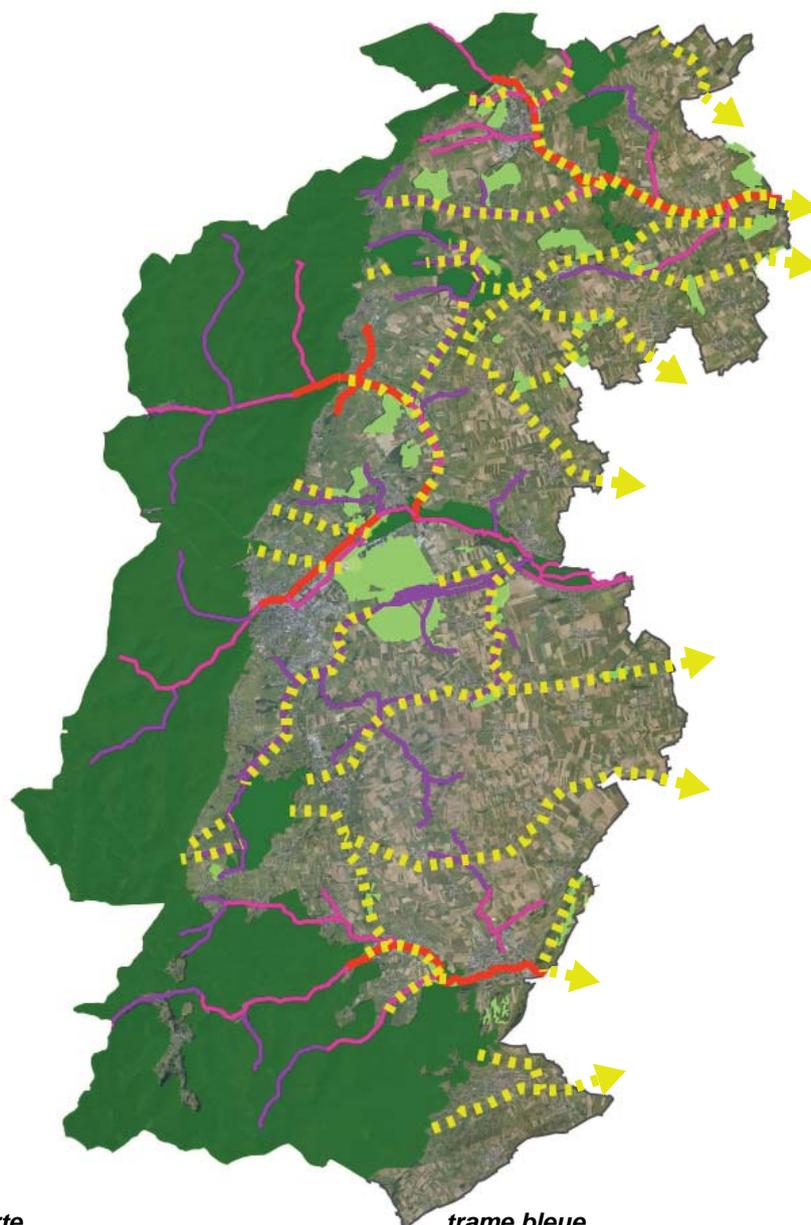
- ⊕ Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures
- ⊕ Principales zones à enjeu au niveau de lignes à haute tension
- ▲ Obstacles à l'écoulement des cours d'eau à rendre franchissables (Ouvrages Grenelle)
- ▲ Obstacles à l'écoulement des cours d'eau rendus franchissables (Ouvrages Grenelle)
- ◆ Crapauduc à restaurer

**Autres éléments**

Liaison Lorentzen/A4 en Alsace Bossue : tracé indicatif

- Milieux naturels et semi-naturels
- Zones agricoles
- Autres cours d'eau et canaux
- Réseaux ferrés
- Autres routes

Extrait du SRCE ALSACE : Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la trame verte et bleue du SRCE



**trame verte**

-  grands espaces naturels existants, base de la trame verte
-  maillage complémentaire de la trame verte
-  proposition de corridors écologiques à renforcer ou à créer
-  continuité assurée sur les territoires voisins

**trame bleue**

-  zone nodale
-  zone d'extension
-  zone de développement



0 250 500 m

carte de la trame verte à l'échelle du SCOT  
- source : SCOT de la Région de Saverne

corridor constitué par le cours d'eau la Zinsel du Sud.

Le territoire abrite également des corridors d'importance locale qui comprennent le Ruisseau de Schalckbaechel, le Ruisseau d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE, le réseau de vergers et le réseau de haies. Ces deux derniers, bien que non reliés spatialement, possèdent une fonction de corridor écologique (notion de corridor en pas japonais).

## Les sous-trames du territoire communal

Quatre sous-trames ont été définies au sein du territoire :

- La sous-trame forestière : Elle est constituée de l'ensemble des milieux boisés hors boisement humides. Elle comprend donc les forêts caducifoliées, de conifères et mixtes, ainsi que la Chênaie-Charmaie, les bosquets et les haies.
- La sous-trame milieux ouverts : Elle se compose des prairies mésophiles et mésohygrophiles, des vergers, des fourrés et des zones rudérales.
- La sous-trame humide : Elle comprend les boisements humides, ainsi que les prairies humides.
- La sous-trame aquatique : Elle est formée par les cours d'eau et les zones d'eaux stagnantes comme les mares.

## 2.5- Les enjeux écologiques identifiés au sein du territoire communal

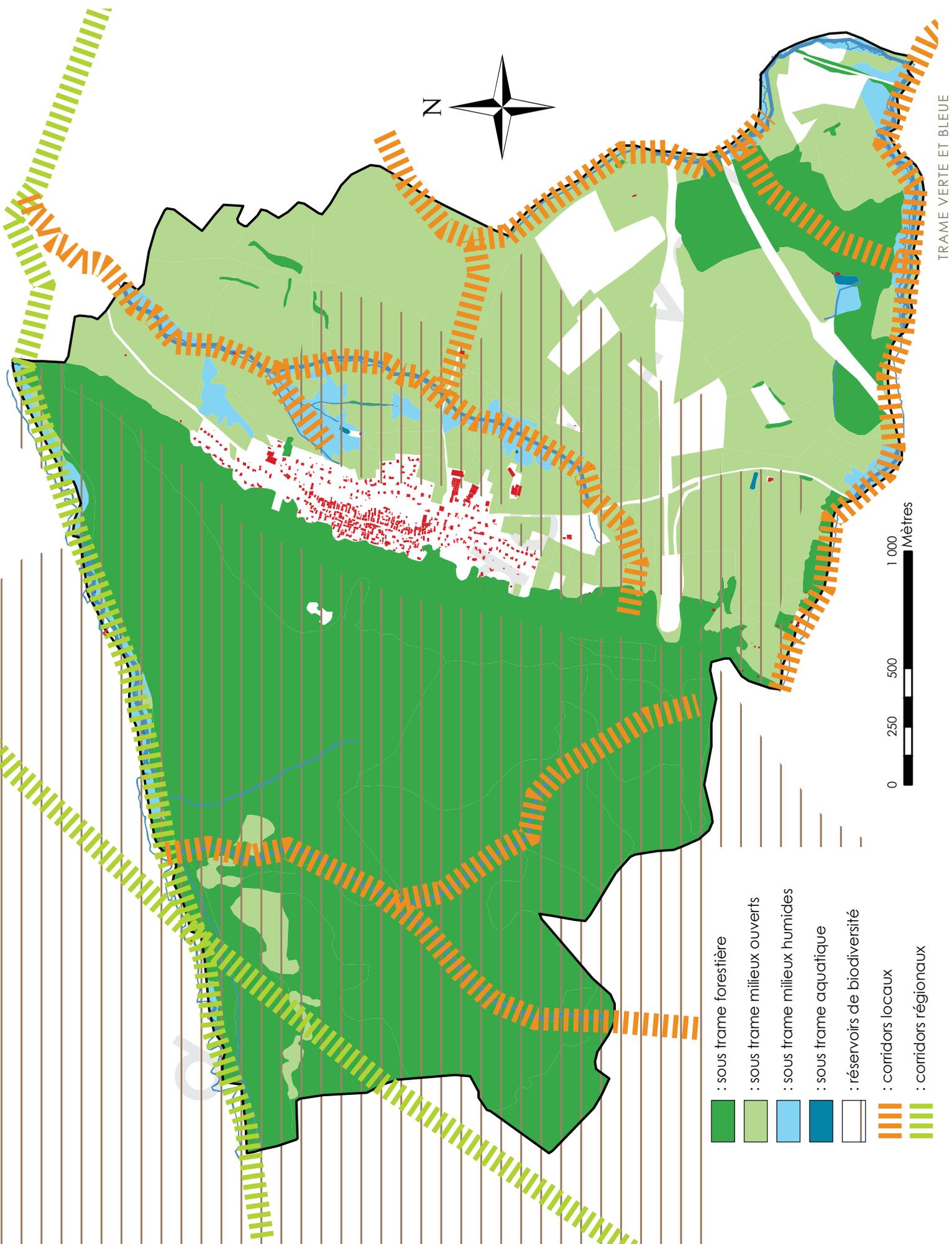
La hiérarchisation des enjeux permet de faire ressortir les spécificités du territoire afin de mettre en évidence les milieux et les espèces d'intérêt local. Cette hiérarchisation doit aboutir à la localisation des zones prioritaires pour le bon fonctionnement écologique du territoire. Le travail de hiérarchisation permet de définir le niveau de prise en compte des habitats/secteurs dans les futurs projets et d'établir des prescriptions ciblées pour préserver au mieux le milieu naturel en présence.

### a. La méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques

L'article 1<sup>er</sup> de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 précise que la démarche d'évaluation environnementale et donc du milieu naturel « a pour objet d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes (...) » (Extrait du document de préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique – Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2015). Afin de répondre au mieux à cette exigence, il convient donc préciser le statut des habitats naturels, duquel découlera la hiérarchisation des enjeux de préservation.

Le statut des habitats identifiés au « 1-L'occupation des sols » a été défini en fonction des différents textes législatifs et réglementaires existants présentés ci-après :

**Le code de l'environnement** et son article L.211-1 instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides et affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.



- : sous trame forestière
- : sous trame milieux ouverts
- : sous trame milieux humides
- : sous trame aquatique
- : réservoirs de biodiversité
- : corridors locaux
- : corridors régionaux

**La politique de l'eau** (Directive Cadre sur l'Eau, 2004 et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, 2006) et un de ses outils de mise en œuvre, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse, qui vient appuyer le code de l'environnement pour la prise en compte des zones humides. Le SDAGE Rhin-Meuse intègre les zones humides au travers de ses orientations et notamment :

- Dans son orientation T3 – 03 « Restaurer ou sauvegarder les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction d'auto-épuration » ;
- Dans son orientation T3 – 04 « Arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques » ;
- Dans son orientation T3 – 07 « Préserver les zones humides ». En outre, le SDAGE stipule que *« Les zones humides ont clairement été identifiées depuis des décennies comme des zones naturelles d'intérêt majeur dans le cycle de l'eau. Grâce à leur fonctionnement naturel, elles constituent des éléments centraux de l'équilibre hydrologique des bassins versants et remplissent plusieurs types de fonctionnalités (...). De même, les zones humides présentent un patrimoine biologique et écologique très fort. Les zones humides, qu'elles soient remarquables ou plus « ordinaires » assurent donc, selon le type de milieu considéré et les caractéristiques locales, de nombreuses fonctionnalités hydrologiques et écologiques et sont, à ce titre, considérées comme de véritables infrastructures naturelles ».*

Certaines orientations concernent plus particulièrement la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanismes.

- Orientation T5B - 02 « *Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel.* » dont les zones humides y sont intégrées (orientation T5B – 02.2).

**La Directive européenne Habitat-Faune-Flore** promeut la protection et la conservation des habitats naturels, ainsi que des espèces faunistiques et floristiques sauvages. Elle répertorie les espaces naturels à haute valeur patrimoniale à préserver (annexe I de la directive).

**Le SRCE**, de par son rôle de protection de certaines ressources naturelles, précise et définit notamment les réservoirs de biodiversité et les grands corridors d'importance régional.

**Le Scot** (lorsqu'il existe) reprend les éléments du SRCE et les traduit à une échelle plus locale. Il s'appuie sur un projet de développement qui garantit la préservation et la protection des espaces naturels.

**La liste des habitats déterminants ZNIEFF** qui définit *« les éléments particulièrement importants de la biodiversité régionale, dont la liste a été dressée par la communauté scientifique pour disposer de critères d'identification, de délimitation et de description des ZNIEFF en région. Les habitats déterminants sont ceux qui contribuent à l'identification de la zone, pour leur propre valeur ou pour celle des espèces qu'ils abritent, en dehors de toute considération de surface. La présence d'au moins un habitat déterminant ou bien d'une population d'une espèce déterminante suffit à justifier la description d'une ZNIEFF »* (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

Le statut des habitats identifiés au « 1-L'occupation des sols » a également été défini en fonction de la diversité floristique observée, de l'intérêt fonctionnel local, de l'état de conservation relevé lors des prospections de terrain ou de la présence d'éventuelles perturbations.

## b. Les différents niveaux d'enjeux écologiques

Quatre niveaux d'enjeux écologiques ont été définis pour les habitats naturels de la commune :

### Les enjeux majeurs

Les enjeux majeurs correspondent à des zones/sites soumis à réglementation, qui abritent des milieux et des espèces patrimoniales et/ou sensibles aux perturbations.

Ils comprennent :

- Les habitats relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore, soient les Forêts alluviales de Frênes et d'Aulnes ;
- L'ensemble des habitats relevant de la Directive Cadre sur l'Eau à savoir les prairies humides, les forêts humides, ainsi que les écosystèmes aquatiques tels que les cours d'eau et les mares ;
- Les réservoirs de biodiversité RB 21 et RB 22.

### Les enjeux forts

Ils correspondent à des zones non soumises à réglementation mais qui abritent des milieux essentiels au bon fonctionnement écologique du territoire. Ils prennent notamment en compte les éléments identifiés dans les documents tels que le SRCE et le SCoT. Les enjeux forts tiennent également compte de la liste des habitats déterminants ZNIEFF d'Alsace. Ils peuvent enfin intégrer des habitats/espèces peu représentés localement et conséquemment intègre la notion de responsabilité du territoire dans la conservation de l'habitat/espèce.

Ils comprennent :

- Les milieux boisés et les vergers qui, comme stipulé par le SRCE, constituent des milieux prépondérants pour structurer la trame verte et bleue.
- Les prairies mésohygrophiles.

### Les enjeux modérés

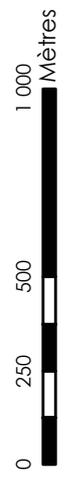
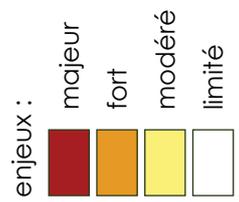
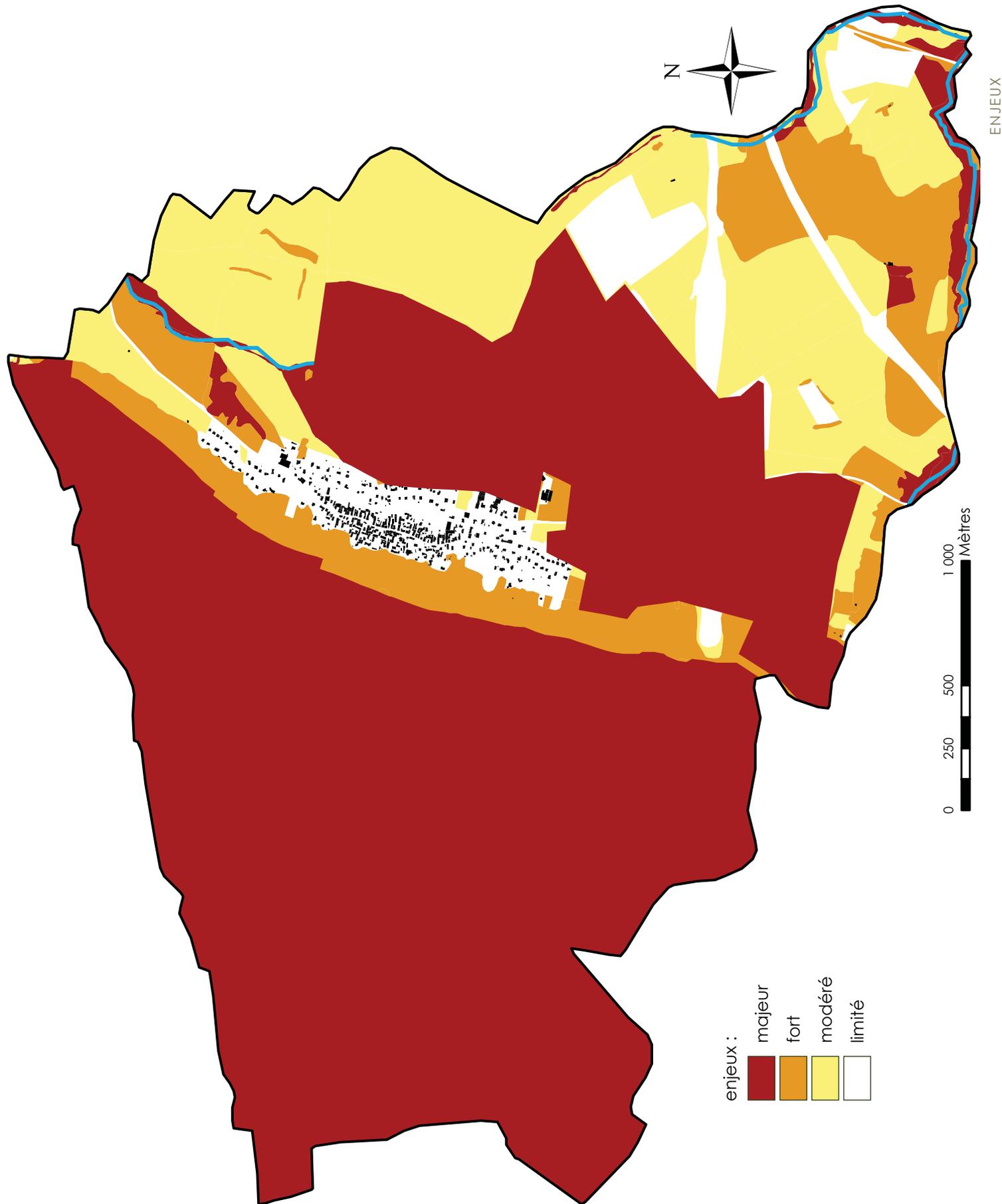
Ils correspondent à des zones non soumises à réglementation et moins sensibles aux perturbations. Ces zones abritent majoritairement des habitats et des espèces ordinaires et sont souvent influencées par la main de l'homme et notamment par les activités pastorales. Ils assurent néanmoins des fonctions écologiques (lieux de chasse, de repos, de reproduction faune), participent significativement à l'équilibre écosystémique du territoire et sont perméables aux déplacements des espèces faunistiques et floristiques.

Ils comprennent :

- Les prairies mésophiles (pâturées et fauchées) ;
- Les fourrés ;
- Les zones rudérales. Il s'agit d'une zone ou d'un habitat fortement perturbé dû à une influence très forte des activités humaines. Ce sont des zones typiques des talus routiers ferroviaires, des trottoirs, des pieds de mur.

### Les enjeux écologiques limités

Ils correspondent aux zones fortement influencées par l'homme, aux zones artificialisées et/ou aux secteurs à faible perméabilité pour le déplacement des espèces. Ils comprennent également des



ENJEU

milieux semi-naturels comme certaines cultures qui, lorsqu'elles sont fondées sur un système de production intensif, n'hébergent qu'une très faible biodiversité.

Ils comprennent :

- L'ensemble des zones bâties ;
- Les cultures.

Les milieux naturels d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE se partagent entre espaces agricoles – dominés par les prairies – et espaces forestiers conférant à la commune sa richesse environnementale. La présence du site Natura 2000 « Vosges du Nord » sur le territoire communal implique que le PLU soit soumis à évaluation environnementale.

document de travail

# synthèse

---

## contexte naturel

### ATOUPS

- Un paysage de piémont qui s'articule entre le massif vosgien et la plaine agricole.
- Des paysages diversifiés et de qualité qui contribuent au cadre de vie de qualité de la commune.
- Une trame verte et bleue qui concourent à la préservation et à la richesse de la biodiversité.
- Des continuités écologiques continues qui ne créent pas de fragmentation dans ces corridors et qui n'entravent pas les déplacements de la faune.

### FAIBLESSES

- La prise en compte des risques inondations dans les réflexions du PLU.
- Un espace agricole qui tend visuellement à se simplifier avec des îlots de taille de plus en plus importante.
- Des contraintes inhérentes à la ressource en eau mais qui ne touchent pas les zones urbanisées et leurs abords.

### ENJEUX

- Tenir compte de la topographie locale dans le choix des nouveaux espaces proposés à la construction nouvelle.
- Tenir compte des risques liés aux inondations et de la présence des secteurs humides.
- Respecter un recul inconstructible depuis la crête des berges des cours d'eau pour ne pas entraver leur mobilité et en assurer l'entretien.
- Trouver un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles / modération de la consommation sur ces espaces.
- Porter une attention particulière à la diversité des paysages où l'arbre tient une place prépondérante.
- Retenir des choix pour le développement urbain futur qui n'entrave pas les déplacements de la faune.
- Préserver les ZNIEFF de type I de toute construction.

# 3 - risques et nuisances



En attente de données complémentaires du PAC.

## 3.1- les risques naturels et technologiques

### a. Les risques naturels

La prévention des risques naturels est prise en compte par la loi du 02 février 1995 qui a mis en place les plans de prévention des risques naturels prévisibles, ainsi qu'une procédure d'expropriation des biens soumis à certains risques naturels majeurs concernant la vie humaine. Aussi, l'élaboration du PLU d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE tient compte de la présence des aléas et des risques naturels qui sont connus sur le territoire d'études.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est concernée par les risques naturels suivants :  
(<http://www.-georisques.gouv.fr> et <http://prim.net/>)

\* Le risque inondation, la commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est en partie couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des bassins versants de la Zorn et du Landgraben, prescrit le 26 août 2010. La Commune est concernée en raison de la présence du ruisseau « La Zinzelt du Sud » sur sa limite communale. Le PPRI identifie les zones à préserver. La commune est également couverte par un Plan de Gestion des Risques d'Inondation du district Rhin 2016-2021.

Un évènement d'inondation et de coulées de boue a été identifié en 1999 et n'a occasionné aucun dégât matériel, ni de victimes.

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise. La commune est exposée à une remontée de nappe dans les sédiments entre faible et moyenne. En revanche, la commune est exposée à un risque quasiment nul d'une remontée de nappe dans le socle.

\* La commune a fait l'objet d'un seul arrêté de catastrophes naturelles :  
- Inondations et coulées de boue (arrêté du 29/12/1999 et du 30/12/1999)



NEUWILLER-  
LES-  
SAVERNE

DOSENHEIM-SUR-ZINSEL

ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

HATTMATT

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA ZORN ET DU LANDGRABEN**

**Zonage réglementaire**

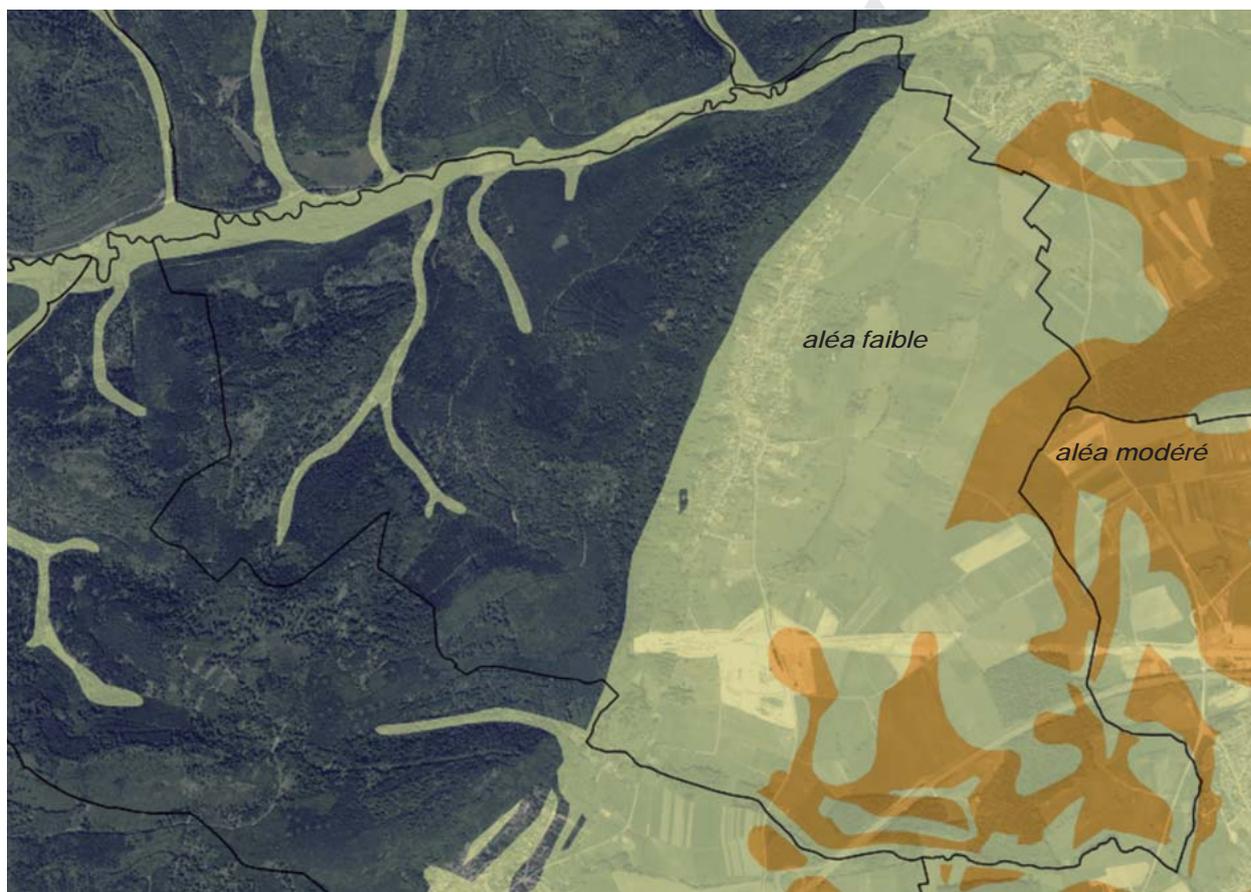
**PLANCHE 3**

**Zinsel du Sud - Neuwiller et Dossenheim aval - Hattmatt amont**

ZONAGE		Autres éléments de légende	
	Zone à préserver		Limites communales
	Zone constructible sous condition		Limites parcellaire
	Zone arrière digue		Bâtimens
	Zone sécurité arrière digue		XXX
	Zone PER III		Cote de référence (NGF - Ordonnance)
	Zone inondable communales hors PPR		Empreinte cours d'eau
	Autres zones réglementaires		Autres cours d'eau et plans d'eau



\* Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles qui est considéré comme un risque naturel depuis 1989. La commune est concernée principalement par un aléa faible (en jaune sur la carte correspondante) dans la plaine, sur les premières pentes du relief et dans la vallée de la Zinsel du sud. La partie ouest de la commune est ponctuée par plusieurs secteurs classés en aléa moyen. Ce phénomène ne met guère en danger la sécurité physique des citoyens. Mais, il est, en revanche, fort coûteux au titre de l'indemnisation des dégâts dus aux catastrophes naturelles. Il s'agit également d'un aléa particulier en ceci qu'il ne conduit jamais à une interdiction de construire, mais à des recommandations constructives applicables principalement aux projets nouveaux



CARTE ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES  
- source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

\* mouvement de terrains – glissement de terrain / mouvement de terrain – tassements différentiels. Aucun risque de glissement n'est identifié sur la commune.

\* Pas de cavités naturelles recensées.

\* Le risque sismique avec le classement d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE en zone de sismicité 3 où le risque sismique est modéré.

### b. Les risques technologiques

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est concernée par les risques suivants :

Le territoire communal n'est pas concerné par des risques technologiques.

\* La pollution des sols. Plusieurs sites sont répertoriés par les inventaires historiques BASIAS qui ont vocation à reconstituer le passé industriel d'une région. Ils alertent sur une possible pollution des sols du fait des activités industrielles passées et permet ainsi d'orienter les études à mener en vue des changements d'usage.

Plusieurs sites sont ainsi recensés à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE :

- « COUSTRA » Coutellerie SPRINGER et Cie SA : Forgeron
- TOUT POUR LE CHAUFFAGE : installateur/dépôt de gaz
- JOSEPH. H. Transports : réparation de véhicules
- IDENTIX Sté : matériel d'élevage et vétérinaire

\* On ne recense pas d'installations classées pour la protection de l'environnement dans la commune.

## 3.2- les nuisances

### a. Lutte contre le bruit

Le territoire communal d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est traversé par 3 infrastructures de transports terrestres majeures sur son ban communal : Autoroute A4, Ligne à Grande Vitesse TGV, route départementale 6. Ces voies transitent au cœur des espaces agricoles, géographiquement éloignées du bâti. Par conséquent, ces infrastructures n'ont qu'un impact limité en matière de nuisances sonores pour le village, et qui diffère en fonction des secteurs du village.

Pour rappel, une bande de recul inconstructible doit être respectée le long de ces différentes voies :

- A4 : recul de 300 m
- RD6 / route à grande circulation : recul de 100 m
- Ligne du TGV Est : recul de 300 m

### b. Les dispositifs climat, air, énergie

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie transforme et complète le Plan Régional pour la Qualité de l'Air. Il constitue un document stratégique pour la qualité énergétique en Alsace.

Il décline les objectifs suivants à l'horizon 2020-2050 :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2003 : -20% pour 2020 et -75% pour 2050
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie : objectif de 26.5% en 2020 contre 17% en 2009
- Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour 2015, notamment les particules fines (pm10, pm2.5) et l'oxyde d'azote.

La commune d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE est également concernée par 2 Plan Climat Energie Territorial obligatoires – PCET obligatoire du Conseil Départemental et PCET obligatoire du Conseil Régional – et un PCET volontaire : PCET volontaire Pays de Saverne, Plaine et Plateau qui doivent être pris en compte dans le cadre du PLU.

Un Plan Climat Energie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets. Il définit des objectifs et des actions relevant des compétences de chaque collectivité et acteurs locaux en matière d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'adaptation au changement climatique (en attente des données du PAC et du Pays).

### c. Le traitement des déchets

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux a été adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 09 décembre 2013.

Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux a été adopté par le Conseil Régional d'Alsace le 11 mai 2012.

La gestion des déchets est gérée par le Syndicat mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères pour la collecte et le traitement des ordures de la Région de Saverne (cf chapitre équipements).